Alpha MOS
Société anonyme au capital de 6 697 094,80 €
Siège social : Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
ZAC de la Grande Plaine
31 500 Toulouse
RCS 389 274 846 TOULOUSE

# DOCUMENT DE REFERENCE 2016
## incluant les comptes consolidés au 30 juin 2017

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 29 mars 2018 sous le numéro R.18-010

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement CE 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel que présentés dans le Document de référence 2015 d'Alpha MOS enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073 respectivement aux pages 111 à 147 et 148 à 149,

- L'examen de la situation financière et du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tel que présenté dans le Document de référence 2015 d'Alpha MOS enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073 aux pages 43 à 48,

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exercice exceptionnel de 3 mois) présentée dans le rapport de gestion figurant aux pages 69 à 88 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF,

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent de l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2014 tels que présentés dans le rapport financier annuel pour l'exercice de 3 mois clos le 2014 déposé auprès de l'AMF respectivement aux pages 101 à 135 et 98 à 100.

Le Document de référence est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sur le site Internet de la société (www.alpha-mos.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

**NOTA**

Dans ce document, la société Alpha MOS est dénommée « **Alpha MOS** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » désigne Alpha MOS et ses filiales figurant au paragraphe 7 - « Organigramme » du présent document de référence.

## SOMMAIRE


**1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ..... 7**

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ..... 7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ..... 7

**2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ..... 8**

2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ..... 8
*2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires ..... 8*
*2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants ..... 8*
2.2 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES ..... 8

**3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ..... 10**

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES ..... 10
3.2 COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES ..... 12
*3.2.1 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017 ..... 12*
*3.2.2 Communication sur le chiffre d'affaires annuel 2017 ..... 12*

**4 FACTEURS DE RISQUE ..... 13**

4.1 RISQUE DE LIQUIDITE ..... 13
*4.1.1 Situation de la société à la date d'enregistrement du présent document ..... 13*
*4.1.2 Rappel de la situation de la Société au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017 ..... 14*
4.2 RISQUES OPERATIONNELS ..... 16
*4.2.1 Risque lié à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie ..... 16*
*4.2.2 Risque lié à la comptabilisation de la R&D ..... 17*
*4.2.3 Risques sociaux ..... 17*
4.3 RISQUES DE MARCHE ..... 17
*4.3.1 Risque de change ..... 17*
*4.3.2 Risque sur actions ..... 19*
4.4 RISQUES JURIDIQUES ..... 20
*4.4.1 Faits exceptionnels - Litiges ..... 20*
4.5 ASSURANCES ..... 21

**5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ..... 22**

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE ..... 22
*5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société ..... 22*
*5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société ..... 22*
*5.1.3 Date de constitution et durée de la Société ..... 22*
*5.1.4 Forme juridique et législation applicable ..... 22*
*5.1.5 Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur ..... 22*
5.2 INVESTISSEMENTS ..... 25
*5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices ..... 25*

**LES INVESTISSEMENTS DU GROUPE SONT ESSENTIELLEMENT CONSTITUES PAR : ..... 25**

*5.2.2 Investissements en cours et investissements futurs ..... 26*

**6 APERCU DES ACTIVITES ..... 27**

6.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE D'ALPHA MOS ..... 27
6.2 L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ..... 28
*6.2.1 Les instruments d'analyse et consommables associés ..... 29*
*6.2.2 Les prestations de services de support technique sur les analyseurs ..... 31*
*6.2.3 Les logiciels associés aux analyseurs ..... 31*
*6.2.4 Produits et services en cours de développement ..... 32*
6.3 ORGANISATION ET DISTRIBUTION DES PRODUITS ET SERVICES ..... 33
6.4 PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS OPERE ALPHA MOS ..... 33
*6.4.1 Marchés par types de produits ..... 34*
*6.4.2 Marchés par secteurs d'activité ..... 35*

6.5 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL ..... 37
*6.5.1 Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique ..... 38*
*6.5.2 Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux ..... 38*
*6.5.3 Les start-ups spécialisées sur un segment de marché ..... 38*
*6.5.4 Les sociétés de panel sensoriel ..... 38*
*6.5.5 Avantage concurrentiel ..... 38*
6.6 CLIENTELE ..... 39
6.7 REPARTITION DES REVENUS DU GROUPE PAR TYPE D'ACTIVITE ET DE MARCHE ..... 39

**7 ORGANIGRAMME ..... 42**

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE ..... 42
7.2 PRESENTATION DES FILIALES ..... 42

**8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS ..... 45**

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ..... 45
8.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ..... 45

**9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT ..... 46**

9.1 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE ..... 46
*9.1.1 Compte de résultat ..... 46*
*9.1.2 Bilan ..... 49*
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION ..... 51
*9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation ..... 51*
*9.2.2 Changements importants dans les états financiers ..... 51*
*9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur ..... 51*

**10 TRESORERIE ET CAPITAUX ..... 52**

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES ..... 52
10.2 LES PRINCIPAUX FLUX ..... 53
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS ..... 54
10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX ..... 55
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES ..... 55

**11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – BREVETS & LICENCES ..... 56**

11.1 POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ..... 56

**LES INVESTISSEMENTS DU GROUPE SONT ESSENTIELLEMENT CONSTITUES PAR : ..... 56**

11.2 BREVETS, LICENCES ET MARQUES ..... 57

**12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ..... 59**

12.1 PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 30 JUIN 2017 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE ..... 59
12.2 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE ..... 61

**13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT ..... 62**

**14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE ..... 63**

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE ..... 63
*14.1.1 Composition du Conseil d'Administration ..... 63*
*14.1.2 Expérience des membres du Conseil d'Administration ..... 67*
*14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration ..... 69*
14.2 CONFLIT D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE ..... 69

**15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ..... 71**

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ..... 71
*15.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux ..... 72*
*15.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants ..... 79*

*15.1.3 Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société ... 80*
*15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux 81*
*15.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail ... 81*
15.2 PROVISIONS POUR RETRAITES OU AUTRES AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX ... 83

**16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ... 84**

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS ... 84
16.2 CONTRATS DE SERVICE ... 84
16.3 COMITES SPECIALISES ... 84
16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ... 84
*16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2016) ... 86*
*16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ... 97*

**17 SALARIES ... 99**

17.1 NOMBRE DE SALARIES ... 99
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS ... 99
17.3 ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR ... 99

**18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ... 100**

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE ... 100
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ... 108
18.3 DETENTION DU CONTROLE DE LA SOCIETE ... 108
18.4 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE ... 108

**19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES ... 109**

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ... 109
*19.1.1 Conventions actuellement en vigueur ... 109*
*19.1.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ... 109*

**20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS ... 113**

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ... 113
*20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ... 113*
*20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ... 145*
*20.1.3 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ... 146*
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA ... 146
20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ... 146
*20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ... 146*
*20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ... 147*
*20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ... 147*
20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES ... 147
20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES ... 148
*20.5.1 Bilan au 30 juin 2017 ... 148*
*20.5.2 Compte de résultat au 30 juin 2017 ... 150*
*20.5.3 Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2017 ... 151*
*20.5.4 Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2017 ... 152*
*20.5.5 Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2017 ... 154*
*20.5.6 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017 ... 180*

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES ..... 180
20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE ..... 181
20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ..... 181

**21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ..... 182**

21.1 CAPITAL SOCIAL ..... 182
*21.1.1 Montant du capital souscrit ..... 182*
*21.1.2 Actions non représentatives du capital ..... 182*
*21.1.3 Actions détenues par la Société ..... 182*
*21.1.4 Titres donnant accès au capital ..... 183*
*21.1.5 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option ..... 183*
*21.1.6 Capital autorisé non émis ..... 183*
*21.1.7 Évolution du capital social de la Société des trois derniers exercices ..... 185*
21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS ..... 185
*21.2.1 Objet social (article 2 des statuts) ..... 185*
*21.2.2 Résumé des dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction ..... 185*
*21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attaches aux actions ..... 189*
*21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires ..... 190*
*21.2.5 Assemblées générales ..... 190*
*21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle ... 191*
*21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée 192*
*21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital ..... 192*

**22 CONTRATS IMPORTANTS ..... 193**

**23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET ..... 193**

**24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ..... 193**

**25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ..... 193**

**26 ANNEXE 1 : RAPPORT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE ..... 194**

# 1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

## 1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Hervé MARTIN, Directeur Général de la société Alpha MOS, est la personne responsable du présent Document de référence.

Monsieur Hervé MARTIN
Directeur Général
Tel : 05 62 47 53 80
Email : info@alpha-mos.com
Site Internet : http://www.alpha-mos.com

## 1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Toulouse, le 29 mars 2018
Monsieur Hervé MARTIN
Directeur Général de la société Alpha MOS

# 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

## 2.1 Dénomination des contrôleurs légaux des comptes

### 2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

**Deloitte & Associes**
185 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly Sur Seine
Membre de la compagnie régionale de Versailles
Représentée par Monsieur Etienne Alibert

**Date de première nomination :** 2 juin 2015

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**DDA**
45, rue Jérémy Bentham
34473 Pérols Cedex
Membre de la compagnie régionale de Montpellier
Représentée par Monsieur Marc Pedussaud

**Date de première nomination :** 26 août 2016

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

**BEAS**
185 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly Sur Seine
Membre de la compagnie régionale de Versailles

**Date de première nomination :** 2 juin 2015

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**AXIOME ASSOCIES**
215 rue Samuel Morse 34000 Montpellier
Membre de la compagnie régionale de Montpellier
Représentée par Monsieur Steve Amat

**Date de première nomination :** 26 août 2016

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les mandats des commissaires aux comptes présentés ci-dessous arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, n'ont pas été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016. En effet, la Société a jugé opportun de nommer des commissaires aux comptes dans la région Montpelliéraine siège de l'actionnaire de référence de la Société au jour de l'Assemblée à savoir la société Diagnostic Medical Systems.

Commissaire aux comptes titulaire :

**EURAUDIT**
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
Membre de la compagnie régionale de Toulouse
Représentée par M. Julien Duffau

**Date de première nomination :** 28 mars 2011

**Date d'expiration du mandat :** 26 août 2016

Commissaire aux comptes suppléant :

**M. Jean-Claude HEBRARD**
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

**Date de première nomination :** 28 mars 2011

**Date d'expiration du mandat :** 26 août 2016

En remplacement, les commissaires aux comptes présentés ci-dessous ont été nommés lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016 :

Commissaire aux comptes titulaire :

**DDA**
45, rue Jérémy Bentham 34473 Pérols Cedex

Membre de la compagnie régionale de Montpellier
Représentée par M. Marc Pedussaud

**Date de première nomination :** 26 août 2016

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaire aux comptes suppléant :

**AXIOME ASSOCIES**
215 rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Membre de la compagnie régionale de Montpellier
Représentée par Monsieur Steve Amat

**Date de première nomination :** 26 août 2016

**Date d'expiration du mandat :** lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les mandats des commissaires aux comptes présentés ci-dessous arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 n'ont pas été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2015. En effet, la Société a jugé opportun de nommer des commissaires aux comptes issus des mêmes cabinets que les commissaires aux comptes de l'actionnaire de référence de la Société au jour de l'Assemblée à savoir la société Diagnostic Medical Systems.

Commissaire aux comptes titulaire :

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**
Le Compans – Immeuble B
1 place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
Membre de la compagnie régionale de Versailles
Représentée par Mme Stéphanie Mounès

**Date de première nomination :** 30 mars 2004

**Date de renouvellement :** 12 février 2010

**Date d'expiration du mandat :** 2 juin 2015

Commissaire aux comptes suppléant :

**AUDITEX**
11, place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

**Date de première nomination :** 30 mars 2007

**Date de renouvellement :** 12 février 2010

**Date d'expiration du mandat :** 2 juin 2015

# 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

## 3.1 Informations financières résumées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 30 juin 2017, au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 produits par la société Alpha MOS qui ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 9 « Examen de la situation financière et du résultat », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

| Compte de résultat consolidé (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 30/06/2016 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Produits des activités ordinaires** | **2 108** | **3 958** | **7 469** | **8 189** | **2 073** |
| Autres produits des activités courantes | 350 | 445 | 769 | 257 | 143 |
| Variation stock de produits finis | 219 | 95 | -21 | 556 | 57 |
| Achats consommés | -1 017 | -1 536 | -2 644 | -3 360 | -828 |
| Charges de personnel | -1 349 | -1 557 | -3 371 | -3 885 | -843 |
| Autres charges externes | -1 216 | -1 407 | -3 059 | -2 777 | -617 |
| Impôts et taxes | -26 | -35 | -65 | -97 | -18 |
| Autres charges des activités courantes | -67 | -9 | 0 | 0 | 0 |
| Dotation aux amortissements | -59 | -126 | -126 | -152 | -40 |
| Dotations aux provisions nettes | 10 | 341 | 681 | -519 | 35 |
| **Résultat opérationnel courant** | **-1 047** | **168** | **-367** | **-1 788** | **-38** |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition | | | - | -34 | 0 |
| Autres charges | - | -517 | -673 | -1 067 | -47 |
| Autres produits | 206 | 277 | 789 | 316 | 34 |
| **Résultat opérationnel** | **-841** | **-72** | **-251** | **- 2 573** | **-51** |
| Charges financières | -515 | -190 | -236 | -70 | -43 |
| Produits financiers | 1 | 8 | 265 | 134 | 69 |
| **Résultat financier** | **-514** | **-182** | **29** | **64** | **24** |
| **Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts** | **-1 355** | **-254** | **-222** | **-2 509** | **-25** |
| Impôt sur les bénéfices | - | -4 | -30 | - 33 | - 38 |
| **Résultat net de l'ensemble consolidé** | **-1 355** | **-258** | **-251** | **-2 542** | **-63** |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | -36 | -42 | -138 | -353 | 0 |
| **Résultat net part de Groupe** | **-1 319** | **-216** | **-114** | **-2 189** | **-63** |
| **Résultat par action (brut)** | -0.039 | -0.009 | -0.004 | - 0.095 | - 0.003 |
| **Résultat par action (dilué)** | -0.039 | -0.009 | -0.004 | - 0.095 | - 0.003 |

| Bilan consolidé - actif (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|
| Immobilisations incorporelles | 1 466 | 1 305 | 521 | 784 |
| Écarts d'acquisition | 0 | 0 | 0 | 363 |
| Immobilisations corporelles | 246 | 217 | 237 | 162 |
| Immobilisations financières | 208 | 189 | 211 | 215 |
| Autres actifs non courants | 110 | 0 | 0 | 0 |
| **Total actifs non courants** | **2 030** | **1 711** | **969** | **1 524** |
| Stocks et en-cours | 783 | 836 | 832 | 899 |
| Clients et comptes rattachés | 725 | 1 014 | 1 537 | 1 030 |
| Autres actifs courants | 1 165 | 987 | 1 909 | 2 028 |
| Trésorerie et équivalents | 5 060 | 6 717 | 4 629 | 5 956 |
| **Total actifs courants** | **7 733** | **9 554** | **8 907** | **9 913** |
| Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | - | 211 | - | - |
| **Total actif** | **9 763** | **11 476** | **9 876** | **11 437** |

| Bilan consolidé - passif (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|
| Capital | 6 697 | 6 697 | 4 624 | 4 576 |
| Primes liées au capital | 5 615 | 5 617 | 3 808 | 3 770 |
| Réserves | -5 046 | -4 866 | -2 597 | -2 589 |
| Écarts de conversion | 6 | -353 | -325 | -212 |
| Résultat 2016 en attente d'affectation | -114 | - | | |
| Résultat de l'exercice | -1 319 | -114 | - 2 188 | -62 |
| **Capitaux propres part du Groupe** | **5 839** | **6 981** | **3 322** | **5 483** |
| Intérêts minoritaires | -261 | -430 | - 325 | 0 |
| **Capitaux propres** | **5 578** | **6 551** | **2 997** | **5 483** |
| Provisions pour risques et charges | 102 | 98 | 762 | 364 |
| Passifs financiers à long terme | 1 235 | 1 269 | 1 709 | 1 473 |
| Autres passifs non courants | 1 175 | 1 163 | 1 323 | 1 100 |
| **Total passifs non courants** | **2 512** | **2 530** | **3 794** | **2 937** |
| Passifs financiers à court terme | 111 | 111 | 230 | 157 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 856 | 1 121 | 1 045 | 938 |
| Autres dettes et comptes régul | 706 | 963 | 1 811 | 1 921 |
| **Total passifs courants** | **1 673** | **2 195** | **3 086** | **3 016** |
| Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | 200 | | |
| **Total passif** | **9 763** | **11 476** | **9 876** | **11 436** |

| Tableau des flux de trésorerie (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 30/06/2016 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|---|
| Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles | -1 282 | -721 | -704 | -645 | -513 |
| Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement | -271 | -306 | -791 | -731 | -58 |
| Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement | -42 | 486 | 3 583 | 55 | 6 135 |

| Variation de la trésorerie | -1 657 | -531 | 2 088 | -1 321 | 5 564 |
|---|---|---|---|---|---|
| Trésorerie en début d'exercice | 6 717 | 4 629 | 4 629 | 5 950 | 387 |
| Trésorerie en fin d'exercice | 5 060 | 4 098 | 6 717 | 4 629 | 5 950 |

## 3.2 Communication des informations financières des périodes intermédiaires

### 3.2.1 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017

Extrait : Communiqué de presse du 27 octobre 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires 1er semestre | **2,1** | 3,9 | -47% |
| Chiffre d'affaires 3ème trimestre | **0,7** | 1,6 | -59% |
| Chiffre d'affaires 9 mois | **2,8** | 5,5 | -50% |

Au 3ème trimestre 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 0,7 M€, intégrant la déconsolidation, depuis le 1er janvier 2017, de la filiale au Japon.

À l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2,8 M€, contre 5,5 M€ un an plus tôt, soit une baisse de 50%.

À périmètre comparable, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires sur les neufs premiers mois de l'année en baisse de 38% par rapport à la même période de 2016, ce qui résulte principalement de l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques.

Le lancement de nouveaux produits dans les prochains mois devrait permettre à la société de renouer avec la croissance.

### 3.2.2 Communication sur le chiffre d'affaires annuel 2017

Extrait : Communiqué de presse du 15 février 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | **4,0** | 7,5 | -46% |

Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2017, en baisse de -46% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre intègre un effet de périmètre, suite à la cession au 1er janvier 2017 d'Alpha Mos Japon.

A périmètre constant, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires annuel en baisse de -31% par rapport à l'année 2016 (hors filiale japonaise), ce recul du chiffre d'affaires s'expliquant par l'abandon de certains produits non stratégiques et la rénovation de l'intégralité de la gamme de produits qui seront commercialisés à compter de 2018.

# 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

## 4.1 Risque de liquidité

### 4.1.1 Situation de la société à la date d'enregistrement du présent document

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe atteste que de son point de vue, il ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date d'enregistrement du présent document.

Cette insuffisance du fonds de roulement net consolidé devrait apparaître fin mai 2018 et est estimée à environ 3,5 M€ sur les 12 prochains mois suivant la date d'enregistrement du présent document.

Il convient de préciser qu'Alpha MOS bénéficiant d'un plan de continuation, le défaut, le cas échéant, d'exécution des obligations du plan de continuation (comme le paiement des échéances) peut entraîner le prononcé par le Tribunal de Commerce de la résolution du plan. Si la Société est en état de cessation des paiements avant que la résolution du plan ait été prononcée, le Tribunal de Commerce devrait prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société.

Dans l'hypothèse d'une remise en cause du plan de continuation en cas de non-exécution des paiements, le montant de l'insuffisance complémentaire serait de 1,74 M€ correspondant à la dette relative au plan d'apurement à la date d'enregistrement du présent document.

Au 31 janvier 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à un montant de 2,3 M€.

Pour faire face à ses échéances Alpha MOS a l'intention de procéder à une augmentation de capital, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à cette opération, d'un montant brut de l'ordre de 5,023 M€ en numéraire dans les prochaines semaines.

La Société a reçu de ses principaux actionnaires, des engagements de souscription à l'opération d'augmentation de capital projetée, à hauteur de 5,023 M€ ce qui garantirait une réalisation intégrale de l'augmentation de capital projetée.

Ainsi, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital, le Groupe disposera d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.

En cas de non-réalisation de l'augmentation de capital, la Société ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations et la continuité de l'activité de la société Alpha Mos serait alors compromise. Le Tribunal de Commerce devra alors prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société.

### 4.1.2 Rappel de la situation de la Société au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes (pour un montant cumulé de 6 623 K€ sur les 5 derniers exercices) et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan d'apurement permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de Commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha MOS (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) à la suite de l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements.

L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ (présenté en « autres produits opérationnels non courants ») sur l'exercice 2016.

**30 juin 2017**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des dettes financières au 30 juin 2017.

| En K€ | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|---|---|---|---|
| Dettes financières | 111 | 740 | 495 | 1 346 |

L'ensemble des emprunts et avances à plus d'un an contractés par Alpha MOS présente un solde restant dû au 30 juin 2017 de 1 235 K€ dont :

- 863 K€ concernant Alpha MOS France dans le cadre du plan d'apurement,
- 373 K€ d'avances remboursables hors plan d'apurement.

Les passifs financiers à moins d'un an s'élevaient à 111 K€ au 30 juin 2017 et se répartissent comme suit :

| Alpha MOS SA : | |
|---|---|
| Dettes bancaires (dans le plan d'apurement) | 16 K€ |
| Avances remboursables (dans le plan d'apurement) | 57 K€ |
| Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement) | 38 K€ |
| **Total** | **111 K€** |

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des autres passifs non courants au 30 juin 2017 :

| En K€ | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|---|---|---|
| Autres dettes | 78 | 52 | 130 |
| Dettes fournisseurs | 149 | 357 | 506 |
| Dettes sociales | 304 | 85 | 389 |
| Dettes fiscales | 65 | 84 | 149 |
| **Total passif non courant** | **596** | **578** | **1 175** |

Ces passifs non courants concernent uniquement les dettes du plan d'apurement d'Alpha MOS France.

**31 décembre 2016**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des dettes financières au 31 décembre 2016.

| En K€ | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|---|---|---|---|
| Dettes financières | 111 | 683 | 586 | 1 380 |

L'ensemble des emprunts bancaires et assimilés à plus d'un an contractés par Alpha MOS présentait un solde restant dû au 31 décembre 2016 de 1 269 K€ dont :

- 896 K€ concernant Alpha MOS France dans le cadre du plan d'apurement,
- 373 K€ d'avances remboursables hors plan d'apurement.

Les passifs financiers à moins d'un an s'élevaient à 111 K€ au 31 décembre 2016 et se répartissent comme suit :

| Alpha MOS SA : | |
|---|---|
| Dettes bancaires (dans le plan d'apurement) | 16 K€ |
| Avances remboursables (dans le plan d'apurement) | 57 K€ |
| Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement) | 38 K€ |
| **Total** | **111 K€** |

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des autres passifs non courants au 31 décembre 2016 :

| En K€ | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|---|---|---|
| Autres dettes | 72 | 62 | 134 |
| Dettes fournisseurs | 99 | 391 | 490 |
| Dettes sociales | 281 | 105 | 386 |
| Dettes fiscales | 60 | 93 | 153 |
| **Total passif non courant** | **512** | **651** | **1 163** |

Ces passifs non courants concernaient uniquement les dettes du plan d'apurement d'Alpha MOS France.
Une renégociation globale a été effectuée au cours de l'exercice 2016 conduisant à une réduction définitive de la dette de la société à 422 K€ TTC.

La Société ne dispose pas d'autorisation de financement à court terme (découvert autorisé, crédit documentaire import ou change à terme).

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours des exercices 2016 et 2017.

Il convient de rappeler que la société a réalisé 2 augmentations de capital consécutives en 2014 :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS d'un montant de 5 000 K€ par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal total de 2 778 K€ assortie d'une prime d'émission totale de 2 222 K€ ;
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 1 732 K€ par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal total de 962 K€ assortie d'une prime d'émission totale de 770 K€.

Le 3 novembre 2016, la société a réalisé une augmentation de capital réservée au FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 K€ dont 1 750 K€ de capital et 1 750 K€ de prime d'émission.

Ainsi, le total des fonds levés en 2014 (Q4) et en 2016 s'élèvent à 10.127 K€ net de frais.

Au cours de la même période, soit du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2016, la trésorerie du Groupe est passée de 387 K€ à 6.717 K€ ce qui compte tenu du total des fonds levés de 10 127 K€ correspond donc à un flux net de trésorerie consommée de -3.797 K€ sur cette période.

Cette variation nette s'explique principalement par les éléments suivants :

- -2 219 K€ générés par les activités opérationnelles de la société, activités en perte sur la période considérée
- -1.224 K€ générés par les investissements nets réalisés notamment en R&D
- -354 K€ de remboursement net de passif

Au 31 décembre 2017 la trésorerie du Groupe est de 2.666 K€ ce qui compte tenu du total des fonds levés de 10 127 K€ correspond donc à un flux net de trésorerie consommée de -7.848 K€ depuis le 1er octobre 2014.
Cette variation nette s'explique principalement par les éléments suivants :

- -5.314 K€ générés par les activités opérationnelles de la société, activités en perte sur la période considérée
- -2.180 K€ générés par les investissements nets réalisés notamment en R&D
- -354 K€ de remboursement net de passif

Au 30 juin 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 5 060 K€ contre 6 717 K€ au 31 décembre 2016.

Au 31 janvier 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à un montant de 2,3 M€.

## 4.2 Risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels sont présentés dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2016) reproduit au paragraphe 16.4.1 (alinéa 2.2 Analyse des facteurs de risque) du présent document de référence.

### 4.2.1 Risque lié à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie

Faisant suite à la recomposition de la gouvernance intervenue en juin 2017, une nouvelle équipe de direction a été nommée.
Le management de la Société a entrepris depuis sa nomination une revue complète de l'activité et a décidé de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie qui porte sur :

- la poursuite du recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et oeil électroniques (Iris), avec notamment :
- l'amélioration des analyseurs existants destinés aux laboratoires des industriels,
- le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels
- le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, et l'emballage,
- l'abandon définitif de la gamme destiné aux problématiques environnementales (RQ Box),
- la poursuite du développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux ;
- l'arrêt de l'activité de prestations de services d'analyse pures en laboratoire chez Alpha MOS.

Les effets positifs de cette réorganisation sur la situation financière du Groupe pourraient ne pas être immédiats et ne se réaliser qu'à moyen terme. Par ailleurs, tous retards dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, ainsi que tous départs de collaborateurs non prévus ou toutes dépenses non budgétées pourraient avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

### 4.2.2 Risque lié à la comptabilisation de la R&D

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés. En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon cette même norme IAS 38, les frais de R&D de la Société portant sur des développements d'instruments sont amortis sur une durée de 5 ans à compter de leur phase finale de développement c'est-à-dire lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Préalablement à cette phase finale, les frais de R&D activés au bilan ne sont pas amortis.

Au 30 juin 2017, les frais de R&D activés au bilan dont les amortissements n'ont pas démarré s'élèvent à un montant de 1 196 K€ et à 1 563 K€ au 31 décembre 2017 et correspondent à des projets en cours. Leur amortissement se traduira par un décalage dans le temps en termes de charges et pourra donc avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

### 4.2.3 Risques sociaux

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

La concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

## 4.3 Risques de marché

### 4.3.1 Risque de change

Chaque filiale de la société Alpha MOS réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises,
- États-Unis Facturation en Dollars américains,
- Japon Facturation en Yens,
- Chine Facturation en Yuans.

La Société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

**30 juin 2017**

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 30 juin 2017 est la suivante :

| au 30/06/2017 | USD | JPY | CNY | Total |
|---|---|---|---|---|
| Actif (a) | 948 456 € | - | 2 663 235 € | |
| Passif(b) | 145 099 € | - | 514 559 € | |
| engagements en devises (c) | 0 | - | 0 | |
| position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c) | 803 357 € | - | 2 148 676 € | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **instruments financiers de couverture** | néant | - | néant | |
| **position nette après couverture (f) = (d) - (e)** | 803 357 € | - | 2 148 676 € | |
| **taux de conversion au 30/06/2017** | 0,8763 | - | 0,1292 | |
| **position nette en euros** | 703 982 € | - | 277 609 € | 981 591 € |
| **hausse 1% taux de conversion au 30/06/2017** | 0,885063 | - | 0,130492 | |
| **position nette en euros** | 711 022 € | - | 280 385 € | 991 407 € |
| **baisse de 1% taux de conversion au 30/06/2017** | 0,867537 | - | 0,127908 | |
| **position nette en euros** | 696 942 € | - | 274 833 € | 971 775 € |

a) Total actif
b) Total passif hors capitaux propres

| **au 30/06/2017** | **USD** | **JPY** | **CNY** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| **résultat avant impôts** | -374 320 € | - | 2 788 421 € | |
| **engagements en devises (c)** | 0 | - | 0 | |
| **position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)** | -374 320 € | - | 2 788 421 € | |
| **instruments financiers de couverture** | néant | - | néant | |
| **position nette après couverture (f) = (d) - (e)** | -374 320 € | - | 2 788 421 € | |
| **taux de conversion au 30/06/2017 (taux moyen)** | 0,9233 | - | 0,1343 | |
| **position nette en euros** | -345 610 € | - | 374 485 € | 28 875 € |
| **hausse 1% taux de conversion au 30/06/2017** | 0,932533 | - | 0,135643 | |
| **position nette en euros** | -349 066 € | - | 378 230 € | 29 164 € |
| **baisse de 1% taux de conversion au 30/06/2017** | 0,914067 | - | 0,132957 | |
| **position nette en euros** | -342 154 € | - | 370 740 € | 28 586 € |

La sensibilité au risque de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

| **30/06/2017 En €** | **Impact sur le résultat avant impôts** | | **Impact sur les capitaux propres avant impôts** | |
|---|---|---|---|---|
| | **Hausse de 1%** | **Baisse de 1%** | **Hausse de 1%** | **Baisse de 1%** |
| USD | -3 456 | 3 456 | 7 040 | -7 040 |
| JPY | - | - | - | - |
| RMB | 3 745 | -3 745 | 2 776 | -2 776 |
| Total | 289 | -289 | 9 816 | -9 816 |

## 31 décembre 2016

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2016 est la suivante :

| **au 31/12/2016** | **USD** | **JPY** | **CNY** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| **Actif (a)** | 1 320 433 € | 95 255 309 € | 2 505 703 € | |
| **Passif(b)** | 133 634 € | 33 010 617 € | 659 883 € | |
| **engagements en devises (c)** | 0 | 0 | 0 | |
| **position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)** | 1 186 799 € | 62 244 691 € | 1 845 820 € | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **instruments financiers de couverture** | néant | néant | néant | |
| **position nette après couverture (f) = (d) - (e)** | 1 186 799 € | 62 244 691 € | 1 845 820 € | |
| **taux de conversion au 31/12/2016** | 0,9487 | 0,0081 | 0,1366 | |
| **position nette en euros** | 1 125 916 € | 504 182 € | 252 139 € | 1 882 237 € |
| **hausse 1% taux de conversion au 31/12/2016** | 0,958187 | 0,008181 | 0,137966 | |
| **position nette en euros** | 1 137 175 € | 509 224 € | 254 660 € | 1 901 059 € |
| **baisse de 1% taux de conversion au 31/12/2016** | 0,939213 | 0,008019 | 0,135234 | |
| **position nette en euros** | 1 114 657 € | 499 140 € | 249 618 € | 1 863 415 € |

a) Total actif
b) Total passif hors capitaux propres

| **au 31/12/2016** | **USD** | **JPY** | **CNY** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| **résultat avant impôts** | -451 181 € | 7 464 217 € | -1 604 801 € | |
| **engagements en devises (c)** | 0 | 0 | 0 | |
| **position nette en devises avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)** | -451 181 € | 7 464 217 € | -1 604 801 € | |
| **instruments financiers de couverture** | néant | néant | néant | |
| **position nette après couverture (f) = (d) - (e)** | -451 181 € | 7 464 217 € | -1 604 801 € | |
| **taux de conversion au 31/12/2016 (taux moyen)** | 0,9034 | 0,0083 | 0,136 | |
| **position nette en euros** | -407 597 € | 61 953 € | -218 253 € | -563 897 € |
| **hausse 1% taux de conversion au 31/12/2016** | 0,912434 | 0,008383 | 0,13736 | |
| **position nette en euros** | -411 673 € | 62 573 € | -220 436 € | -569 536 € |
| **baisse de 1% taux de conversion au 31/12/2016** | 0,894366 | 0,008217 | 0,13464 | |
| **position nette en euros** | -403 521 € | 61 333 | -216 070 € | - 558 258 € |

La sensibilité au risque de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

| **31/12/2016 En €** | **Impact sur le résultat avant impôts** | | **Impact sur les capitaux propres avant impôts** | |
|---|---|---|---|---|
| | **Hausse de 1%** | **Baisse de 1%** | **Hausse de 1%** | **Baisse de 1%** |
| USD | -4 076 | 4 076 | 11 259 | -11259 |
| JPY | 620 | -620 | 5 042 | -5 042 |
| RMB | -2 183 | 2 183 | 2 521 | -2 521 |
| Total | -5 639 | 5 639 | 18 822 | -18 822 |

### 4.3.2 Risque sur actions

Alpha MOS détient 45 K€ de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit. Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste est classé en immobilisations dans les comptes consolidés du Groupe.

Pour rappel, la société Alpha MOS détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2017 comme au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 valorisées en date de clôture à 11 913,26 € au 31 décembre 2017, à 15 455,04 € au 30 juin 2017 et à 15 455,04 € au 31 décembre 2016, qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres.

## 4.4 Risques juridiques

### 4.4.1 Faits exceptionnels - Litiges

- **Il existe un litige prud'homal opposant Alpha MOS à un ancien salarié.**

Ce salarié a demandé la requalification de sa démission en prise d'acte de la rupture de son contrat de travail ainsi que des rappels de salaire de prime de déplacement pour un montant total de 66 141,6 €. Par jugement en date du 27 juin 2016, le CPH de Toulouse a débouté ce salarié. Le salarié a interjeté appel de ce jugement le 23 juillet 2016. Compte tenu d'un premier jugement en faveur d'Alpha MOS en première instance, au 30 juin 2016, la Société a repris la provision constituée précédemment.
L'audience d'appel doit se tenir en avril 2018.

- **Accord transactionnel**

Le 30 juin 2016, M. Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets.
**Cet accord devenu définitif le 3 novembre 2016, met notamment fin aux deux assignations reçues au cours du premier semestre 2016 et décrites ci-dessous :**

- 1ère Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La Société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure visait à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeuraient en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la Société.

Le requérant demandait également, à titre principal le paiement d'une somme de 300 K€ en réparation de son préjudice moral du fait de la prétendue irrégularité de sa révocation. À titre subsidiaire, au cas où la nullité de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration ne serait pas retenue, il demandait le paiement d'indemnités de départ qu'il estimait à la somme de 180K€.

- 2ème Assignation en justice de la société Alpha MOS par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD

La Société a reçu le 18 mai 2016 une assignation requérant la condamnation d'Alpha MOS au titre de la violation de ses droits portant sur divers brevets déposés par Alpha MOS et mentionnant M. Mifsud en tant que co-inventeur.

**Par jugement du 5 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.**

À la connaissance de la Société, hormis les litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrages, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 4.5 Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Les contrats d'assurance principaux sont souscrits par Alpha MOS S.A. et sont détaillés ci-dessous.

Alpha MOS a souscrit des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à l'activité de la société mère Alpha MOS et de ses filiales :

- Multirisque professionnelle et responsabilité Civile pour une cotisation annuelle de 12 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 3 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 3 K€,
- Assurance des marchandises transportées pour 7 K€.

# 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

## 5.1 Histoire et évolution de la Société

### 5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est « ALPHA M.O.S. ».

Le siège social est situé : Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.

Le numéro de téléphone du siège social est le : 33 (0)5 62 47 53 80.

### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 389 274 846.

Le numéro Siret de la Société est le 38927484600036.

### 5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 1er décembre 1992.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus aux présentes.

### 5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

### 5.1.5 Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

| | |
|---|---|
| **1993** | • Création d'Alpha MOS par Jean-Christophe Mifsud.<br>• La Société développe ses premiers produits à partir de capteurs MOS (*Metal Oxide Sensors*). |
| **1995** | • Lancement des nez électroniques FOX 3000 et FOX 4000 (respectivement 12 et 18 capteurs).<br>• Dépôt d'un brevet sur les nez électroniques fondé sur l'utilisation de plusieurs technologies de capteurs.<br>• Mise en place progressive d'un réseau commercial en Europe et Asie. |
| **1996** | • Création d'Alpha MOS America Inc.<br>• Renforcement du réseau de distribution, avec au total plus de 20 partenaires qui étendent le réseau de ventes au Brésil et dans le Sud-Est asiatique. |
| **1998** | • Introduction sur le Nouveau Marché à la Bourse de Paris.<br>• Lancement de Kronos, spectromètre de masse permettant l'identification de composés spécifiques. |
| **1999** | • Lancement de la gamme Prométheus, nez électronique associant des capteurs électroniques et un spectromètre de masse. |

| | |
|---|---|
| **2000** | • Lancement de la langue électronique Astrée, instrument de mesure des composés organiques non volatils responsables du goût. |
| **2001/2002** | • Lancement de la gamme Gemini, outil de mesure de contrôle qualité de la conformité d'une empreinte olfactive. |
| **2002/2003** | • Développement de l'activité dans le secteur pharmaceutique. |
| **2005** | • Lancement d'un nouveau nez électronique, Héraclès, qui associe un chromatographe ultra flash à un nouveau système de traitement de données. |
| **2007/2008** | • Développement de la RQ Box, application environnementale de mesure de l'air extérieur et intérieur.<br>• Acquisition de la société Périchrom, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des chromatographes en phase gazeuse. |
| **2008/2009** | • Reprise des actifs de la société coréenne Smartech, spécialisée dans les micro-capteurs gaz. |
| **2009/2010** | • Développement et lancement de l'œil électronique. |
| **2010/2011** | • Transformation du bureau de représentation implanté en Chine en filiale détenue à 100% par la Société |
| **2011/2012** | • Lancement du nez Héraclès 2<br>• Reprise des actifs de la société suisse SmartNose |
| **2012/2013** | • Participation aux projets de recherche Open Food et Object's World<br>• Contrat avec France Brevets |
| **2013/2014** | • Ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire avec Période d'observation jusqu'au 10 juin 2014, renouvelée jusqu'au 10 décembre 2014<br>• Restructuration de l'activité (Réduction des effectifs)<br>• Homologation d'un plan d'apurement (septembre 2014) |
| **2014** | • Augmentation de capital de 5 M€ réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS<br>• Augmentation de capital de 1,7 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription<br>• À l'issue de ces opérations DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS détient 72,88% du capital d'Alpha MOS |
| **2015** | • Création de la filiale BoydSense basée aux Etats-Unis dans la Silicon Valley et détenue à 70%.<br>• Suite à l'exercice de BSA et à l'exercice de l'option d'achat d'actions Alpha MOS par Mr Mifsud, DMS a vu sa participation dans Alpha MOS diminuer, passant de 72,88% à 62%.<br>• Révocation de Mr Jean-Christophe Mifsud de ses fonctions de Président Directeur Général de Alpha MOS<br>• Recomposition du Conseil d'Administration d'Alpha MOS composé de Mr Jean-Paul ANSEL, Mr Jean RINGOT et de Mme See-Nuan SIMONYI |
| **2016** | • Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et organisation avec notamment : |

| | |
|---|---|
| | - arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en perte de vitesse et/ou non rentables (RQ Box, Périchrom, Fox Gemini),<br>- réduction des coûts opérationnels par la mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés,<br>- développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux<br><br>• Augmentation de capital réservée à la société d'investissement JOLT CAPITAL(1) à travers son fonds Jolt Targeted Opportunities pour un montant de 3,5 M€<br>• À l'issue de cette opération JOLT CAPITAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSYEMS détiennent respectivement 26,13% et 42,94% du capital d'Alpha MOS<br>• Modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha MOS qui a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de la dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ sur l'exercice 2016. |
| **2017** | • Cession de la filiale japonaise et abandon de l'activité de distribution d'instruments de laboratoire<br>• Acquisition d'une participation de contrôle dans la société Alpha MOS par JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS(2) représentant 42,94% du capital et 49,98% des droits de vote d'Alpha MOS auprès de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS<br>• À l'issue de cette opération JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 34,5% du capital et 33,6% des droits de vote d'Alpha MOS<br>• Déclaration de concert entre JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS. Les membres du concert détiennent ensemble 69% du capital et 67,2% des droits de vote d'Alpha MOS.<br>• Démissions de Mr Jean-Paul ANSEL, Mr Jean RINGOT et de Mme See-Nuan SIMONYI de leur fonction d'administrateur<br>• Démission de Mr Jean-Paul ANSEL de sa fonction de Directeur Général<br>• Cooptation d'AMBROSIA INVESTMENTS en qualité de nouvel administrateur représenté par Mr Adrien TARDY<br>• Nomination de Mr Hervé MARTIN en qualité de directeur général (non administrateur) d'Alpha MOS et de Monsieur Laurent SAMAMA en qualité de président du Conseil d'Administration.<br>• Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Alpha MOS du 21 septembre 2017 au 4 octobre 2017 initiée conjointement par JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS.<br>• À l'issue de l'Offre JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 39,56% du capital et 37,76% des droits de vote d'Alpha MOS. Le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 75,52% des droits de vote d'Alpha MOS.<br>• Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie avec notamment :<br>- recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, et l'emballage,<br>- arrêt de l'activité de prestations de services d'analyse pures en laboratoire chez Alpha MOS,<br>- nouveaux efforts de R&D portés sur (i) l'amélioration des analyseurs existants destinés aux laboratoires des industriels, et sur (ii) le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels. |

(1) JOLT CAPITAL est une société de gestion agréée par l'AMF ; il s'agit d'une SAS dont le président est Jean Schmitt ; ses dirigeants sont Jean Schmitt et Laurent Samama.
Le capital social de Jolt Capital s'élève à 400.000 euros. La société est détenue à hauteur de 75% par Superjolt (dont l'ultime bénéficiaire est Jean Schmitt) et à 25% par Tek Investissements (dont l'ultime bénéficiaire est Philippe Sereys de Rothschild).

Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui a investi dans Alpha MOS est un FPCI déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels.
La valeur nette des actifs sous gestion du FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES est d'environ 52,8 millions d'euros et le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés européennes de technologie de taille moyenne, notamment dans les secteurs suivants :

- intelligence artificielle ;
- e-santé/bien-être ;
- gestion de l'énergie ;
- cybersécurité ;
- semi-conducteurs ;
- internet des objets ;
- robotique.

(2) AMBROSIA INVESTMENTS est une SARL de droit luxembourgeois qui prend des participations dans des sociétés présentant un potentiel de forte croissance et actives dans l'industrie de l'alimentation, des boissons et des ingrédients.
Le capital social d'Ambrosia s'élève à 1 M€. M. Serge Schoen détient l'intégralité du capital social de la société.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements du Groupe sont essentiellement constitués par :

- les investissements faits en R&D qui portent sur :
  - L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisées destinés aux laboratoires des industriels,
  - Le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels
  - Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS.
  - Les dépôts de brevets

- l'acquisition de matériel informatique et de production :
  - mise à niveau des systèmes informatiques
  - maintenance de l'outil industriel et
  - diverses acquisitions d'outillage.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.

En synthèse, ces efforts de développement sur les trois dernières années ont représenté les montants suivants :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **Total dépenses R&D (*)** | **550** | **950** | **1 500** |
| - Investissement R&D immobilisé à l'actif du bilan | 350 | 500 | 900 |
| • *Dont Développement nouvelles solutions pour l'industrie* | *100* | *100* | *200* |
| • *Dont développement nouvelles solutions basées sur micro-capteur MOS* | *250* | *400* | *700* |
| - Amélioration de performance de la gamme commercialisée** | 200 | 450 | 600 |

* Avant prise en compte du CIR
** comptabilisé en charge dans le compte de résultat

### 5.2.2 Investissements en cours et investissements futurs

Il n’existe aucun investissement significatif en cours.

À ce jour, il n’existe aucun investissement significatif que compte réaliser l’émetteur à l’avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Compte tenu de la nature des développements prévus qui reposent essentiellement sur les équipes de Recherche & Développement, il n’y a pas d’investissements chiffrés prévus à ce jour.

# 6 APERCU DES ACTIVITES

## 6.1 Présentation générale de l'activité d'Alpha MOS

Alpha MOS développe des technologies destinées à mesurer et à évaluer l'odeur, le goût ou l'aspect visuel d'un produit à la manière des sens humains. Plusieurs de ses développements concernant les méthodes et systèmes de mesure des odeurs, l'évaluation de liquides, la quantification d'une intensité d'odeur et le traitement des données ont fait l'objet de brevets.

Aujourd'hui une grande partie des travaux de recherche de la Société porte sur l'intégration d'une nouvelle génération de micro-capteurs gaz qui permettront d'élargir son domaine d'intervention à des applications grand public.

Les instruments et services d'analyse proposés par Alpha MOS fournissent des outils de décision des départements et laboratoires de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité des industriels afin de permettre une plus grande sécurité et qualité des produits en fiabilisant et optimisant leur évaluation sensorielle.

Alpha MOS conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la boisson, et l'emballage.

Depuis fin 2015, la Société a connu deux changements de direction successifs. Le premier en novembre 2015 et le second en juin 2017 (voir paragraphe 5.1.5 du présent document).

Sous l'impulsion du nouveau management arrivé en 2015, une nouvelle stratégie et organisation a été mise en place depuis février 2016, se traduisant par :

- l'arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en perte de vitesse et/ou non rentables ;

Cette stratégie porte sur :

- le recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et œil électroniques (Iris),
- le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, packaging et polymères,
- la suspension temporaire de la commercialisation des produits destinés aux problématiques environnementales (RQ Box) le temps d'élaborer un nouveau produit plus performant et moins cher destiné essentiellement au marché chinois,
- l'abandon de la gamme destiné au secteur pétrolier (Périchrom),
- l'abandon de tous les produits obsolètes,
- l'abandon de l'activité de distribution d'instruments de laboratoire avec la cession de la filiale japonaise, et
- le développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.

L'impact des activités arrêtées sur le chiffre d'affaires est présenté au paragraphe 6.7 du présent document.

- une réduction des coûts opérationnels par la mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés ;

Le plan de licenciement collectif est aujourd'hui terminé et n'a donné lieu à aucun contentieux ou litige.

Depuis juin 2017, une nouvelle direction a de nouveau modifié la stratégie du Groupe.

Ainsi, la stratégie actuelle du groupe porte sur :

- la poursuite du recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et oeil électroniques (Iris), avec notamment :
  - l'amélioration des analyseurs existants destinés aux laboratoires des industriels,
  - le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels
- le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, et l'emballage,
- l'abandon définitif de la gamme destiné aux problématiques environnementales (RQ Box),
- la poursuite du développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux ;
- l'arrêt de l'activité de prestations de services d'analyse pures en laboratoire chez Alpha MOS.

Se reporter au paragraphe 11.1 du présent document pour le détail des efforts de R&D.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.
En synthèse, ces efforts de développement sur les trois dernières années ont représenté les montants suivants :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **Total dépenses R&D (*)** | **550** | **950** | **1 500** |
| - Investissement R&D immobilisé à l'actif du bilan | 350 | 500 | 900 |
| • *Dont Développement nouvelles solutions pour l'industrie* | *100* | *100* | *200* |
| • *Dont développement nouvelles solutions basées sur micro-capteur MOS* | *250* | *400* | *700* |
| - Amélioration de performance de la gamme commercialisée** | 200 | 450 | 600 |

* Avant prise en compte du CIR
** Comptabilisé en charge dans le compte de résultat

Pour poursuivre cette stratégie et compte tenu de la situation de liquidité du Groupe présentée au paragraphe 4.1 du présent document, Alpha MOS a l'intention de procéder à une augmentation de capital, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à cette opération, d'un montant brut de l'ordre de 5,023 M€ en numéraire dans les prochaines semaines. Outre le financement du BFR (pour un montant de 2 500 K€) et des échéances du plan de continuation (pour un montant de 450 K€), le solde des fonds de l'augmentation de capital est destiné aux efforts de R&D présentés ci-dessus sur les 18 prochains mois.

Les exercices 2016 et 2017 ont donc été des exercices de transition avec des mesures à effet immédiat et d'autres à moyen terme.

## 6.2 L'offre de produits et services

Afin de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients, Alpha MOS propose et commercialise :

- une gamme complète d'analyseurs : nez, langue et œil électronique, et tous les consommables y afférents,
- des prestations de services de support technique sur les analyseurs (formation, installation, maintenance sur site ou en atelier),
- des logiciels associés qui peuvent être vendus avec les analyseurs ou séparément,
- des solutions industrielles sur mesure.

### 6.2.1 Les instruments d'analyse et consommables associés

*6.2.1.1 Modalités de fonctionnement*

Les instruments développés par Alpha MOS mesurent l'empreinte olfactive, gustative ou visuelle d'un produit (solide, liquide ou gazeux).

Les mesures effectuées peuvent permettre de réaliser des études qualitatives, par exemple pour comparer des produits selon leur profil odorant ou gustatif, ou selon leur aspect visuel. Les analyses qualitatives peuvent également être employées pour déterminer l'origine, la qualité, l'âge ou la pureté d'un aliment ou d'un produit, en particulier en contrôle qualité. Ces instruments permettent aussi d'étudier le comportement d'un produit dans le temps (stabilité/évolution) et donc sa durée de vie. Ces analyseurs peuvent enfin fournir des mesures quantitatives soit pour déterminer l'intensité d'un attribut sensoriel (comme le niveau de salé d'acidité, le floral, l'odeur de moisi ou de plastique ...) ou la concentration d'un composé.

Pour évaluer les produits selon les critères de la perception humaine, les instruments d'Alpha MOS procèdent de façon analogue, aux sens humains : un ensemble de capteurs sensoriels qui remplacent les récepteurs du nez, de la langue ou de l'œil, détectent selon les cas, odeurs, saveurs, couleurs ou formes (phase d'acquisition), et les transmettent au logiciel de traitement qui les analyse et les compare à un modèle préalablement défini (phase d'analyse) lors d'une phase d'apprentissage (machine learning). Ce processus permet d'objectiver les mesures sensorielles en les corrélant à des données chimiques (pour le goût ou l'odeur) ou des données physiques (couleurs et formes) pour la vision.

Les technologies de détection sont soit :

- la chromatographie gazeuse ultra-rapide : les chromatogrammes vont être interprétés comme une signature ou une empreinte « odorante » par les logiciels spécifiquement développés par Alpha MOS, notamment la base de données (AroChemBase) contenant près de 84.000 molécules et 2.000 descripteurs olfactifs ;

- des capteurs liquides, utilisant entre autres, la technologie ISFET (Ion Selective Fields Transducers) : la différence de potentiel entre une électrode de référence et plusieurs capteurs, sensibles aux composés responsables des goûts ;

- l'imagerie haute résolution : à partir d'une photo de l'échantillon prise par une caméra dans une cabine fermée aux conditions d'éclairage contrôlées, l'œil électronique évalue les paramètres de couleurs et de formes responsables de l'aspect visuel des produits.

L'analyse logicielle des signaux est basée sur des algorithmes d'I.A. (Intelligence Artificielle), permettant:

- de corriger et d'analyser la mesure (traitement des données) ;
- d'analyser de comparer des empreintes globales ou de les reconnaître par rapport à une base de données.

Le traitement de l'information acquise est réalisé par le logiciel Alpha Soft développé par Alpha MOS.

Ce logiciel fait l'objet d'une description détaillée au paragraphe 6.2.3 du présent document de référence.

*6.2.1.2 Présentation de la gamme des analyseurs d'Alpha MOS*

La gamme des instruments proposés par la société se décline en trois familles :

**Nez électronique : HERACLES et HERACLES NEO**

Le nez électronique, analyseur de composés organiques volatils, est utilisé dans les départements de R&D et contrôle qualité, en laboratoire comme en usine.

Les nez électroniques détectent et mesurent les composés organiques volatiles odorants ou non à partir

de technologies basées sur la chromatographie gazeuse ultra-rapide.

Cet instrument, en plus d'une évaluation globale de l'empreinte d'odeur, aide également à la caractérisation chimique des molécules, grâce au couplage avec la base de données AroChemBase constituée par Alpha MOS.

Il se positionne sur le marché de la chromatographie gazeuse avec des performances élevées en terme de vitesse (temps d'analyse inférieur à la minute) et de sensibilité (une dizaine de ppb (partie par milliard) pour certaines molécules);

Alpha MOS a annoncé fin 2017 le lancement d'une nouvelle version de HERACLES ; HERACLES NEO version améliorée dont la commercialisation débutera au deuxième trimestre 2018.

**Langue électronique : ASTREE**

La langue électronique ASTREE d'Alpha MOS analyse les échantillons liquides, tels que les bières, sodas, jus de fruits, thés, sirops pharmaceutiques ainsi que des produits mis en solutions après dissolution et filtration, comme des médicaments (comprimés, tablettes, etc.), des saucisses ou des biscuits.
L'ASTREE est principalement destinée aux industries agroalimentaires et pharmaceutiques pour l'évaluation objective des goûts.

La langue électronique ASTREE trouve essentiellement des applications en R&D pour comparer le goût de plusieurs produits de même type, ou aider au développement de nouveaux produits.

Cette langue électronique permet par exemple de tester des drogues pharmaceutiques qui n'ont jamais été testées sur l'homme pour des raisons de sécurité. Elle permet ainsi de mesurer l'efficacité du masquage du goût du médicament ou de développer des placebos qui ont le même goût que le médicament à évaluer, notamment dans des campagnes d'évaluation d'efficacité de médicament en double aveugle.

**Œil électronique : IRIS**

L'œil électronique, **IRIS**, utilisé dans le contrôle qualité en production, pour l'analyse visuelle et sensorielle de produits surtout en agroalimentaire. L'œil électronique analyse les aliments de surfaces complexes (pizzas, cookies, plats cuisinés,…) en mesurant les différentes couleurs et formes présentes dans ceux-ci.

L'instrument combine une caméra CCD haute définition avec un logiciel performant de traitement d'image et d'analyse sensorielle, développé par Alpha MOS.

Le traitement de données sur la plateforme commune d'Alpha MOS peut permettre de combiner les mesures issues du nez, de la langue et de l'œil électroniques afin de se rapprocher davantage des sensations humaines dans leur globalité.

Alpha MOS commercialise tous les consommables associés à l'utilisation de ses instruments : capteurs, colonnes de chromatographie, flacons et capsules, diverses petites pièces d'usures (filtres, tubes …) ainsi que des kits de calibration.

### 6.2.2 Les prestations de services de support technique sur les analyseurs

Alpha MOS offre également, via son service de « Support Technique », des services de maintenance et de support applicatif sur ses instruments d'analyse, de la location de matériels, ainsi que des services d'installation des produits commercialisés et de formation à leur utilisation.

Le Support Technique intervient en avant-vente et en après-vente dans les domaines suivants :
- conseil sur la technique analytique la plus adaptée ;
- étude de faisabilité et tests au laboratoire Alpha MOS ;
- mise en place et optimisation des méthodes analytiques ;
- démonstration d'utilisation ;
- installation et formation technique ;
- formation et support applicatif ;
- assistance technique ;
- vente de contrats de maintenance ;
- fourniture de consommables et de pièces détachées ;
- réparation.

Alpha MOS couvre en Support Technique l'ensemble des territoires sur lesquels les équipements sont installés : France, États-Unis, et Chine, avec ses propres équipes.
Les autres territoires sont couverts par les partenaires ou distributeurs qui sont formés par Alpha MOS.

### 6.2.3 Les logiciels associés aux analyseurs

**AlphaSoft**

Alpha MOS a développé son propre logiciel, « AlphaSoft ». Ce logiciel permet de :
- piloter les nez électroniques, langues électroniques et œil électronique;
- réaliser l'acquisition des mesures;

- effectuer le traitement de données récupérées.

Le logiciel « AlphaSoft » utilise l'analyse statistique multivariée et la chimiométrie pour acquérir, traiter et interpréter les mesures des nez électroniques, langues électroniques et œil électronique afin de se rapprocher de la perception holistique des consommateurs.

Alpha MOS estime que son logiciel constitue un avantage concurrentiel déterminant fondé sur :

(i) la pérennité des mesures et des banques de données

Le logiciel de la Société corrige les données issues des capteurs de mesure en tenant compte du fait que la sensibilité de chaque capteur ou des colonnes de chromatographie diminue de manière non linéaire dans le temps en fonction des conditions d'exploitation et des molécules mesurées.

Alpha MOS obtient ainsi des données fiables avec des mesures constantes malgré cette dégradation des capteurs et colonnes (la durée de vie des colonnes est de 2 ans versus quelques semaines pour les cellules humaines olfactives). Cette fonctionnalité logicielle permet à la Société et à ses clients d'établir des bases de données stables dans le temps, sans dérive et véritablement interopérables (d'un site à l'autre, ou entre un client et fournisseur).

(ii) l'analyse des données

Après acquisition, les réponses des capteurs de mesure sont analysées par traitement statistique pour une analyse qualitative ou quantitative. Le logiciel fournit des analyses et une présentation des résultats dans une interface ergonomique et simple d'interprétation.

Enfin, les logiciels sont construits pour permettre une fusion des données en provenance de différents instruments (nez, langue et œil) afin d'avoir une approche holistique de la qualité sensorielle du produit.

**AroChemBase**

La Société a développé AroChembase qui est une base de données unique au monde et qui recense près de 84.000 composés chimiques dont 2.000 avec des attributs sensoriels.

Ce logiciel permet d'identifier les molécules détectées avec la technologie de chromatographie gazeuse, à partir d'une correspondance des indices de Kovats. Il permet en outre de corréler les molécules, si elles sont odorantes, avec un attribut olfactif. Disponible en 7 langues, ce logiciel fonctionne avec le nez électronique HERACLES mais aussi avec tout chromatographe en phase gazeuse du marché, produisant des chromatogrammes compatibles.

Ces logiciels AlphaSoft et AroChembase associés aux analyseurs peuvent être vendus avec les analyseurs ou séparément.

Les ventes se font :
- soit via une licence d'utilisation par analyseur,
- soit via une licence indépendamment de l'analyseur.

Il y a peu de risque de fraude car la base de données des logiciels est continuellement enrichie ce qui limite l'intérêt de copier le logiciel.

### 6.2.4 Produits et services en cours de développement

En plus de sa gamme de produits sensoriels classiques, dans le cadre de ses activités R&D, Alpha MOS travaille sur le développement de micro capteur gaz et de leur structure, avec notamment l'appui de sa filiale BoydSense créée en février 2015 et basée à San Francisco en Californie, pour améliorer la performance et la précision de ses nez électroniques pour conquérir de nouveaux marchés et, envisager à terme l'exploitation de cette nouvelle technologie pour des applications notamment dans le domaine du grand public (électroménager, smartphones,..) et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.

Se reporter au paragraphe 11.1 du présent document pour le détail des efforts de R&D.

À ce stade, Alpha MOS n'a pas établi de calendrier précis quant au développement de BoydSense car les études de projet sont en cours.

## 6.3 Organisation et distribution des produits et services

Depuis sa création fin 1992, le siège d'Alpha MOS est basé à Toulouse, France. Il regroupe l'équipe de Recherche et Développement, les achats et la logistique, la Comptabilité-Finance, le Marketing et des Commerciaux, ainsi que le Support Technique et un laboratoire d'application depuis lequel les experts mènent des tests d'analyse et fournissent des prestations d'analyse sensorielle sur demande.

La société possède une filiale aux Etats-Unis depuis plus de 15 ans. Les bureaux sont situés à Hanover, MD. Les équipes commerciales et de support technique dédiées à cette zone géographique ainsi que le laboratoire dans lequel opèrent plusieurs experts scientifiques en analyse sensorielle sont en mesure d'apporter des réponses et un support réactif au marché nord-américain.

La filiale chinoise d'Alpha MOS est située à Shanghai et rassemble des équipes commerciales et de support technique ainsi qu'un laboratoire.

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

Alpha MOS distribue ses produits et services via :

- une distribution intégrée via les filiales organisée par marché géographique : France, Amérique du Nord, et Chine pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié intégré à la division services ;
- les laboratoires des filiales Alpha MOS qui assurent les prestations de services ;
- une distribution via un réseau de 35 distributeurs en Europe et dans le reste du monde.

| Nbre de personne/Zone géographique | Vente instruments et services | Laboratoire | Service Support |
|---|---|---|---|
| France | 3 | 2 | 2 |
| Amérique du Nord | 2 | 2 | 2 |
| Chine | 1 | 1 | 1 |

L'activité de production des équipements est entièrement sous-traitée en France métropolitaine.

## 6.4 Principaux marchés sur lesquels opère Alpha MOS

Les différentes gammes d'équipements développés et commercialisés par Alpha MOS peuvent être utilisées dans de nombreux domaines d'activités tels que décrits ci-après. Il s'agit souvent de marchés de niche.

Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, Alpha MOS ne dispose pas d'éléments permettant de quantifier précisément les marchés concernés et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Le marché des instruments de mesures sensorielles est soutenu par :

- le développement des technologies

*Hardware* : l'amélioration des sensibilités, de la robustesse et de la sélectivité des systèmes de détection et de mesure ainsi que la miniaturisation permettent d'élargir le champ des applications potentielles, notamment dans l'industrie (suivi de production de champs pétrolifères, suivi de sites à risque ou de la pollution des villes) ou pour des applications grand public, comme l'automobile, l'électroménager ou la téléphonique mobile.

*Software* : la capitalisation sur des bases de données ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des logiciels est un vecteur de croissance du marché afin de simplifier les interfaces homme/ machine pour le marché du contrôle qualité.

- la baisse des prix

L'évolution technologique récente a pour corollaire une diminution des prix, élargissant le domaine d'applications potentielles, notamment au grand public en B2C (exemple : domotique).

- l'évolution réglementaire

La réglementation environnementale est un levier de développement commercial pour Alpha MOS. La Société réalise des actions de lobbying afin d'accompagner le développement réglementaire dans l'environnement permettant de renforcer la sécurité des sites d'exploitation tout en améliorant la rentabilité, particulièrement dans les domaines de la qualité de l'air.

- l'adoption par des grandes sociétés

Après le début des années 2000, marqué par des échecs du développement de nez électroniques pour un grand nombre de start-ups (Aromascan, Neotronics, Cyrano Sciences...), le marché des instruments de mesures sensorielles bénéficie aujourd'hui de la renommée induite par des grands comptes « early-adopters » et par les nombreuses publications / communications scientifiques qui ont été effectuées. Il existe aujourd'hui près de 500 publications scientifiques internationales basées sur les équipements Alpha MOS.

- les accidents industriels

Plusieurs accidents industriels récents dans le secteur agroalimentaire amènent les fabricants à mettre en œuvre une politique de gestion des risques, source de croissance pour le secteur des mesures sensorielles en contrôle qualité, (Perrier et l'accident du Benzéne, Kellogs et la qualité de l'emballage...).

Sur le plan géographique, les marchés à plus fort potentiel technologique restent la Chine, les Etats-Unis et le Japon. Ces pays demeurent prioritaires pour Alpha MOS, étant précisé que, malgré un environnement macro-économique toujours délicat, l'Europe montre des signes d'intérêt croissant pour les solutions d'Alpha MOS.

### 6.4.1 Marchés par types de produits

Le Groupe intervient principalement sur le marché de l'instrumentation analytique, lequel est divisé en trois sous marchés qui ne sont pas en concurrence frontale avec les produits Alpha MOS mais éventuellement complémentaires :

- le marché de l'instrumentation analytique en laboratoire,
- le marché des analyseurs de process, et
- le marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical.

Chaque marché représente environ 20 milliards de dollars et est dominé par une dizaine d'acteurs représentant plus de 80% des parts de marché. Ces sociétés sont essentiellement des leaders américains.

#### *6.4.1.1 Marché de l'instrumentation analytique en laboratoire*

Le marché de l'instrumentation analytique en laboratoire couvre les besoins d'analyse de la pharmacie, de l'environnement, de l'agroalimentaire et de la pétrochimie avec des technologies diversifiées allant de la préparation des échantillons à leur analyse en phase liquide, solide ou gazeuse. Il est dominé par de grands groupes internationaux tels que ThermoFischer, Agilent, Perkin Elmer, etc.

#### *6.4.1.2 Marché des analyseurs de process*

Le marché des analyseurs de process, couvrant les mêmes besoins que l'instrumentation analytique en laboratoire, est dominé par des acteurs internationaux tels que GE, ABB, Siemens, Philips, Thales, etc.

Ce marché est moins vaste en termes d'applications et couvre les besoins d'analyse en ligne de la pharmacie, de l'environnement, et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à son analyse, en phase liquide, solide ou gazeuse.

#### *6.4.1.3 Marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical*

Enfin, le marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical couvre principalement les besoins de diagnostics médicaux hospitaliers. Il est dominé par des acteurs tels que GE, Philips, Biomerieux et Becton Dickinson.

### 6.4.2 Marchés par secteurs d'activité

Aujourd'hui, la société Alpha MOS se concentre sur trois secteurs d'activité : l'agroalimentaire/boisson, l'emballage et l'industrie pharmaceutique.

- ***Agroalimentaire***

Pour satisfaire les consommateurs, l'industrie agro-alimentaire doit développer des produits qui répondent à leurs attentes et les produire avec une qualité constante et irréprochable.

C'est pour ces raisons que les industriels font appel à l'analyse sensorielle, à la fois pour évaluer et connaître les caractéristiques sensorielles lors de la création d'un nouveau produit, mais aussi pour maîtriser les aspects organoleptiques lors des étapes de production des produits alimentaires.

Sur le secteur de l'agroalimentaire, les industriels ont manifestés un intérêt pour des instruments permettant de vérifier la conformité de mesurer la fraîcheur des matières premières comme la viande et les poissons, de déterminer l'origine des produits, de détecter l'altération accidentelle ou volontaire des produits, de détecter la contamination des produits par des produits dangereux (pesticides, allergènes,…) ou encore de suivre les procédés de production (fermentation, cuisson, mélange, etc.).

De nombreuses applications ont aussi été développées pour la mesure de contamination bactérienne, de moisissures et de toxines avec les nez électroniques, notamment par la mesure des métabolites volatils générés par la croissance d'organismes vivants.

Grâce à une rapidité et un haut débit d'analyse, les instruments d'analyse sensorielle du Groupe Alpha MOS permettent d'augmenter les capacités d'analyse en matière d'évaluation sensorielle (odeur, goût, couleur et forme) des produits alimentaires depuis les étapes de formulation jusqu'au contrôle qualité de la production:

- Aide à la formulation de nouveaux produits : comparaisons de recettes, benchmarking de produits concurrents, suivi de stabilité des propriétés sensorielles des ingrédients alimentaires
- Contrôle sensoriel des ingrédients et matières premières alimentaires à réception et validation de fournisseurs
- Caractérisation de l'influence du procédé de fabrication sur les attributs sensoriels du produit alimentaire
- Tests de conformité sensorielle des produits alimentaires finis: contrôle de la qualité de l'arôme et du goût des aliments, inspection visuelle des produits alimentaires, détection d'odeur résiduelle ou de contamination odorante dans les aliments

- Investigation des plaintes de consommateurs et identification de défauts sensoriels dans les aliments faisant l'objet de réclamations client
- Contrôle organoleptique des emballages alimentaires
- Certification d'origine des produits alimentaires, détection de fraude.

- ***Boisson***

Dans le domaine des boissons comme dans l'agro-alimentaire, l'analyse sensorielle est fréquemment employée par les industriels pour connaître les produits qu'ils mettent sur le marché et pour répondre à la demande des réseaux de distribution qui veulent s'assurer que les produits qu'ils commercialisent ont des caractéristiques sensorielles qui les distinguent ou au contraire les font ressembler aux produits leaders.

Alliant reproductibilité et rapidité de mesure, les instruments d'analyse sensorielle du Groupe Alpha MOS permettent d'augmenter la fiabilité et la capacité d'analyse sensorielle (odeur, goût, aspect visuel) des boissons depuis les étapes de formulation jusqu'au contrôle qualité de la production:

- Support au développement de nouveaux produits : comparaisons de recettes et procédés de fabrication (conditions de stockage, maturation, stérilisation, etc), benchmarking de produits concurrents, suivi de stabilité des propriétés sensorielles des ingrédients alimentaires et boissons
- Contrôle sensoriel des ingrédients et matières premières alimentaires à réception et validation de fournisseurs
- Caractérisation de l'influence du procédé de fabrication sur les attributs sensoriels des boissons
- Tests de conformité sensorielle des boissons: contrôle de la qualité de l'arôme et du goût, inspection visuelle, détection d'odeurs résiduelles, vérification d'un masquage de goût
- Investigation des plaintes de consommateurs et identification de défauts sensoriels dans les boissons faisant l'objet de réclamations client
- Contrôle organoleptique des emballages destinés aux boissons
- Authentification de l'origine des boissons et détection de produits frauduleux.

- ***Emballage et matière plastique***

Les emballages et matériaux en contact avec les aliments ou boissons doivent être contrôlés afin d'éviter tout risque de contamination et d'altération de la qualité sensorielle des produits.
C'est pourquoi l'analyse sensorielle est utilisée pour vérifier la conformité des matières premières et emballages finis et tester leur impact sur les produits alimentaires entrant en contact avec ces emballages.

Sur le secteur de l'emballage, les industriels doivent respecter une règlementation de plus en plus stricte notamment dans l'emballage alimentaire. Ceux-ci sont contrôlés régulièrement afin de garantir qu'ils ne contamineront pas les aliments qu'ils protègent avec des composés nocifs ou qu'ils ne donneront pas un mauvais goût ou une mauvaise odeur au produit. Ainsi, les industriels sont à la recherche de solutions instrumentales d'analyse chimique et de tests organoleptiques des plastiques et emballages pour répondre à leurs problématiques chimiques et sensorielles.

Alpha MOS propose des solutions instrumentales d'analyse chimique et de test organoleptique des plastiques et emballages conçus pour répondre rapidement aux problématiques chimiques et sensorielles des industriels.

L'utilisation d'instruments d'analyse sensorielles, et plus particulièrement du nez électronique, dans le domaine des emballages permet une analyse rapide des propriétés organoleptiques sans besoin de préparation des échantillons, tout en évitant d'exposer le panel sensoriel à des substances potentiellement dangereuses.
Grâce à leurs nombreuses applications, les instruments d'évaluation sensorielle contribuent à accélérer le développement de nouveaux produits et les tests libératoires des lots de production soumis au contrôle qualité:

- Tests de conformité des matériaux au contact des aliments et boissons
- Contrôle de la qualité des emballages alimentaires : analyse olfactive et gustative, inspection visuelle
- Détection de migrations de composés volatils dans les produits alimentaires

- Caractérisation des contaminants volatils et off-odour dans les produits alimentaires
- Gestion des plaintes clients sur les produits alimentaires: identification de l'origine d'un défaut (mauvais goût, mauvaise odeur) ayant fait l'objet d'une réclamation client
- Contrôle des procédés de fabrication et de leur impact sur la qualité organoleptique des emballages
- Détermination de l'efficacité d'un emballage pour la préservation des qualités sensorielles des aliments.

- ***Surveillance de paramètres médicaux via BoydSense***

Depuis sa création en février 2015, BoydSense Inc., filiale d'Alpha M.O.S basée à San Francisco, travaille sur le développement de systèmes non invasifs de surveillance de paramètres médicaux.

Ces systèmes sont basés sur l'analyse des molécules présentes dans l'haleine sous forme de composés organiques volatiles ou COV, les biomarkers.

Traditionnellement, les systèmes de surveillance des paramètres médicaux sont principalement basés sur des analyses de sang, analyses génétiques, analyses urinaires et analyses d'imagerie médicale. Les tests ainsi réalisés sont onéreux en raison de l'équipement requis et du niveau de formation des intervenants (environnement de laboratoire). Par ailleurs, ces tests prennent du temps et sont invasifs pour la plupart d'entre eux.

Par l'intermédiaire de l'analyse d'haleine, les technologies de capteurs utilisées dans les nez électroniques devraient permettre de développer des systèmes non invasifs de surveillance de paramètres médicaux avec un coût de revient faible et des résultats de mesure immédiats.

En particulier, BoydSense a fait des recherches sur les biomarkers présents dans l'haleine de patients atteints de certaines maladies chroniques, comme le diabète, l'asthme, certaines maladies inflammatoires et certains cancers.

- ***Appareils domestiques grand public***

Depuis 2010, Alpha MOS a investi des montants importants dans le développement et la mise au point de micro-capteurs gaz, notamment basés sur des technologies MEMS.

Ces micro-capteurs ont une taille très réduite (moins de 1 mm²) et possèdent une flexibilité d'utilisation qui permettra des applications multiples à faible coût. Ces caractéristiques permettent d'envisager des développements importants notamment dans le domaine du grand public.

## 6.5 Environnement concurrentiel

Alpha MOS est positionné sur les principaux marchés des applications sensorielles. Les acteurs de ces marchés se répartissent en trois catégories :

- les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique : (comme évoqué au 6.5.1);
- les groupes dont les tailles importantes permettent des évolutions sur des marchés verticaux (comme évoqué au 6.5.2) ;
- les *start-ups* spécialisées sur un segment de marché ;
- les sociétés de panel sensoriel.

Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation et du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, Alpha MOS ne dispose pas d'éléments permettant de documenter précisément la concurrence et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Pour la même raison, il n'est pas possible de fournir une évaluation des parts de marché de la Société.

### 6.5.1 Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique

Le marché de l'instrumentation scientifique (appareils dédiés aux analyses physiques et chimiques) compte plusieurs sociétés internationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars (source Société).

Ces groupes commercialisent des gammes d'instruments, telles que des chromatographes en phase gazeuse ou en phase liquide ou des spectromètres de masse. Certains d'entre eux, dont notamment le groupe japonais Shimadzu, ont développé des nez ou langues électroniques comme un complément de ligne de produit avec fonctionnalité supplémentaire par rapport à leurs appareils phares.

### 6.5.2 Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux

Des groupes importants sont spécialisés dans le matériel pour des marchés verticaux. Certains proposent des équipements de production pour l'emballage, d'autres offrent des équipements pour la détection de produits nocifs dans le domaine de la sécurité alimentaire ou aux frontières.

Certaines de ces sociétés proposent des analyseurs visuels ou des nez électroniques, avec un niveau technologique moindre que celui des nez Alpha MOS. Cependant, cette approche dédiée à des applications, a l'avantage de proposer des systèmes clef en main, des solutions plutôt que des instruments et cela particulièrement à des groupes qui possèdent la taille critique (nombre d'usines ou de fournisseurs à contrôler) suffisante pour justifier les coûts de développement.

Alpha MOS s'est donc attachée à développer avec plusieurs grands groupes dans le domaine de l'agro-alimentaire, des applications sur mesure.

### 6.5.3 Les start-ups spécialisées sur un segment de marché

Alpha MOS a identifié une dizaine de sociétés de petite taille développant des instruments de mesures sensorielles dédiés à des marchés spécifiques.

Plusieurs d'entre elles cherchent à mettre au point un nez électronique capable de détecter des maladies (cancer, diabète,…).

D'autres commercialisent des solutions plus ou moins éprouvées dans le domaine de l'environnement (air intérieur ou air extérieur) et l'une dans le domaine de la langue électronique.

Des sociétés spécialisées dans la vision et l'analyse visuelle ou sur un segment de marché proposent des instruments pour évaluer des paramètres d'aspect visuel des produits.

### 6.5.4 Les sociétés de panel sensoriel

Même si beaucoup d'industries, notamment en agro-alimentaire, possèdent leur panel sensoriel en interne, il existe dans le monde plusieurs sociétés de taille variable dont le cœur de métier est la prestation d'analyse par un panel sensoriel. Ces sociétés mènent des évaluations sensorielles de produits, à visée analytique objective (panel sensoriel expert) ou dans le but d'obtenir des informations sur les préférences et les goûts du marché (panels consommateurs).

### 6.5.5 Avantage concurrentiel

Alpha MOS considère qu'elle détient une avance technologique importante par rapport à ces sociétés, notamment dans le domaine des technologies de détection qui possèdent des sélectivités accrues, ainsi que dans le domaine du traitement du signal, permettant d'une part une fusion des données et, d'autre part, une capacité à maintenir la validité des banques de données dans le temps.

Les technologies développées par Alpha MOS présentent un certain nombre d'avantages compétitifs

par rapport aux solutions existantes (panels sensoriels et instruments analytiques), parmi lesquels :

- un coût moindre que celui des panels humains et des instruments de laboratoire, car la vitesse d'analyse est beaucoup plus rapide et le coût en ressources humaines est moins élevé ;
- une mesure de l'empreinte sensorielle objective et reproductible avec des applications R&D et en contrôle qualité;
- une meilleure fiabilité et transférabilité des mesures sensorielles digitales comparées aux mesures sensorielles humaines ;
- la détection rapide de certaines molécules utiles pour la gestion du risque de sécurité alimentaire ;
- une interface utilisateur en contrôle qualité, facilement utilisable et compréhensible par un opérateur de production.

## 6.6 Clientèle

Au 31 décembre 2017, le premier client représente 26% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. (Données non auditées)

Au 30 juin 2017, le premier client représente 23 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Au 31 décembre 2016, le premier client représente 13 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Aucun autre client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

| % du CA consolidé | 31/12/2017* | 30/06/2017 | 31/12/2016 | 30/06/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1er client | 26% | 23% | 13% | 11% | 7% |
| 5 premiers clients | 54% | 49% | 30% | 27% | 26% |
| 10 premiers clients | 70% | 67% | 43% | 42% | 38% |

* Données non auditées

## 6.7 Répartition des revenus du Groupe par type d'activité et de marché

Alpha MOS présente une information sectorielle avec un secteur unique (l'instrumentation) et un suivi du chiffre d'affaires par filiale et par zone géographique.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 4 054 K€ au 31 décembre 2017 (données non auditées), à 2 108 K€ au 30 juin 2017 contre 7 469 K€ au 31 décembre 2016, 8.189 K€ au 31 décembre 2015 et 2 072 K€ au 31 décembre 2014 (exercice de 3 mois).

Répartition du chiffre d'affaires par zone

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2017* (12 mois) | % | 30/06/2017 (6 mois) | % | 30/06/2016 (6 mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | **4 054** | **100%** | **2 108** | **100%** | **3 958** | **100%** |
| Japon | 1 073 | 26% | 518 | 24% | 1 464 | 37% |
| Europe | 882 | 22% | 420 | 20% | 550 | 14% |
| Etats-Unis | 879 | 22% | 333 | 16% | 946 | 24% |
| Asie (hors Japon) | 767 | 19% | 464 | 22% | 950 | 24% |
| Autres | 453 | 11% | 384 | 18% | 48 | 1% |

* Données non auditées

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2016 (12 mois) | % | 31/12/2015 (12 mois) | % | 31/12/2014 (3 mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | **7 469** | **100%** | **8 189** | **100%** | **2 072** | **100%** |
| Japon | 2 505 | 34% | 2 581 | 31% | 790 | 38% |
| Europe | 1 143 | 15% | 1 829 | 22% | 575 | 28% |
| Etats-Unis | 1 731 | 23% | 1 871 | 23% | 378 | 18% |
| Asie (hors Japon) | 1 792 | 24% | 1 796 | 22% | 319 | 15% |
| Autres | 298 | 4% | 112 | 1% | 10 | 0% |

Répartition du chiffre d'affaires par activité

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2017* (12 mois) | % | 30/06/2017 (6 mois) | % | 30/06/2016 (6 mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | 4 054 | **100%** | **2 108** | **100%** | 3 958 | 100% |
| Produits | 3 617 | 89% | 1 849 | 79% | 2 900 | 73% |
| Services | 437 | 11% | 269 | 13% | 899 | 23% |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 159 | 4% |

* Données non auditées

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2016 (12 mois) | % | 31/12/2015 (12 mois) | % | 31/12/2014 (3 mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | **7 469** | **100%** | **8 189** | **100%** | **2 072** | **100%** |
| Produits | 5 730 | 77% | 6 500 | 79% | 1 684 | 81% |
| Services | 1 513 | 20% | 1 613 | 20% | 341 | 17% |
| Autres | 226 | 3% | 76 | 1% | 48 | 2% |

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2017* (12 mois) | % | 30/06/2017 (6 mois) | % | 30/06/216 (6mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | **4 054** | **100%** | **2 108** | **100%** | **3 958** | **100%** |
| Analyseurs Alpha MOS (**) | 3 025 | 75% | 1 480 | 70% | 1 694 | 43% |
| Distribution d'autres instruments | 0 | 0 | 0 | 0 | 779 | 20% |
| Logiciels associés | 67 | 2% | 28 | 1% | 128 | 3% |
| Consommables | 708 | 17% | 436 | 21% | 439 | 11% |
| Analyses | 133 | 3% | 79 | 4% | 256 | 6% |
| Services de support | 122 | 3% | 96 | 5% | 662 | 17% |

* Données non auditées

| *(en K€) - IFRS* | 31/12/2016 (12 mois) | % | 31/12/2015 (12 mois) | % | 31/12/2014 (3 mois) | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires total** | **7 469** | **100%** | **8 189** | **100%** | **2 072** | **100%** |
| Analyseurs Alpha MOS (**) | 3 399 | 46% | 3 912 | 48% | 1 048 | 51% |
| Distribution d'autres instruments | 1 375 | 18% | 1 100 | 13% | 339 | 16% |
| Logiciels associés | 331 | 4% | 370 | 5% | 71 | 3% |
| Consommables | 705 | 9% | 1 117 | 14% | 226 | 11% |
| Analyses | 496 | 7% | 648 | 8% | 103 | 5% |
| Services de support | 1 163 | 16% | 1042 | 13% | 285 | 14% |

(**)

- dont 406 K€ au premier semestre 2016 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 702 K€ au 31 décembre 2015 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 139 K€ au 31 décembre 2014 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée
- dont 527 K€ au 30 septembre 2014 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe se compose principalement de ventes de produits finis (nez, langues, yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Les produits des activités ordinaires correspondant à des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode comptable actuelle IAS 18

| Produits | Type de ventes | Type de comptabilisation |
|---|---|---|
| Ventes d'analyseurs | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes d'instruments de laboratoire | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de logiciels | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de consommables | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Analyses | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |
| Maintenance | Contrats de maintenance | Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat |
| Autres prestations | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |

(Pour les proportions des différentes activités dans le chiffre d'affaires cf. tableau ci-dessus)

Ce tableau sera mis à jour après analyse en cours des incidences de la nouvelle norme comptable IFRS 15.

# 7 ORGANIGRAMME

## 7.1 Organigramme juridique du Groupe

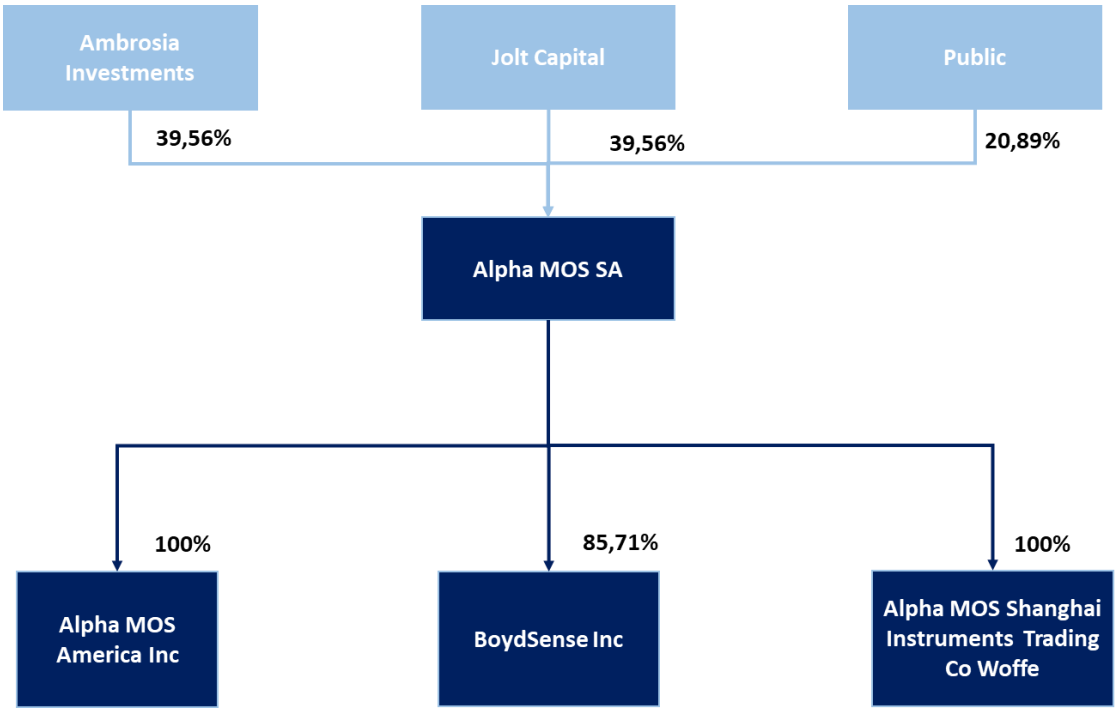


## 7.2 Présentation des filiales

À la date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

| Société | Forme juridique | Ville | Qualité | % de contrôle et % de détention | % d'intérêt |
|---|---|---|---|---|---|
| Alpha MOS | SA | Toulouse | Société mère | Société mère | Société mère |
| Alpha MOS America | Inc | Maryland | Filiale | 100% | 100% |
| Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co | Wofe | Shanghai | Filiale | 100% | 100% |
| BoydSense | Inc | Delaware | Filiale | 85,71% | 85,71% |

La société Alpha MOS exerce une double activité de holding et de société opérationnelle.
La société mère Alpha MOS a une activité économique propre et opère sur le reste du monde.

Aucun dividende n'a été versé par les sociétés du Groupe à la Société mère Alpha MOS.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux États-Unis à travers sa filiale américaine Alpha MOS America.

Alpha MOS a cédé l'intégralité de sa participation dans la filiale japonaise le 2 janvier 2017.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par Alpha MOS.

BoydSense a été créée en février 2015. Elle était détenue à hauteur de 70% par Alpha MOS France. Le solde du capital de BoydSense est détenu par Bruno Thuillier (Directeur Générale de BoydSense), et par Jean-Paul Ansel chacun à hauteur de 10% et par Jean-Christophe Mifsud à hauteur de 3%. 7% sont détenus en actions d'autocontrôle par BoydSense.
Alpha MOS a racheté une partie des titres BoydSense détenus par Jean-Paul Ansel au cours du 1er semestre 2017, pour un montant de 9 K€. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 75% à 85,71%. Le solde du capital est détenu à hauteur de 10,71% par Bruno Thuillier et à hauteur de 3,57% par Jean-Christophe Mifsud.

BoydSense est entièrement dédiée au développement technologique et commercial de micro capteurs, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marchés créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux. Ces solutions peuvent être connectées suivant les besoins des clients.

À ce titre, Alpha MOS a concédé à sa filiale BoydSense une licence exclusive mondiale à durée illimitée, en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont Alpha MOS détient la propriété intellectuelle.

De plus, Alpha MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BoydSense et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement. Cet accord prévoit également que BoydSense sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par Alpha MOS dans le cadre de l'accord. Par ailleurs BoydSense a entrepris ses propres développements de technologie, de propriété intellectuelle et de recherche et développement.

Les relations opérationnelles et financières entre la société Alpha MOS et BoydSense sont décrites au paragraphe 19 du présent document de référence, qui présente également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Alpha MOS présente une information sectorielle avec un secteur unique (l'instrumentation) et un suivi du chiffre d'affaires par filiale et par zone géographique.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

| | Social Alpha MOS America Inc | Social Alpha MOS Japan | Social Alpha MOS Chine | Social Alpha MOS France | Social BoydSense | Éliminations et retraitements | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **En K€** | | | | | | | |
| **Au 30 juin 2017 (6 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 496 | | 35 | 1 806 | 31 | -260 | 2 108 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 570 | | 344 | 10 463 | 222 | -1 836 | 9 763 |
| Résultat opérationnel | -91 | | -230 | -315 | -249 | 44 | -841 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | | | 15 | 300 | | | 315 |
| **Au 30 juin 2016 (6 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 744 | 1 464 | 97 | 2 388 | 40 | -774 | 3 959 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 817 | 1 339 | 253 | 9 974 | 874 | -3 333 | 9 924 |
| Résultat opérationnel | 54 | 81 | -102 | -290 | -172 | 357 | -72 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 2 | 5 | 1 | 299 | 1 | | 308 |

| | Social Alpha MOS America Inc | Social Alpha MOS Japan | Social Alpha MOS Chine | Social Alpha MOS France | Social Alpha MOS BoydSense | Elimination | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***En K€*** | | | | | | | |
| **Au 31 décembre 2016 (12 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 1 487 | 2 538 | 212 | 4 834 | 134 | -1 736 | 7 469 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 752 | 772 | 342 | 9 111 | 501 | | 11 476 |
| Résultat opérationnel | 149 | 29 | -172 | 296 | -554 | | -252 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 2 | 25 | 17 | 757 | 1 | | 802 |
| **Au 31 décembre 2015 (12 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 1 893 | 2 647 | 77 | 5 652 | | -2 080 | 8 189 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 639 | 1 057 | 290 | 9 801 | 769 | -2 723 | 9 833 |
| Résultat opérationnel | 136 | 41 | -292 | -1 275 | -1 173 | -8 | -2 571 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 4 | 39 | 7 | 436 | 1 | -77 | 410 |

(1) Selon la situation géographique
(2) Selon l'implantation géographique des actifs

# 8 PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

## 8.1 Principales immobilisations corporelles

Le Groupe ne détient aucun immeuble en pleine propriété. Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre de baux commerciaux, régis par les règlementations applicables localement :

- Toulouse (France) : Bureaux et locaux de laboratoire et de production
- Hanover (Etats-Unis) Bureaux intégrant un laboratoire
- Shanghai (Chine) Bureaux

Le Groupe détient un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de matériel informatique, mobilier de bureaux, installations diverses, et véhicules pour une valeur brute de 378 K€ et une valeur nette après amortissement de 246 K€ au 30 juin 2017.

L'activité de production des équipements est entièrement sous-traitée en France métropolitaine.

## 8.2 Impact environnemental

Se reporter au paragraphe 4.2.8 et au paragraphe 26 (annexe 1) du présent document de référence.

# 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

En application de l'article 28 du règlement CE 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel que présentés dans le Document de référence 2015 d'Alpha MOS enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073 respectivement aux pages 111 à 147 et 148 à 149,

- L'examen de la situation financière et du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tel que présenté dans le Document de référence 2015 d'Alpha MOS enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073 aux pages 43 à 48,

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exercice exceptionnel de 3 mois) présentée dans le rapport de gestion figurant aux pages 69 à 88 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF,

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent de l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2014 tels que présentés dans le rapport financier annuel pour l'exercice de 3 mois clos le 2014 déposé auprès de l'AMF respectivement aux pages 101 à 135 et 98 à 100.

Les données financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2016, et au 31 décembre 2015 et des comptes intermédiaires clos au 30 juin 2017produits par la société Alpha MOS qui ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

## 9.1 Situation financière consolidée du Groupe

### 9.1.1 Compte de résultat

| Compte de résultat consolidé (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 30/06/2016 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) |
|---|---|---|---|---|
| **Produits des activités ordinaires** | **2 108** | **3 958** | **7 469** | **8 189** |
| Autres produits des activités courantes | 350 | 445 | 769 | 257 |
| Variation stock de produits finis | 219 | 95 | -21 | 556 |
| Achats consommés | -1 017 | -1 536 | -2 644 | -3 360 |
| Charges de personnel | -1 349 | -1 557 | -3 371 | -3 885 |
| Charges externes | -1 216 | -1 407 | -3 059 | -2 777 |
| Impôts et taxes | -26 | -35 | -65 | -97 |
| Autres charges des activités courantes | -67 | -9 | 0 | 0 |
| Dotation aux amortissements | -59 | -126 | -126 | -152 |
| Dotations aux provisions nettes | 10 | 341 | 681 | -519 |
| **Résultat opérationnel courant** | **-1 047** | **168** | **-367** | **-1 788** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Dépréciation de l'écart d'acquisition | - | - | - | -34 |
| Autres charges | - | -517 | -673 | -1 067 |
| Autres produits | 206 | 277 | 789 | 316 |
| **Résultat opérationnel** | **-841** | **-72** | **-251** | **- 2 573** |
| Charges financières | -515 | -190 | -236 | -70 |
| Produits financiers | 1 | 8 | 265 | 134 |
| **Résultat financier** | **-514** | **-182** | **29** | **64** |
| **Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts** | **-1 355** | **-254** | **-222** | **-2 509** |
| Impôt sur les bénéfices | - | -4 | -30 | - 33 |
| **Résultat net de l'ensemble consolidé** | **-1 355** | **-258** | **-251** | **-2 542** |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | -36 | -42 | -138 | -353 |
| **Résultat net part de Groupe** | **-1 319** | **-216** | **-114** | **-2 189** |
| **Résultat par action (brut)** | -0.039 | -0.009 | -0.004 | - 0.095 |
| **Résultat par action (dilué)** | -0.039 | -0.009 | -0.004 | - 0.095 |

## Chiffre d'affaires

31 décembre 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | **4,0** | 7,5 | -46% |

Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2017, en baisse de -46% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre intègre un effet de périmètre, suite à la cession au 1er janvier 2017 d'Alpha Mos Japon.

A périmètre constant, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires annuel en baisse de -31% par rapport à l'année 2016 (hors filiale japonaise), ce recul du chiffre d'affaires s'expliquant par l'abandon de certains produits non stratégiques à savoir :

- l'abandon de la gamme destinée aux problématiques environnementales (RQ Box),
- l'abandon de la gamme destinée au secteur pétrolier (Périchrom),
- l'abandon de tous les produits obsolètes,
- l'abandon de l'activité de distribution d'instruments de laboratoire.

et la rénovation de l'intégralité de la gamme de produits qui seront commercialisés à compter de 2018 notamment l'HERACLES NEO.

30 septembre 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires 1er semestre | **2,1** | 3,9 | -47% |
| Chiffre d'affaires 3ème trimestre | **0,7** | 1,6 | -59% |
| Chiffre d'affaires 9 mois | **2,8** | 5,5 | -50% |

Au 3ème trimestre 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 0,7 M€, intégrant la déconsolidation, depuis le 1er janvier 2017, de la filiale au Japon.

À l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2,8 M€, contre 5,5 M€ un an plus tôt, soit une baisse de 50%.

À périmètre comparable, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires sur les neufs premiers mois de l'année en baisse de 38% par rapport à la même période de 2016, ce qui résulte principalement de l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques

30 juin 2017

Au 1er semestre 2017, Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2,1 M€ qui intègre la déconsolidation, depuis le 1er janvier 2017, de la filiale au Japon, contre 4 M€ au premier semestre 2016.

Début 2017, Alpha MOS a procédé à la cession de sa filiale au Japon à son équipe dirigeante pour un montant en numéraire de 0,6 M€.
Parallèlement, il a été conclu un accord de distribution commerciale à long terme entre les deux sociétés. En vertu de cet accord, la société japonaise continuera de distribuer pendant une période de 5 ans les solutions d'Alpha MOS. Cette filiale réalisait les années passées en moyenne un chiffre d'affaires, pour moitié généré par des solutions Alpha MOS, et pour l'autre moitié à travers des produits de négoce.
La société est déconsolidée du périmètre d'Alpha MOS depuis le 1er janvier 2017.

31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 7.469 K€ contre 8.189 K€ au 31/12/2015 soit en baisse de 9%.

En Europe, les ventes ont été impactées par l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques, et des performances contrastées en fonction des pays (recul en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, progression en Allemagne et au Royaume-Uni). Aux États -Unis, plusieurs commandes ont été reportées en fin de l'exercice.

**Résultat opérationnel**

30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le résultat opérationnel courant est en perte à hauteur de 1 047 K€, contre un résultat opérationnel positif de 168 K€ un an plus tôt au 30 juin 2016 en raison de la baisse du chiffre d'affaires sur la période

La plus-value réalisée lors de la cession des titres de la filiale japonaise a été comptabilisée en autres produits non courants à hauteur de 206 K€.

Après prise en compte du produit de la cession de la filiale au Japon, le résultat opérationnel au 30 juin 2017 s'établit en perte à -841 K€ contre une perte de -72 K€ au 1er semestre 2016.

Compte tenu principalement de la variation défavorable des cours des devises américaines et chinoises qui génèrent une perte de change de 479 K€, le résultat financier passe d'une perte de 182 K€ au premier semestre 2016 à une perte de 514 K€ au premier semestre 2017.

31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, la perte opérationnelle courante d'Alpha MOS s'est élevée à -0,4 M€ contre -1,8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Les autres produits des activités courantes progressent de 257 K€ au 31 décembre 2015 à 769 K€ au 31 décembre 2016, en raison d'un montant de production immobilisé de 517 K€ au 31 décembre 2016.

La Société s'est efforcée pendant l'année de réduire ses coûts structurels dans un contexte de forte baisse du chiffre d'affaires.

Les achats consommés s'élèvent à 2.644 K€ au 31 décembre 2016 contre 3.360 K€ au 31 décembre 2015 en raison de la baisse de l'activité.

Les charges de personnel ressortent à 3.371 K€ au 31/12/2016 contre 3.885 K€ au 31/12/2015, étant précisé que les coûts liés au plan de licenciement économique concernant 13 salariés sont positionnés dans les autres charges non courantes à hauteur de 517 K€.

Les autres produits non courants ressortent à 789 K€ au 31 décembre 2016 contre 316 K€ au 31 décembre 2015 en raison d'abandons de créances pour un montant de 404 K€ suite à la modification du plan de continuation intervenue le 25 octobre 2016 et à la reprise de dépréciations des immobilisations incorporelles de frais de R&D pour 385 K€.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de -222 K€ au 31/12/2016 contre -2.509 K€ en 2015 soit en amélioration de 2.287 K€.

**Résultat net**

30 juin 2017

Le résultat net consolidé, part du Groupe, au 30 juin 2017 est une perte de 1 319 K€ contre une perte de 216 K€ au premier semestre 2016.

31 décembre 2016

Le Résultat net part du groupe au 31 décembre 2016 est une perte de -114 K€.

### 9.1.2 Bilan

Actif

| Bilan consolidé - actif (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|
| Immobilisations incorporelles | 1 466 | 1 305 | 521 | 784 |
| Écarts d'acquisition | 0 | 0 | 0 | 363 |
| Immobilisations corporelles | 246 | 217 | 237 | 162 |
| Immobilisations financières | 208 | 189 | 211 | 215 |
| Autres actifs non courants | 110 | 0 | 0 | 0 |
| **Total actifs non courants** | **2 030** | **1 711** | **969** | **1 524** |
| Stocks et en-cours | 783 | 836 | 832 | 899 |
| Clients et comptes rattachés | 725 | 1 014 | 1 537 | 1 030 |
| Autres actifs courants | 1 165 | 987 | 1 909 | 2 028 |
| Trésorerie et équivalents | 5 060 | 6 717 | 4 629 | 5 956 |
| **Total actifs courants** | **7 733** | **9 554** | **8 907** | **9 913** |
| Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | - | 211 | | - |
| **Total actif** | **9 763** | **11 476** | **9 876** | **11 437** |

Passif

| Bilan consolidé - passif (en K€) | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2014 (3 mois) |
|---|---|---|---|---|
| Capital | 6 697 | 6 697 | 4 624 | 4 576 |
| Primes liées au capital | 5 615 | 5 617 | 3 808 | 3 770 |
| Réserves | -5 046 | -4 866 | -2 597 | -2 589 |
| Écarts de conversion | 6 | -353 | -325 | -212 |
| Résultat 2016 en attente d'affectation | -114 | | | |
| Résultat de l'exercice | -1 319 | -114 | - 2 188 | -62 |
| **Capitaux propres part du Groupe** | **5 839** | **6 981** | **3 322** | **5 483** |
| Intérêts minoritaires | -261 | -430 | - 325 | 0 |
| **Capitaux propres** | **5 578** | **6 551** | **2 997** | **5 483** |
| Provisions pour risques et charges | 102 | 98 | 762 | 364 |
| Passifs financiers à long terme | 1 235 | 1 269 | 1 709 | 1 473 |
| Autres passifs non courants | 1 175 | 1 163 | 1 323 | 1 100 |
| **Total passifs non courants** | **2 512** | **2 530** | **3 794** | **2 937** |
| Passifs financiers à court terme | 111 | 111 | 230 | 157 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 856 | 1 121 | 1 045 | 938 |
| Autres dettes et comptes régul | 706 | 963 | 1 811 | 1 921 |
| **Total passifs courants** | **1 673** | **2 195** | **3 086** | **3 016** |
| Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | - | 200 | - | - |
| **Total passif** | **9 763** | **11 476** | **9 876** | **11 436** |

30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le Groupe a une créance de 110 K€ à échéance 31/01/2019, en lien avec le crédit vendeur accordé sur la cession des titres de la filiale japonaise.

Ainsi, le total des actifs non courant s'élèvent à 2 030 K€ au 30/06/2017 contre 1 711 K€ au 31/12/2016.

Au 30 juin 2017, la diminution du stock de matières premières s'explique notamment par la cession du stock PERICHROM pour 42 K€, à l'origine d'une sortie de stock de 170 K€ en valeur brute. La cession du stock PERICHROM impacte le résultat de la période de – 17 K€ après reprise des dépréciations constatées.

Au 30 juin 2017 les autres actifs courants s'élèvent à 1 165 K€ contre 987 K€ au 31 décembre 2016. Il comprend notamment :

- Le poste Crédits d'impôts qui concerne principalement la société Alpha MOS France incluant les montants relatifs à l'année 2016 et au 1er semestre 2017 du crédit impôt recherche (197 K€ et 98 K€) et du CICE (33 K€ et 20 K€),
- Le poste Créditeurs divers concerne notamment les 220 K€ à recevoir fin janvier 2018 en lien avec la cession de la filiale japonaise.

Au 30 juin 2017, Alpha MOS affichait des capitaux propres part du Groupe de 5,8 M€, une trésorerie disponible de 5,1 M€ et des dettes financières de 1,3 M€.

31 décembre 2016

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles d'un montant de 1 305 K€ au 31 décembre 2016 inclut principalement des frais de R&D activés (1 307 K€) et des brevets et logiciels (267 K€).

Par conséquent, le total des actifs non courants évolue de 969 K€ au 31 décembre 2015 à 1 711 K€ au 31 décembre 2016.

Les actifs courants ressortent à 9 554 K€ au 31 décembre 2016 contre 8 907 K€ au 31 décembre 2015, en raison notamment de l'augmentation de la trésorerie consécutive à l'augmentation de capital de novembre 2016 de 3,5 M€.

Les fonds propres ressortent à 6 551 K€ au 31 décembre 2016 contre 2 997 K€ au 31 décembre 2015, conséquence de l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016 à hauteur 3.500 K€.

Le total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 est de 1 121 K€ et les autres passifs courants s'élèvent à 963 K€.

La trésorerie consolidée ressort à 6 717 K€ au 31 décembre 2016.

Le détail du passif est présenté au paragraphe 4.1 du présent document.

## 9.2 Résultat d'exploitation

### 9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société autre que ceux décrits dans les facteurs de risque.

### 9.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

### 9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur

Néant

# 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

## 10.1 Informations sur les capitaux propres

La variation des capitaux propres au 30 juin 2017 se présente comme suit :

| En K€ | Capital Actions ordinaires | Réserves et résultats non distribués | Écarts de conversion | Écarts Actuariels | Part Groupe | Part minoritaires | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Au 31 décembre 2014** | **4 576** | **1 142** | **-212** | **-26** | **5 483** | **0** | **5 483** |
| Augmentation de capital | 48 | | | | 48 | | 48 |
| Prime d'émission | | 38 | | | 38 | | 38 |
| Écart de conversion | | | -112 | | -112 | 28 | -84 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | -23 | -23 | | -23 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **-112** | **-23** | **-135** | **28** | **-107** |
| Correction capitaux propres N-1 | | 77 | | | 77 | | 77 |
| Résultat net du Groupe | | -2 188 | | | -2 188 | -353 | -2 541 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-2 188** | **-112** | **-23** | **-2 323** | **-325** | **-2 648** |
| **Au 31 décembre 2015** | **4 624** | **-931** | **-324** | **-49** | **3 320** | **-325** | **2 997** |
| Augmentation de capital | 2 073 | | | | 2 073 | | 2 073 |
| Prime d'émission | | 1 808 | | | 1 808 | | 1 808 |
| Variations de périmètre | | -59 | | | -59 | 53 | -6 |
| Écart de conversion | | | -28 | | -28 | -16 | -44 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | -17 | -17 | | -17 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **-28** | **-17** | **-45** | **-16** | **-61** |
| Divers | | -3 | | | -3 | -3 | -6 |
| Résultat net | | -114 | | | -114 | -138 | -252 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-114** | **-28** | **-17** | **-159** | **-154** | **-313** |
| **Au 31 décembre 2016** | **6 697** | **701** | **-353** | **-64** | **6 981** | **-430** | **6 551** |
| Augmentation de capital | | | | | 0 | | 0 |
| Prime d'émission | | -1 | | | -1 | | -1 |
| Variations de périmètre | | -193 | | | -193 | 184 | -9 |
| Écart de conversion (1) | | | 358 | | 358 | 21 | 379 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | 13 | 13 | | 13 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **358** | **13** | **371** | **21** | **392** |
| Divers | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net | | -1 319 | | | -1 319 | -36 | -1 355 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Total du résultat global** | **0** | **-1 319** | **358** | **13** | **-948** | **-15** | **-963** |
| **Au 30 juin 2017** | **6 697** | **-812** | **5** | **-51** | **5 839** | **-261** | **5 578** |

La variation des intérêts minoritaires provient de la quote - part de résultat déficitaire de la filiale BoydSense revenant aux minoritaires.

(1) La variation significative des écarts de conversion sur la période s'explique par la forte variation du cours du dollar américain et du Yuan.

Il convient de rappeler que la société a réalisé 2 augmentations de capital consécutives en 2014 :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal total de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission totale de 2.222.222,24 €,
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal total de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission totale de 769.670,08 €

Le 3 novembre 2016, la société a réalisé une augmentation de capital réservée au FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 K€ dont 1 750 K€ de capital et 1 750 K€ de prime d'émission.

## 10.2 Les principaux flux

| En K€ | 30/06/2017 (6 mois) Net | 31/12/2016 (12 mois) Net | 31/12/2015 (12 mois) Net |
|---|---|---|---|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -1 355 | -252 | -2 188 |
| Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie: | | | |
| Plus ou moins-value de cession | -205 | 156 | 3 |
| Amortissements et provisions | 75 | -917 | 1 352 |
| Impôts différés | 0 | 30 | 0 |
| Autres | 36 | -314 | 126 |
| Variation des actifs et passifs courants : | | | |
| Stocks | 53 | -4 | 66 |
| Clients et comptes rattachés | 289 | 523 | -507 |
| Autres actifs courants | 42 | 922 | 118 |
| Fournisseurs | -265 | -160 | 80 |
| Autres passifs | -257 | -724 | 413 |
| Variation des écarts de conversion | 305 | 36 | -108 |
| Variation des autres actifs non courants | | | |
| **Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles** | **-1 282** | **-704** | **-645** |
| Acquisition d'immobilisations | -266 | -802 | -410 |
| Incidence des variations de périmètre | 13 | - | -325 |
| Cession d'immobilisations | - | 12 | - |
| Variation des immobilisations financières | -18 | -1 | 4 |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement** | **-271** | **-791** | **-731** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augmentation de capital | - | 3 882 | 86 |
| Frais imputés sur la prime d'émission | -1 | - | - |
| Variation des emprunts | -53 | -299 | -46 |
| Variation des passifs financiers courants | - | - | - |
| Variation des autres passifs non courants | 12 | 0 | 15 |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement** | **-42** | **3 583** | **55** |
| Incidence de la variation de taux de change | -62 | | |
| **VARIATION DE TRESORERIE** | **-1 657** | **2 088** | **-1 321** |
| Trésorerie en début d'exercice | 6 717 | 4 629 | 5 950 |
| Trésorerie en fin d'exercice | 5 060 | 6 717 | 4 629 |

La variation des amortissements et provisions au 31 décembre 2016 s'explique par :

- L'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en 2016 n'a pas généré de recours de la part des partenaires, dès lors, la provision préalablement constituée pour couvrir ce risque a été reprise en totalité au cours l'exercice pour 294 K€.
- La reprise de dépréciations des immobilisations incorporelles de frais de R&D pour 385 K€.

Les Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont fortement évolués au 30 juin 2017 par rapport au 31 décembre 2016 en raison des pertes de l'exercice.
La plus-value de cession de 205 K€ correspond à la plus-value réalisée lors de la cession de la filiale japonaise.
La variation de stock de 53 K€ au 30 juin 2017s'explique notamment par la cession du stock Perichrom (activité abandonnée) pour 42 K€.

## 10.3 Conditions d'emprunt et structure des financements

Il est rappelé que la Société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes (pour un montant cumulé de 6 623 K€ sur les 5 derniers exercices) et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan d'apurement permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. L'étalement de remboursement des dettes sur 9 ans concerne uniquement la France.

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de Commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha MOS (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements.

L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ (présenté en "autres produits opérationnels non courants") sur l'exercice 2016.

La Société ne dispose pas d'autorisation de financement court terme (découvert autorisé, crédit documentaire import ou change à terme).

La Société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Depuis 2014, la société a financé son BFR grâce principalement à la réalisation de différentes augmentations de capital d'un montant cumulé de 10 232 K€.

Le détail du passif et l'échéancier de liquidité sont présentés au paragraphe 4.1 du présent document de référence.

Le Groupe (Société et filiales) n'est pas assujetti à des covenants financiers.
Au 31 janvier 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à un montant de 2,3 M€.

Au 31 décembre 2017 ainsi qu'au 30 juin 2017, il n'y a aucune mobilisation de créances.

## 10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

## 10.5 Sources de financement attendues

La Société prévoit la réalisation d'une augmentation de capital de l'ordre de 5 M€.

Se reporter au paragraphe 12.1 du présent document de référence.

# 11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – BREVETS & LICENCES

## 11.1 Politique de recherche et développement

Les investissements du Groupe sont essentiellement constitués par :

- les investissements faits en R&D qui portent sur :
  - L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisées destinés aux laboratoires des industriels,
  - Le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels
  - Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS.
  - Les dépôts de brevets

- l'acquisition de matériel informatique et de production :
  - mise à niveau des systèmes informatiques
  - maintenance de l'outil industriel et
  - diverses acquisitions d'outillage.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés. En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».
Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.
En règle générale, la durée moyenne de développement d'un instrument est de l'ordre de 2 ans pour les instruments et de 5 ans pour les micro-capteurs.

Les frais de R&D de la Société portant sur des développements d'instruments sont amortis sur une durée de 5 ans à compter de leur phase finale de développement lorsque l'actif est prêt à l'emploi.
Préalablement à cette phase finale, les frais de R&D activés au bilan ne sont pas amortis.
Au 30 juin 2017, les frais de R&D activés au bilan dont les amortissements n'ont pas démarré s'élèvent à un montant de 1 196 K€ et à 1 563 K€ au 31 décembre 2017 et correspondent à des projets en cours.

En synthèse, ces efforts de développement sur les trois dernières années ont représenté les montants suivants :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **Total dépenses R&D (*)** | **550** | **950** | **1 500** |
| - Investissement R&D immobilisé à l'actif du bilan | 350 | 500 | 900 |
| • *Dont Développement nouvelles solutions pour l'industrie* | *100* | *100* | *200* |
| • *Dont développement nouvelles solutions basées sur micro-capteur MOS* | *250* | *400* | *700* |
| - Amélioration de performance de la gamme commercialisée** | 200 | 450 | 600 |

* Avant prise en compte du CIR
** comptabilisé en charge dans le compte de résultat

Les charges afférentes à la Recherche et Développement sont supportées par Alpha MOS et BoydSense. Elles sont principalement constituées des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

## 11.2 Brevets, licences et marques

- Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

| Nombre de brevets | |
|---|---|
| Détenus en pleine-propriété | 18 |
| Détenus en copropriété | 2 |

- Le Groupe met en œuvre une politique de dépôt de brevets afin de protéger les innovations différenciantes qu'il identifie lors de ses phases de recherche et développement.

Il est aujourd'hui titulaire du portefeuille suivant :

**Liste des brevets :**

| Patented & active | | |
|---|---|---|
| #patent | Title | Filling date |
| US 5,918,257 | Methods and devices for the detection of odorous substances and applications | 22/01/1998 |
| US 6,290,838 | Apparatus and method for characterising liquids | 06/03/1998 |
| EP 1,007,962 | Classifying apparatus using a combinaison of statistical methods and neuronal networks, designed in particular for odour recognition | 04/09/1998 |
| US 6,496,813 | Classifying apparatus using a combinaison of statistical methods and neuronal networks, designed in particular for odour recognition | 04/09/1998 |
| EP 1,007,961 | Classifying apparatus designed in particular for odour recognition | 04/09/1998 |
| US 6,496,742 | Classifying apparatus designed in particular for odour recognition | 04/09/1998 |
| EP 1,051,603 | Device for qualifying products containing volatile substance | 19/01/1999 |
| US 6,743,397 | Device for qualifying products containing volatile substance | 19/01/1999 |
| US 7,097,973 | Apparatus and method for monitoring molecular species within a medium | 14/06/1999 |
| US 7,115,229 | Apparatus and method for monitoring molecular species within a medium | 14/06/1999 |
| US 6,975,944 | Method and apparatus for monitoring materials used in electronics | 28/09/1999 |
| US 6,495,341 | Method and apparatus for monitoring at least one of a physical or chemical conversion of a grain material | 28/12/2000 |
| EP 1,566,633 | Measuring the intensity of odours | 23/02/2004 |
| US 7,167,815 | Measuring the intensity of odours | 22/02/2005 |
| JP 2005-46222 | Measuring the intensity of odours | 22/02/2005 |
| EP 1,845,479 | The comparative analysis of a sample compared to a database | 12/04/2006 |
| US 7,734,436 | The comparative analysis of a sample compared to a database | 11/04/2007 |
| CN 10371803 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2012 |
| US 14/124,342 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2012 |
| US 14/929,550 | IMPROVING SENSITIVITY AND SELECTIVITY OF CHEMORESISTOR TYPE GAS SENSORS | 02/11/2015 |

**Liste des demandes de brevets en cours :**

| Filled / in progress | | |
|---|---|---|
| #patent | Title | Filling date |
| EP11305707.9 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2011 |
| EP12729426.2 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2012 |
| KR10-2014-7000553 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2012 |
| JP2014-514095 | Chemoresistor type gas sensor having a multi storey architecture | 08/06/2012 |
| EP3062103 | PORTABLE FLUID SENSORY DEVICE WITH LEARNING CAPABILITIES | 27/02/2015 |
| US 15/552.640 | PORTABLE FLUID SENSORY DEVICE WITH LEARNING CAPABILITIES | 23/02/2016 |
| CN107407651 | PORTABLE FLUID SENSORY DEVICE WITH LEARNING CAPABILITIES | 23/02/2016 |
| JP2017-545298 | PORTABLE FLUID SENSORY DEVICE WITH LEARNING CAPABILITIES | 23/02/2016 |
| EP3091354 | METHOD FOR IDENTIFYING AN ANALYTE IN A FLUID SAMPLE | 04/05/2015 |
| US | METHOD FOR IDENTIFYING AN ANALYTE IN A FLUID SAMPLE | déc-17 |
| CN | METHOD FOR IDENTIFYING AN ANALYTE IN A FLUID SAMPLE | déc-17 |
| JP | METHOD FOR IDENTIFYING AN ANALYTE IN A FLUID SAMPLE | déc-17 |
| EP15306745.9 | GAS SENSOR CONTROLLER | 02/11/2015 |
| PCT/EP2016/076395 | GAS SENSOR CONTROLLER | 02/11/2016 |
| CN105784787 | Chemoresistor Type Gas Sensor And Operation Method Thereof | 08/03/2016 |
| HK201610130312.3 | Chemoresistor Type Gas Sensor And Operation Method Thereof | 08/03/2016 |
| JP | Chemoresistor Type Gas Sensor And Operation Method Thereof | déc-17 |
| EP 16305860.5 | GAS CHROMATOGRAPH | 07/07/2016 |
| PCT/EP2016/07395 | GAS CHROMATOGRAPH | 07/07/2017 |
| US15/643,640 | GAS CHROMATOGRAPH | 07/07/2017 |
| CN16305860.5 | GAS CHROMATOGRAPH | 07/07/2017 |
| EP16305986.8 | Method and device for characterising an analyte | 28/07/2016 |
| JP2017-138952 | Method and device for characterising an analyte | 18/07/2017 |
| US15/661633 | Method and device for characterising an analyte | 27/07/2017 |
| CN201710628354.4 | Method and device for characterising an analyte | 28/07/2017 |

Alpha MOS poursuit également ses activités en vue d'un transfert technologique pour créer une référence par application visée.

- **Les marques**

La Société est titulaire des marques suivantes :

Alpha MOS (semi-figurative) France Classe 9 et 42 (96 622 919/08 3 619 416)

Alpha MOS (semi-figurative) :

| | |
|---|---|
| Royaume Uni, Japon, Corée du Sud, Singapour, États Unis, Chine | Classe 9 |
| Benelux, Allemagne | Classes 9 et 42 |

La Société est aussi titulaire des noms de domaine suivants :

- alpha-mos.com, alpha-mos.fr, alphamos.com, alphamos.fr, perichrom.com, chromatographie.com
- alpha-mos.co.jp, alphamos-cn.com

# 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

## 12.1 Principales tendances entre le 30 juin 2017 et la date du Document de référence

- **Offre publique d'achat**

Le 26 juin 2017, l'actionnaire DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

À l'issue de cette opération JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 34,5% du capital et 33,6% des droits de vote d'Alpha MOS.

JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS se sont déclarés agissant de concert vis-à-vis d'Alpha MOS. Les membres du concert détiennent ensemble 69% du capital et 67,2% des droits de vote d'Alpha MOS.

Suite à ce changement d'actionnariat et conformément à la réglementation, JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS ont déposé conjointement le 1er septembre 2017 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions d'Alpha MOS non détenues par eux.

JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS ont indiqué ne pas avoir l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire ni la radiation de la cotation d'Alpha MOS s'ils venaient à détenir plus de 95% du capital et des droits de vote à l'issue de l'offre.

L'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Alpha MOS s'est déroulée du 21 septembre 2017 au 4 octobre 2017.

À l'issue cette offre publique JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 39,56% du capital et 37,76% des droits de vote d'Alpha MOS.

Le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 75,52% des droits de vote d'Alpha MOS.

À la date du présent document le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 73,40% des droits de vote d'Alpha MOS.

- **Modification de la gouvernance**

Suite au changement d'actionnariat présenté ci-dessus la gouvernance a été modifiée comme suit le 26 juin 2017 :

- Démissions de Mr Jean-Paul ANSEL, Mr Jean RINGOT et de Mme See-Nuan SIMONYI de leur fonction d'administrateur,
- Démission de Mr Jean-Paul ANSEL de sa fonction de Directeur Général,
- Cooptation d'AMBROSIA INVESTMENTS en qualité de nouvel administrateur représenté par Mr Adrien TARDY, cooptation ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017,
- Nomination de Mr Hervé MARTIN en qualité de directeur général (non administrateur) d'Alpha MOS et de Monsieur Laurent SAMAMA en qualité de président du Conseil d'Administration.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, Madame Pascale PIQUEMAL a été nommée administrateur indépendant.

Le 19 décembre 2017 Monsieur Olivier SICHEL, administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration d'Alpha MOS, a informé le Conseil d'Administration de sa décision de mettre un terme à ses fonctions avec effet au 19 décembre 2017, en raison de sa nomination en tant que Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- **Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017**

Extrait : Communiqué de presse du 27 octobre 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires 1er semestre | **2,1** | 3,9 | -47% |
| Chiffre d'affaires 3ème trimestre | **0,7** | 1,6 | -59% |
| Chiffre d'affaires 9 mois | **2,8** | 5,5 | -50% |

Au 3ème trimestre 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 0,7 M€, intégrant la déconsolidation, depuis le 1er janvier 2017, de la filiale au Japon.

À l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2,8 M€, contre 5,5 M€ un an plus tôt, soit une baisse de 50%.

À périmètre comparable, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires sur les neufs premiers mois de l'année en baisse de 38% par rapport à la même période de 2016, ce qui résulte principalement de l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques.

Le lancement de nouveaux produits dans les prochains mois devrait permettre à la société de renouer avec la croissance.

- **Communication sur le chiffre d'affaires annuel 2017**

Extrait : Communiqué de presse du 15 février 2017

| En M€ - Normes IFRS<br>Données non auditées | 2017 | 2016 | Variation |
|---|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | **4,0** | 7,5 | -46% |

Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2017, en baisse de -46% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre intègre un effet de périmètre, suite à la cession au 1er janvier 2017 d'Alpha Mos Japon.

A périmètre constant, Alpha MOS a enregistré un chiffre d'affaires annuel en baisse de -31% par rapport à l'année 2016 (hors filiale japonaise), ce recul du chiffre d'affaires s'expliquant par l'abandon de certains produits non stratégiques et la rénovation de l'intégralité de la gamme de produits qui seront commercialisés à compter de 2018.

## 12.2 Eléments susceptibles d’influer sur les perspectives du Groupe

Néant

# 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d’estimations du bénéfice.

# 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

## 14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

### 14.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la Société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société dans le cadre de la stratégie définie, (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, …),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la Société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, …).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2016 et 12 fois au cours de l'exercice 2017.

**Au 31 décembre 2016**, le Conseil d'Administration était composé, de six (6) membres dont :

- 3 nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :
  - M. Jean-Paul ANSEL — Administrateur et Président Directeur Général
  - Mme Nuan SIMONYI — Administrateur
  - M. Jean RINGOT — Administrateur

- 3 nommés par l'assemblée générale du 28 octobre 2016, à savoir :
  - M. Laurent SAMAMA — Administrateur
  - Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT — Administrateur*
  - M. Olivier SICHEL — Administrateur*

* Membres indépendants au sens du code Middlenext

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, Monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général par le Conseil d'Administration.

M. Jean-RINGOT, a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 21 avril 2016 en remplacement pour des raisons de limites d'âge de Monsieur Jean-Paul ANSEL qui demeure administrateur.

La limite d'âge a été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016.

M. Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général le 26 août 2016 en remplacement de Monsieur Jean RINGOT qui demeure administrateur.

Le 26 juin 2017, l'actionnaire DMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

Consécutivement à ce changement de contrôle, le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté les changements suivants en ce qui concerne la gouvernance de la société Alpha MOS:

- Démission de M. Jean RINGOT de ses fonctions d'administrateur en date du 15 juin 2017, remplacé pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, par la société AMBROSIA INVESTMENTS AM, SARL de droit luxembourgeois, sis 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par M. Adrien TARDY. La cooptation de la société AMBROSIA INVESTMENTS en qualité d'administrateur a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2017.

- Démission de Mme Nuan SIMONYI de ses fonctions d'administratrice en date du 15 juin 2017.

- Démission de M. Jean-Paul ANSEL de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général d'Alpha MOS en date du 26 juin 2017.

- Nomination de M. Laurent SAMAMA aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, et pour une durée allant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale puis renouvelé lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2017 pour la durée restant à courir jusqu'à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Nomination de Hervé MARTIN (non administrateur) aux fonctions de Directeur Général d'Alpha MOS en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, pour une durée de 4 ans

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, Madame Pascale PIQUEMAL a été nommée administrateur indépendant.

Monsieur Olivier SICHEL, administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration d'Alpha MOS, a informé le Conseil d'Administration de sa décision de mettre un terme à ses fonctions avec effet au 19 décembre 2017, en raison de sa nomination en tant que Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Par conséquent, au 31 décembre 2017 et à ce jour** :

- le Conseil d'Administration est composé, de quatre (4) membres :

  - M. Laurent SAMAMA Administrateur et Président du Conseil
  - Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT Administrateur*
  - AMBROSIA INVESTMENTS Sarl représentée par M. Adrien TARDY Administrateur
  - Mme Pascale PIQUEMAL Administrateur*

* Membres indépendants au sens du code Middlenext

- Et la Direction Générale est assurée par :

  - M. Hervé MARTIN

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Jean- Paul ANSEL** |
| | **Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 26 juin 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Mauguio |
| **Date de première nomination :** | AGO du 24 octobre 2014 |
| **Date de renouvellement :** | AGO du 30 novembre 2015 |
| **Date d'échéance du mandat :** | Démission le 26 juin 2017 |
| **Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe et ayant pris fin:** | ✓ Président du CA et Directeur Général de Alpha MOS du 30/11/2015 jusqu'au 21/04/2016<br>✓ Président de BoydSense (société américaine) jusqu'au 26/0/2017 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée)<br>✓ Président de la SAS APELEM<br>✓ Gérant de la société SARL MEDILINK<br>✓ Gérant de la SCI JPS IMMO<br>À l'étranger :<br>✓ Président d'APELEM KOREA<br>✓ Président d'APELEM Espagne<br>✓ Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Jean RINGOT** |
| | **Administrateur jusqu'au 15 juin 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Mauguio |
| **Date de première nomination :** | AGO du 30 novembre 2015 |
| **Date d'échéance du mandat :** | Démission le 15 juin 2017 |
| **Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe et ayant pris fin :** | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société Alpha MOS du 21 avril 2016 au 26 août 2016 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Gérant de la SCI RIRO<br>✓ Gérant de la SCI MONTGARDIN |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **See-Nuan SIMONYI** |
| | **Administratrice jusqu'au 15 juin 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Mauguio |
| **Date de première nomination :** | AGO du 24 octobre 2014 |
| **Date de renouvellement :** | AGO du 30 novembre 2015 |

| | |
|---|---|
| **Date d'échéance du mandat :** | Démission le 15 juin 2017 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée) |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Olivier SICHEL** |
| | **Administrateur jusqu'au 19 décembre 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse. |
| **Date de première nomination :** | AGO du 28 octobre 2016 |
| **Date d'échéance du mandat :** | Démission le 19 décembre 2017 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président d'OS Conseil<br>✓ Administrateur de Ca 5-4<br>À l'étranger :<br>✓ Administrateur d'Assia |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | ✓ Administrateur d'Inside Secure<br>✓ PDG de LeGuide.com |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Hélène RELTGEN épouse BECHARAT** |
| **Mandat actuel :** | **Administrateur** |
| **Adresse professionnelle :** | Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse. |
| **Date de première nomination :** | AGO du 28 octobre 2016 |
| **Date d'échéance du mandat :** | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | Néant |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Laurent SAMAMA** |
| **Mandat actuel :** | **Administrateur (et Président du Conseil d'Administration depuis le 26 juin 2017 renouvelé le 10 octobre 2017)** |
| **Adresse professionnelle :** | Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse. |
| **Date de première nomination :** | AGO du 28 octobre 2016 |
| **Date d'échéance du mandat :** | Administrateur : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021<br>Président du Conseil d'Administration : Prochaine Assemblée Générale |

| | |
|---|---|
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président de la SAS BLUEWATT France<br>À l'étranger :<br>✓ Administrateur de COMMPROVE (Irlande)<br>✓ Administrateur de EYEOTA (Singapour)<br>✓ Administrateur de JOLT HOLDING SA (Suisse) |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Président de la SAS NEC FRANCE |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl représenté par Adrien TARDY** |
| **Mandat actuel :** | **Administrateur depuis le 26 juin 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse. |
| **Date de première nomination :** | Coopté lors du CA du 26 juin 2017 et ratifié lors de l'AGO du 29 septembre 2017 |
| **Date d'échéance du mandat :** | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | Néant |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Vice-Président du conseil d'administration de Biosey (Brésil) |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Pascale PIQUEMAL** |
| **Mandat actuel :** | **Administrateur depuis le 29 septembre 2017** |
| **Adresse professionnelle :** | Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse. |
| **Date de première nomination :** | AGO 29 septembre 2017 |
| **Date d'échéance du mandat :** | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | Membre du comité directeur du Stade Français |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

### 14.1.2 Expérience des membres du Conseil d'Administration

**Monsieur Jean-Paul Ansel,** président directeur général d'Alpha MOS, diplômé de l'École Supérieure de Commerce en 1972, a exercé différentes fonctions commerciales ou financières en France et à l'étranger. Il est devenu Banquier d'affaires chez Merrill Lynch et HSBC avant de s'occuper de redressement de sociétés en difficultés depuis 2002.

**Monsieur Jean Ringot**, est titulaire d'un doctorat en physique et a dirigé pendant près de 15 des équipes de recherche et développement dans le domaine médical. Il bénéficie d'une forte expérience dans le financement et la conduite de projets de recherche internationaux.

**Madame See-Nuan SIMONYI** qui a pris récemment sa retraite a été essentiellement impliquée durant toute sa carrière dans le conseil en marketing et la gestion opérationnelle de PMEs dans différents secteurs en Grande Bretagne et ensuite au Canada.

**Monsieur Laurent Samama** est associé (« Partner ») de JOLT CAPITAL depuis 2015 et, à ce titre, administrateur de la société irlandaise CommProve.
Diplômé de Telecom ParisTech, Laurent Samama a plus de vingt-cinq ans d'expérience dans les technologies numériques et électroniques. Après avoir développé plusieurs réseaux mobiles pour Orange à l'international, il a rejoint le groupe Nokia au sein duquel il a successivement dirigé la filiale française, une unité de R&D dans la Silicon Valley, puis l'activité « mobile banking » pour le monde.
Il s'est ensuite employé au développement commercial et international de PMEs technologiques françaises: DxO Labs dans le traitement de l'image, Coronis Systems dans les objets connectés, Varioptic dans les capteurs optiques embarqués. Il a aussi dirigé la filiale française du groupe japonais NEC, dont il a étendu l'activité au « cloud » et à la robotique. Il a enfin créé la société BlueWatt pour développer des projets énergétiques responsables en France : toitures solaires, efficacité énergétique et Smart Grid.
Laurent Samama est un ancien lauréat du Prix des Technologies Numériques.

**Madame Hélène Reltgen épouse BECHARAT** est Directeur-Associé chez Egon Zehnder, qu'elle a rejoint en 1999. Elle dirige la Practice Technologie et Communications monde depuis 2011. Elle avait dirigé cette Practice de 2007 à 2011 en Europe, Afrique & Moyen Orient, et la Practice Consumer & Technology en France auparavant.
Avant de rejoindre Egon Zehnder, Hélène Reltgen fut Manager chez McKinsey & Co à Paris, de 1995 à 1999, et préalablement, Analyste Financier chez Morgan Stanley à Londres, de 1990 à 1993.
Hélène Reltgen est diplômée de l'ESSEC Paris et de la Harvard Business School à Boston. Elle a suivi nombre formations et certifications professionnelles en coaching & développement de dirigeants et d'équipes.
Hélène Reltgen est membre actif de la Practice Board Consulting, et à ce titre, a participé à de nombreuses missions pour les Conseils d'Administration de sociétés en transformation: grands groupes du CAC 40, comme sociétés de portefeuilles de fonds d'investissement et venture capital.
Hélène Reltgen a mené de nombreux projets de conduite du changement en situation de ruptures rapides de business models, fusions et acquisitions, ou transformation digitale cross-sectorielle, culturelle et organisationnelle. Ces projets incluent également des successions de Présidents Directeurs Généraux, recrutement et coaching de dirigeants, développement du leadership individuel et collectif dans les organisations. Elle coordonne la relation de la firme avec de grands clients tels Microsoft, Orange et Capgemini, et des acteurs importants du private equity et venture capital. Elle intervient notamment dans les secteurs électroniques, semi-conducteurs, défense, informatique, télécoms, media, e-commerce, plateformes digitales et fintech.

**Monsieur Olivier Sichel** a débuté sa carrière en 1994 au Ministère de l'Économie et des Finances, puis il a rejoint France Telecom en 1998 pour y occuper des responsabilités opérationnelles.
Il est nommé PDG de Wanadoo en 2002 et prend en 2004 la responsabilité de la division « fixe et internet » du groupe Orange; il est à l'origine du lancement de la Livebox et de la VOIP.
Il rejoint Sofinnova Partners en 2006 où il conduit de nombreux investissements dans des start ups numériques en France et à l'étranger. Il prend la direction de LeGuide Group en 2012. Il est également président du Conseil d'administration de la Digital New Deal Foundation, organisme de réflexion sur l'avenir numérique européen. Olivier Sichel est diplômé de l'ESSEC et ancien élève de l'ENA.

**Monsieur Adrien Tardy**
Avant de rejoindre Ambrosia Investments, Adrien Tardy a démarré sa carrière au sein du Groupe Louis Dreyfus en 2000. Entre 2000 et 2005, Adrien Tardy a occupé différentes fonctions de business development et corporate development dans l'industrie des télécommunications au sein de Louis Dreyfus Communications/Neuf Cegetel. En 2005, Adrien Tardy fut membre du cabinet du PDG du Groupe Louis Dreyfus avant de devenir responsable mondial des fusions et acquisitions de Louis Dreyfus Company (« LDC » - activité historique du Groupe Louis Dreyfus active mondialement dans le négoce et la transformation de matières premières agricoles). Il devint ensuite responsable mondial de la stratégie et du corporate finance de Louis Dreyfus Company puis directeur financier de la région Europe et Mer Noire. Adrien Tardy fut également vice-président du conseil d'administration de Biosev SA (filiale brésilienne cotée de LDC et active dans la production et transformation de sucre de canne).
Adrien Tardy est diplômé de l'ESSEC Paris.

**Madame Pascale Piquemal** est consultante indépendante en organisation financière et contrôle de gestion depuis 2017. Après quelques années en audit chez PwC, Pascale Piquemal a rejoint le Groupe Louis Dreyfus en 2000 en tant que Responsable Consolidation. Elle a ensuite évolué au sein de la fonction financière de Louis Dreyfus Company et a dirigé les fonctions de comptabilité et de contrôle de gestion jusqu'en 2017. Pascale Piquemal est diplômée de HEC Paris et titulaire d'un Bachelor of Science en informatique de l'Université du Mississippi.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les trois administrateurs.

### 14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, au cours des cinq dernières années, aucun des administrateurs en fonction ni le Directeur Général :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## 14.2 Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres des organes d'administration et de direction générale du Groupe et leurs intérêts privés.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détiennent de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'Administration ou le Directeur Générale aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Néanmoins les principaux actionnaires à la date du présent document, à savoir JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl qui détiennent chacun individuellement 39,56% du capital et 36,70% des droits de vote (se reporter au paragraphe 18.1 du présent document) d'une part et ensemble 79,11% du capital social et 73,40% des droits de vote via le concert constitué de JOLT CAPITAL et d'AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl (voir description du pacte d'actionnaires et du protocole d'accord constitutifs d'une action de concert vis-à-vis de la société ALPHA MOS détaillée ci-dessus) ont chacun un représentant au sein du conseil d'administration de la Société.

Par ailleurs, Mr Samama représentant de JOLT CAPITAL est également Président du Conseil d'administration.

La Société se réfère, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016. Se reporter au paragraphe 16.4 du présent document.

Notamment, le Conseil d'Administration composé de quatre membres à ce jour dispose de deux membres indépendants au sens du code Middlenext.

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2017 il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale. Ainsi, un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'Administration) disposant d'une connaissance du secteur a été nommé le 26 juin 2017.

Le Conseil d'Administration d'Alpha MOS s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 14 décembre 2016.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction concernant la cession, par les personnes visées au paragraphe 14.1 du présent document de référence, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

# 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

## 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Les données suivantes relatives à la rémunération des mandataires sociaux ont été élaborées conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2016 et aux recommandations de l'AMF.

Remarques préliminaires :

**Au 31 décembre 2016**, le Conseil d'Administration est composé, de six (6) membres dont :

- 3 nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :
  - M. Jean-Paul ANSEL — Administrateur et Président Directeur Général
  - Mme Nuan SIMONYI — Administrateur
  - M. Jean RINGOT — Administrateur

- 3 nommés par l'assemblée générale du 28 octobre 2016, à savoir :
  - M. Laurent SAMAMA — Administrateur
  - Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT — Administrateur
  - M. Olivier SICHEL — Administrateur

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, Monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général par le Conseil d'Administration.

M. Jean-RINGOT, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général le 21 avril 2016 en remplacement pour des raisons de limites d'âge de Monsieur Jean-Paul ANSEL qui demeure administrateur.

La limite d'âge a été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2016.
M. Jean-Paul ANSEL a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général le 26 août 2016 en remplacement de Monsieur Jean RINGOT qui demeure administrateur.

Le 26 juin 2017, l'actionnaire DMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

Consécutivement à ce changement de contrôle, le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté les changements suivants en ce qui concerne la gouvernance de la société Alpha MOS:

- Démission de M. Jean RINGOT de ses fonctions d'administrateur en date du 15 juin 2017, remplacé pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, par la société AMBROSIA INVESTMENTS AM, SARL de droit luxembourgeois, sis 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par M. Adrien TARDY. La cooptation de la société AMBROSIA INVESTMENTS en qualité d'administrateur a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2017.

- Démission de Mme Nuan SIMONYI de ses fonctions d'administratrice en date du 15 juin 2017.

- Démission de M. Jean-Paul ANSEL de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général d'Alpha MOS en date du 26 juin 2017.

- Nomination de M. Laurent SAMAMA aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, et pour une durée allant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale, puis renouvelé lors du Conseil d'Administration du

10 octobre 2017 pour la durée restant à courir jusqu'à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Nomination de Hervé MARTIN (non administrateur) aux fonctions de Directeur Général d'Alpha MOS en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, pour une durée de 4 ans

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, Madame Pascale Piquemal a été nommée administrateur indépendant.

Monsieur Olivier SICHEL, administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration d'Alpha MOS, a informé le Conseil d'Administration de sa décision de mettre un terme à ses fonctions avec effet au 19 décembre 2017, en raison de sa nomination en tant que Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Par conséquent, au 31 décembre 2017 et à ce jour**, le Conseil d'Administration est composé, de quatre (4) membres :

- M. Laurent SAMAMA Administrateur et Président du Conseil
- Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT Administrateur
- AMBROSIA INVESTMENTS Sarl représentée par M. Adrien TARDY Administrateur
- Mme Pascale PIQUEMAL Administrateur

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale décide chaque année d'un montant de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartit librement le montant entre les Administrateurs.

### 15.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

**Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

**Jean-Paul Ansel**
**(Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général du 26/08/2016 jusqu'au 26/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | **3 000€** | **43 372€** | **53 485€** |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | **3 000€** | **43 372€** | **53 485€** |

* Données non auditées

Monsieur Jean-Paul Ansel est également Président Directeur Général de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détenait Alpha MOS à hauteur de 42,94%. À ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

| DMS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017 (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | 180 000€ | 191 000€ | * |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | **180 000€** | **191 000€** | * |

* Informations non disponibles

**Jean RINGOT**
**(Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 jusqu'au 26/08/2016 et administrateur du 30/11/2015 au 15/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | **3 000€** | **8 500€** | 5 000€ |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | **3 000€** | **8 500€** | **5 000€** |

* données non auditées

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2016 qui a décidé de la nomination de M. Ringot en qualité de Président Directeur Général a reporté la fixation de la rémunération de M. Ringot à un Conseil d'Administration ultérieur.
M. Ansel ayant été nommé Président Directeur Général en remplacement de M. Ringot le 26 août 2016 et eu égard à la courte durée du mandat de M. Ringot, il a été convenu avec ce dernier, par ailleurs salarié de DMS, de ne pas rémunérer son mandat.

Monsieur Jean Ringot est également Directeur Scientifique au sein de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détient Alpha MOS à hauteur de 58,13%. À ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

| DMS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017 (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | 99 545€ | * | * |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | **99 545€** | * | * |

* Informations non disponibles

**Laurent SAMAMA**
**(Administrateur depuis le 24/10/2016 et Président du CA depuis le 26/06/2017 renouvelé le 10/10/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | - | **2 500€** | **15 000€** |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | - | **2 500€** | **15 000€** |

* Données non auditées

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2017 a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société exercées par Monsieur Laurent SAMAMA ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération spécifique.

**Hervé MARTIN**
**(Directeur Général depuis le 26/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | 31/12/2016 (12 mois) | 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)* | - | - | **103 788€** |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 4)* | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 6)* | - | - | - |
| **TOTAL** | - | - | **103 788€** |

* Données non auditées

**Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

**Jean-Paul ANSEL**
**(Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général du 26/08/2016 jusqu'au 26/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017*** (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | - | - | 34 872€ | 34 872€ | 48 485€ | 48 485€ |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 3 000€ | 3 000€* | 8 500€** | 8 500€** | 5 000€ | 5 000€ |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **3 000€** | **3 000€** | **43 372€** | **43 372€** | **53 485 €** | **53 485 €** |

*** Données non auditées

* Il a été alloué par le Conseil d'Administration une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015, le paiement de ces jetons a été effectué le 30 juin 2016.

** Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 25 août 2016 pour un montant total de 18 000 euros soit 6 000 € par administrateur.

** Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 15 000 euros soit 2 500 € par administrateur.

Lors du Conseil d'Administration du 26 août 2016, la rémunération fixe de Mr Ansel Directeur Général a été fixée à 100 000 € par an payable mensuellement à compter du 26 août 2016.

Monsieur Jean-Paul Ansel est également Président Directeur Général de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détenait Alpha MOS à hauteur de 42,94%. À ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

| DMS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017 (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 175 000€ | 175 000€ | 190 000€ | 190 000€ | * | * |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 5 000€ | 5 000€ | 1 000€ | 1 000€ | * | * |
| Avantages en nature | - | - | - | - | | |
| **Total** | **180 000€** | **180 000€** | **191 000€** | **191 000€** | ***** | ***** |

* Informations non disponibles

**Jean RINGOT**

**(Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 jusqu'au 26/08/2016 et administrateur du 30/11/2015 au 15/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017* (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 3 000€ | 3 000€ | 8 500€ | 8 500€ | 5 000 € | 5 000 € |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **3 000€** | **3 000€** | **8 500€** | **8 500€** | **5 000 €** | **5 000 €** |

* Données non auditées

Monsieur Jean -Ringot est également Directeur Scientifique au sein de la Société Diagnostic Medical Systems (DMS) qui détenait Alpha MOS à hauteur de 42,94%. À ce titre il perçoit une rémunération détaillée ci-dessous :

| DMS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017 (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 99 545€ | 99 545€ | * | * | * | * |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - | - | - |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **99 545€** | **99 545€** | ***** | ***** | ***** | ***** |

* Informations non disponibles

**Laurent SAMAMA**
**(Administrateur depuis le 24/10/2016 et Président du CA depuis le 26/06/2017 renouvelé le 10/10/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017* (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | 2 500€ | 2 500€ | 15 000 € | 15 000 € |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **-** | **-** | **2 500€** | **2 500€** | **15 000 €** | **15 000 €** |

* Données non auditées

Il a été décidé lors du Conseil d'administration du 10 octobre 2017 les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société exercées par Monsieur Laurent SAMAMA ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération spécifique.

**Hervé MARTIN**
**(Directeur Général depuis le 26/06/2017)**

| Alpha MOS | 31/12/2015 (12 mois) | | 31/12/2016 (12 mois) | | 31/12/2017* (12 mois) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | - | - | - | - | 103 788€ | 103 788€ |
| Rémunération variable | - | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - | - | - |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **-** | **-** | **-** | **-** | **103 788€** | **103 788€** |

* Données non auditées

**CRITERES DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION VARIABLE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL**

Le 29 septembre 2017 l'assemblée générale des actionnaires, au titre des 5ème et 6ème résolutions a approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, aux Directeur Général et Président du Conseil d'administration de la Société.

**Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il est précisé que le versement de la rémunération variable et exceptionnelle aux Directeur Général et Président du Conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice 2017 est conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale réunie en 2018.**

Les principes et critères d'attribution approuvés par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 détaillés dans le Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du Directeur Général et du Président de Conseil d'Administration présenté à cette Assemblé sont les suivants :

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance qui sont définies par rapport à des critères financiers quantitatifs et à des critères opérationnels :

## 1- PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION D'ALPHA MOS

La politique de rémunération d'Alpha MOS a pour objectif d'accompagner la stratégie à long terme de la Société et d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes (i) en établissant un lien entre la performance et la rémunération à court, moyen et long terme, (ii) en garantissant une offre compétitive des rémunérations en adéquation avec les marchés sur lesquels Alpha MOS opère tout en évitant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidéré en vue d'un gain à court terme, et (iii) en s'assurant de la conformité des pratiques de la Société avec l'ensemble des contraintes réglementaires applicables.

## 2- POLITIQUE DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

• Rémunération fixe annuelle du Directeur Général

La détermination du montant de la rémunération fixe du Directeur Général s'appuie notamment sur une analyse des pratiques de marché ainsi que des réglementations susceptibles de s'appliquer. Elle tient également compte d'autres facteurs tels que l'expérience, les compétences techniques ainsi que leur rareté et leur caractère critique, les principes d'équité au sein du groupe ou encore l'historique de la rémunération individuelle.

Le Conseil d'administration a décidé de fixer pour l'exercice 2017 le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général à deux cent mille (200.000) euros, au prorata du temps écoulé entre la date de nomination du Directeur Général et la date de clôture de l'exercice ou la date d'expiration de ses fonctions, si celles-ci venaient à prendre fin avant le 31 décembre 2017.

• Rémunération variable annuelle du Directeur Général

La rémunération variable annuelle du Directeur Général est fondée sur des appréciations objectives déterminées par le Conseil d'administration.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance qui sont définies par rapport à des critères financiers quantitatifs et à des critères opérationnels :

- la part financière, quantitative, est établie par rapport à la progression des indicateurs sur lesquels Alpha MOS communique habituellement avec le marché, à savoir, notamment le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel ;
- la part opérationnelle est déterminée par rapport à des objectifs liés au développement de l'activité du groupe (conquête de parts de marché, développement de nouveaux territoires et de nouveaux domaines d'activités stratégiques).

Ces critères financiers quantitatifs et ces critères opérationnels ont été précisément établis et fixés par le conseil d'administration. Cependant, ceux-ci ne sont pas présentés dans le présent document pour des raisons de confidentialité.

Aucun montant minimum n'est garanti au Directeur Général.

Le montant total de la rémunération variable effective du Directeur Général ne peut pas dépasser 50 % de sa rémunération fixe annuelle, soit cent mille (100.000) euros.

• Rémunération sous forme de titres attribuée au Directeur Général

Le Conseil d'administration a décidé le principe d'une rémunération en titres au Directeur Général sous la forme de stock-options ou d'actions gratuites afin d'associer le Directeur Général à la création de valeur sur le long terme.

Les actions gratuites ou les options de souscription d'actions de la Société seront attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration à hauteur d'un nombre d'actions représentant 3% du capital de la Société à la date d'attribution par le Conseil d'administration, les actions gratuites ou options étant acquises progressivement à hauteur de 25% par an sur une période de quatre ans.

Dans l'hypothèse d'un octroi d'options, il est précisé que (i) le prix de souscription sera d'un (1) euro par action et, que (ii) lesdites options pourront être levées par anticipation et en totalité en cas de cession de l'intégralité du capital de la Société, sous réserves dans chaque cas des limitations légales et réglementaires.

Les actions gratuites ou options de souscription dont le Directeur Général est bénéficiaire seront obligatoirement soumises à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration.

• Rémunération exceptionnelle du Directeur Général

Aucune attribution de rémunération exceptionnelle au bénéfice du Directeur Général n'est prévue par le Conseil d'administration.

• Avantages en nature au profit du Directeur Général

Le Directeur Général bénéficie d'une prise en charge de ses frais de déplacement et d'hébergement à Toulouse.

• Éléments de rémunération liés à la retraite du Directeur Général

Aucun engagement de retraite complémentaire ni aucun engagement de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place au bénéfice du Directeur Général.

• Examen de l'hypothèse d'une prise de fonction d'un nouveau Directeur Général postérieurement à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017

Pour les seuls besoins du présent rapport, et conformément à la réglementation, le Conseil d'administration a également examiné l'hypothèse de la nomination d'un nouveau Directeur Général postérieurement à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017.

Dans de telles circonstances, la structure de rémunération d'un nouveau Directeur Général serait conforme à la présente politique et le Conseil d'administration mènerait une analyse globale de la situation du dirigeant concerné, étant précisé que :

- le montant et les critères de sa rémunération seraient fixés conformément aux pratiques existantes au sein de la Société et par référence aux pratiques de marché ; et
- l'expérience, l'expertise ainsi que l'historique de la rémunération individuelle du dirigeant concerné seraient également prises en considération.

Enfin, en cas de recrutement externe, le Conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer au nouveau dirigeant nommé une indemnité de prise de fonctions. Le versement de cette indemnité serait destiné à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant avant de rejoindre la Société. Ce versement serait alors explicité et son montant serait rendu public au moment de sa fixation.

**REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2017 a fixé la rémunération de Monsieur Hervé Martin en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général comme suit :

- Monsieur Hervé Martin percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de deux cent mille (200.000) euros. Cette rémunération lui sera versée par la Société en douze (12) mensualités égales payables à chaque fin de mois.

- A cette rémunération fixe, pourra s'ajouter, si la trésorerie de la Société le permet et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, une rémunération variable annuelle d'un montant maximal égal à 50 % de la rémunération fixe annuelle susvisée. L'attribution et le montant de cette rémunération variable seront déterminés en fonction de la réalisation d'objectifs annuels ou semestriels financiers et opérationnels qui seront définis par le Conseil d'Administration de la Société selon la politique de rémunération décrite ci-dessus.

La rémunération variable éventuellement due après application des critères d'attribution et approbation par l'assemblée générale sera versée au plus tard le mois suivant l'approbation par l'assemblée générale des comptes de la Société.

Lors de cette même séance du 10 octobre il a été décidé que sous réserve des autorisations nécessaires et de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le Conseil d'Administration attribuera ultérieurement au Directeur Général des actions gratuites ou options de souscription d'actions de la Société à hauteur d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de trois pour cent (3%) du capital de la Société à la date d'attribution. La décision d'attribution fixera les termes et modalités définitifs des plans d'actions gratuites ou d'options de souscription et prévoira notamment que les actions ou options ainsi consenties seront acquises progressivement à hauteur de 25 % par an sur une période de 4 ans.

L'attribution devra être effectuée en conformité avec les dispositions des lois et règlements prévoyant l'obligation d'attribution d'actions gratuites ou d'options au bénéfice de l'ensemble des salariés de la Société et d'au moins 90% de l'ensemble des salariés de ses filiales ou, alternativement, l'existence d'un accord d'intéressement au sens de l'article L. 3312-2 du code du travail, d'un accord de participation dérogatoire au sens de l'article L. 3324-2 du même code ou d'un accord de participation volontaire au sens de l'article L. 3323-6 du même code au sein de la Société et bénéficiant à au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales.

Dans l'hypothèse d'un octroi d'options, il est précisé (i) que le prix de souscription sera d'un (1) euro par action et, (ii) que lesdites options pourront être levées par anticipation et en totalité en cas de cession de l'intégralité du capital de la Société, sous réserve dans chaque cas des limitations légales et réglementaires.

**A la date du présent document les conditions définitives et le calendrier relatif à l'attribution des actions gratuites ou options de souscriptions d'actions de la Société à Monsieur Hervé Martin n'ont pas été arrêtés.**

Les frais professionnels du Directeur Général, incluant les frais de déplacement et d'hébergement à Toulouse seront pris en charge par la Société sur présentation de justificatifs conformément aux règles applicables au sein de la Société.

Le conseil d'administration appelé à convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 et à arrêter le rapport sur la rémunération des dirigeants procèdera à l'évaluation des critères approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017. L'évaluation de ces critères sera incluse dans ledit rapport qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018, dans le cadre du vote ex post.
De même, le conseil d'administration appelé à convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 décidera si il juge opportun de soumettre à l'approbation de cette dernière le versement d'une rémunération au Directeur Général sous forme d'Actions gratuites ou d'options gratuites, qui sera soumise à des conditions de performance et de présence.

### 15.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau n°3 : jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

| See-Nuan SIMONYI* Administrateur jusqu'au 15/06/2017 | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2017** (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Jetons de présence | 3 000€ | 8 500€ | 5 000€ |
| Autres rémunérations | - | - | - |
| **Total** | **3 000€** | **8 500€** | **5 000€** |

*Madame See-Nuan SIMONYI a été nommée administratrice lors de l'AGO du 24 octobre 2014, a été considérée comme démissionnaire d'office le 24 avril 2015 et nommée de nouveau lors de l'AGO du 30 novembre 2015 jusqu'au 15 juin 2017.
** Données non auditées

| Hélène RELTGEN épouse BECHARAT Administrateur depuis 28/10/2016 | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Jetons de présence | - | 2 500€ | 15 000€ |
| Autres rémunérations | - | - | - |
| **Total** | **-** | **2 500€** | **15 000€** |

* Données non auditées

| Olivier SICHEL Administrateur du 28/10/16 au 19/12/2017 | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Jetons de présence | - | 2 500€ | 15 000€ |
| Autres rémunérations | - | - | - |
| **Total** | **-** | **2 500€** | **15 000€** |

* Données non auditées

| Adrien TARDY Administrateur depuis le 26/06/2017 | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Jetons de présence | - | - | 10 000€ |
| Autres rémunérations | - | - | - |
| **Total** | **-** | **-** | **10 000€** |

* Données non auditées

| Pascale PIQUEMAL Administrateur depuis le 29/09/2017 | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 (12 mois) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2017* (12 mois) |
|---|---|---|---|
| Jetons de présence | - | - | 5 000€ |
| Autres rémunérations | - | - | - |
| **Total** | **-** | **-** | **5 000€** |

* Données non auditées

### 15.1.3 Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe**

Néant
Il n'existe aucun plan d'attribution d'action ou d'options Alpha MOS au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels en cours.
À ce jour, aucun plan d'attribution d'action ou d'options Alpha MOS au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels n'est prévu.

**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Néant

**Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Néant

**Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés attributaires et options levées par ces derniers**

Néant

### 15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social**

Néant

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Néant

**Tableau 8 : Historique des attributions gratuites d'actions**

Néant

### 15.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Néant
Il n'existe aucun avantage au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels.

**Tableau n°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants**

| Dirigeants mandataires sociaux | Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| **Jean-Paul ANSEL**<br>Président du CA et Directeur Général jusqu'au 21/04/2016, Administrateur depuis le 24/10/2014, Président du CA et Directeur Général du 26/08/2016 jusqu'au 26/06/2017 | | | | | | | | |
| | X | | X | | X | | X | |
| Date de début de mandat | 24/10/2014 – 2ème nomination 30/11/2015 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | 26/06/2017 | | | | | | | |

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| **Jean RINGOT**<br>Président du CA et Directeur général du 21/04/2016 au 26/08/2016 et administrateur depuis le 30/11/2015 au 15/06/2017 | | | | | | | | |
| | | X | | X | | X | | X |
| Date de début de mandat | 30/11/2015 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | 15/06/2017 | | | | | | | |

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| **Laurent SAMAMA**<br>Administrateur depuis le 24/10/2016 et Président du CA depuis le 26/06/2017 renouvelé le 10/10/2017 | | | | | | | | |
| | | X | | X | | X | | X |
| Date de début de mandat | 24/10/2016 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | Administrateur : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021<br>Président du conseil d'Administration : Prochaine Assemblée Générale | | | | | | | |

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| **Hervé MARTIN**<br>Directeur Général depuis le 26/06/2017 | | | | | | | | |
| | | X | | X | | X | | X |
| Date de début de mandat | 26/06/2017 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 | | | | | | | |

## 15.2 Provisions pour retraites ou autres au bénéfice des mandataires sociaux

Néant

# 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## 16.1 Date d'expiration des mandats actuels

| Nom | Date de 1ère nomination | Date d'expiration du mandat |
|---|---|---|
| **M. Laurent SAMAMA** | Administrateur : AGO 28 octobre 2016<br>Président du Conseil d'administration : 26 juin 2017 renouvelé le 10 octobre 2017 | Administrateur : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021<br>Président du conseil d'administration : jusqu'à la prochaine assemblée Générale |
| **Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT** | AGO 28 octobre 2016 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 |
| **AMBOSIA INVESTMENTS AM Sarl représenté par M. Adrien TARDY** | Coopté lors du CA du 26 juin 2017 et ratifié lors de l'AGO du 29 septembre 2017 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 |
| **Mme Pascale PIQUEMAL** | AGO 29 septembre 2017 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 |

## 16.2 Contrats de service

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 16.3 Comités spécialisés

Le 10 octobre 2017 le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de constituer en son sein :

- un comité d'audit, qui présidé par Mme Pascale PIQUEMAL* et composé également de MM. Olivier SICHEL* et Adrien TARDY ;
  Monsieur Olivier SICHEL, a démissionné de ses fonctions d'administrateurs le 19 décembre 2017,
- un comité des nominations et rémunérations, présidé par Mme Hélène RELTGEN* et composé également de MM. Adrien TARDY et Laurent SAMAMA.

* Membres indépendants

## 16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016 et à la Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010.

Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

| Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext de septembre 2016 | Application au sein de Alpha MOS |
|---|---|
| R1 : Déontologie des membres du conseil | Respecté |
| R2 : Conflits d'intérêts | Respecté |
| R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil | Respecté |
| R4 : Information des membres du conseil | Respecté |
| R5 : Réunions du conseil et des comités | Respecté |
| R6 : Mise en place de comités | Respecté |
| R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil | Respecté |
| R8 : Choix de chaque administrateur | Respecté |
| R9 : Durée des mandats des membres du Conseil | Respecté |
| R10 : Rémunération de l'administrateur | Respecté |
| R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | Non Respecté |
| R12 : Relation avec les « actionnaires » | Respecté |
| R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | Non Respecté |
| R14 : Préparation de la succession des « dirigeants » | Respecté |
| R15 : Cumul contrat de travail et mandat social | Respecté |
| R16 : Indemnité de départ | Respecté |
| R17 : Régimes de retraite supplémentaires | Respecté |
| R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions | Respecté |
| R19 : Revue des points de vigilance | Respecté |

Les recommandations suivantes ne sont pas appliquées : R11 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil), R13 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux).

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas procéder à une évaluation des travaux du conseil.
Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les difficultés de la Société à appliquer la disposition du Code Middlenext relative à la définition précise d'une politique de rémunération ex-ante sont essentiellement liées aux profondes modifications intervenues dans la composition du conseil d'administration et de la Direction Générale au cours des exercices 2015, 2016 et 2017 et des modifications de stratégie qui en ont découlées.

La société entend respecter pleinement cette disposition du Code Middlenext pour les exercices à venir.

Sur les exercices 2015 et 2016 les dirigeants mandataires sociaux n'ont perçu qu'une rémunération fixe. Il n'a été accordé aucune rémunération variable ou exceptionnelle.

Il n'existe pas au sein du groupe Alpha MOS de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés. Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général ont été approuvés en Assemblée générale du 29 septembre 2017 et présentés au paragraphe 15.1.1 du présent document.

Le conseil d'administration appelé à convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 et à arrêter le rapport sur la rémunération des dirigeants procèdera à l'évaluation des critères approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017. L'évaluation de ces critères sera incluse dans ledit rapport qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018, dans le cadre du vote ex post.
De même, le conseil d'administration appelé à convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 décidera si il juge opportun de soumettre à l'approbation de cette dernière le versement d'une rémunération au Directeur Général sous forme d'Actions gratuites ou d'options gratuites, qui sera soumis à des conditions de performance et de présence.

### 16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 31 décembre 2016)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Alpha MOS et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 Avril 2017.

#### 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1.1 Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur, contenant notamment un rappel des règles de conduite relative aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs la Société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de septembre 2016.

#### 1.2 Composition du Conseil d'Administration

En préalable :

- Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

En application de l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres

au moins et de dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'Administration est composé, au jour de la clôture et à ce jour de six (6) membres dont :

- 3 nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :
- M. Jean-Paul ANSEL Administrateur
- Mme Nuan SIMONYI Administrateur
- M. Jean RINGOT Administrateur

(Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

- 3 nommés par l'assemblée générale du 28 octobre 2016, à savoir :
- M. Laurent SAMAMA Administrateur
- Mme Hélène RELTGEN épouse BECHARAT Administrateur
- M. Olivier SICHEL Administrateur

(Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

À l'exception de Mme See-Nuan SIMONYI Administrateur de nationalité canadienne, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une (1) action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq (5) dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

**Mandats exercés**

| **Nom :** | **Jean- Paul ANSEL** |
|---|---|
| **Mandat actuel :** | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général |
| **Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :** | ✓ Président et administrateur de BoydSense (société américaine) |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée)<br>✓ Président de la SAS APELEM<br>✓ Gérant de la société EURL MEDILINK<br>✓ Gérant de la SCI JPS IMMO<br>**À** l'étranger :<br>✓ Président d'APELEM KOREA<br>✓ Président d'APELEM Espagne<br>✓ Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING |

| | |
|---|---|
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Jean RINGOT** |
| **Mandat actuel :** | Administrateur |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Gérant de la SCI RIRO<br>✓ Gérant de la SCI MONTGARDIN |
| **Autres mandats et fonctions exercés dans la Société et ayant pris fin :** | Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Alpha MOS du 21 avril 2016 au 26 août 2016 |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **See-Nuan SIMONYI** |
| **Mandat actuel :** | Administratrice |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée) |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Olivier SICHEL** |
| **Mandat actuel :** | Administrateur |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président d'OS Conseil<br>✓ Administrateur de Ca 5-4<br>À l'étranger :<br>✓ Administrateur d'Assia |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | ✓ Administrateur d'Inside Secure<br>✓ PDG de LeGuide.com |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Hélène RELTGEN épouse BECHARAT** |
| **Mandat actuel :** | Administrateur |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | Néant |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | Néant |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Laurent SAMAMA** |
| **Mandat actuel :** | Administrateur |
| **Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :** | En France :<br>✓ Président de la SAS BLUEWATT France<br>À l'étranger :<br>✓ Administrateur de COMMPROVE (Irlande) |
| **Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :** | ✓ Président de la SAS NEC FRANCE |

### 1.3 Administrateur indépendant

Le Conseil compte trois administrateurs indépendants au sens de la Recommandation 3 du Code MiddleNext :

- Mme See Nuan SIMONYI
- Mr Olivier SICHEL
- Mme Hélène RELTGEN

### 1.4 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

### 1.5 Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans, ce comme précisé à l'article 15.2 des Statuts.

### 1.6 Limite d'âge

Conformément à l'article 15.1 des statuts, un administrateur ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | M. Jean-Paul ANSEL | né le 4 octobre 1949 | 67 ans |
| - | Mme Nuan SIMONYI | née le 25 mai 1948 | 68 ans |
| - | M. Jean RINGOT | né le 28 juillet 1972 | 43 ans |
| - | M. Laurent SAMAMA | né le 8 novembre 1965 | 51 ans |
| - | Mme Hélène RELTGEN | née le 12 mars 1968 | 49 ans |
| - | M. Olivier SICHEL | né le 30 avril 1967 | 49 ans |

Au 31 décembre 2016, l'âge moyen des administrateurs est de cinquante-quatre (54) ans.

### 1.7 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

Au 26 avril 2017, le Conseil comprend deux femmes sur six administrateurs, soit 33%.

Le conseil fera ses meilleurs efforts pour porter la représentation des femmes à un minimum de 40% au plus tard lors de l'assemblée générale 2017, conformément à la loi.

### 1.8 Fonctionnement du Conseil d'Administration

#### 1.8.1 Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-Paul ANSEL, en remplacement de Monsieur Jean RINGOT, depuis le 26 août 2016.

### 1.8.2 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni douze (12) fois, à savoir sur la période concernée :

| Dates | Thèmes débattus | Taux de participation des administrateurs |
|---|---|---|
| 21 avril 2016 | Nomination de Jean Ringot en qualité de PDG en remplacement de Jean-Paul ANSEL<br>Arrêté des comptes individuels et consolidés<br>Conventions réglementées<br>Constatation d'exercices de BSA<br>Attribution de jetons de présence<br>Questions diverses | 67% |
| 12 mai 2016 | Autorisation du dépôt d'une requête aux fins de prorogation du délai de convocation de l'assemblée générale<br>Autorisation d'avances en compte courant en faveur de BoydSense | 67% |
| 10 juin 2016 | Constatation de l'exercice de BSA<br>Et modification corrélative des statuts | 67% |
| 27 juin 2016 | Autorisation préalable à la signature d'un accord d'investissement<br>Autorisation préalable à la signature d'un protocole transactionnel | 100% |
| 18 juillet 2016 | Convocation de l'assemble générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 | 67% |
| 25 août 2016 | Réponses aux questions écrites en vue de l'assemblée générale | 67% |
| 26 août 2016 | Nomination de Jean-Paul ANSEL en qualité de PDG en remplacement de Jean RINGOT<br>Fixation de la rémunération du PDG<br>Attribution de jetons de présence | 67% |
| 22 septembre 2016 | Convocation d'une assemblée générale mixte pour le 28 octobre | 67% |
| 28 septembre 2016 | Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2016 | 67% |
| 28 octobre 2016 | Réponses aux questions écrites en vue de l'assemblée générale | 67% |
| 3 novembre 2016 | Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital réservée au FCPI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES<br>Constatation de la nomination de 3 nouveaux administrateurs<br>Questions diverses | 83% |
| 14 décembre 2016 | Adoption d'un règlement intérieur<br>Autorisation d'une convention réglementée<br>Autorisation d'une cession de filiale<br>Questions diverses | 83% |

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par conférence téléphonique.

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

### 1.8.3 Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

### 1.8.4 Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

1.8.4.1 Convocation des membres du conseil

Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer.

Établissement du procès-verbal de la réunion

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du Conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Communication financière

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Réunions de travail

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Assiduité

Comme précisé au § 1.8.2 ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni douze (12) fois, avec un taux d'assiduité de 72%.

1.8.4.2 Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,

- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, …)

- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,

- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, …).

**1.9 Activité du Conseil depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil a tenu une réunion :

- le 16 janvier 2017

La présente liste n'intègre pas les réunions menées par le Président avec les administrateurs afin de les tenir régulièrement informés de la situation de l'entreprise.

**Comités spécialisés**

Le Comité d'audit (comptable et financier) a été supprimé au motif qu'aucun des administrateurs indépendant n'avait de compétence spécifique en comptabilité ou en matière financière.

Le Comité d'éthique a été supprimé, étant inadapté à la taille de la société.

**1.10 Évaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance**

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une (1) fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

Il s'attachera au cours de l'exercice 2017 à appliquer une analyse formalisée de ces points.

**2. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES**

**2.1 Référentiel**

La Société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

**2.2 Analyse des facteurs de risques**

Les facteurs de risque sont exposés dans le rapport de gestion en section 7.

**2.3 Procédures de contrôle interne**

Jusqu'en 2016, la société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One. À compter du 1er janvier 2017 l'ERP SAGE X3 a été installé dans l'ensemble des services concernés.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservées dans un endroit différent du bâtiment source.

**2.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité du Président Directeur général, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (EXCO).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société Alpha MOS, des comptes consolidés du Groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du Groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.

- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la Société.

- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles.

- Les principes comptables suivis par la société Alpha MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.

- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

- Étant données la taille et la structure de la société Alpha MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.

- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.

- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.

- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux

organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,

- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,

- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,

- Contrôler les opérations.

La Société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

**2.5 Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques**

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société Alpha MOS sont les suivants :

**2.5.1 Risques relatifs à l'information financière**

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le service comptabilité, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers :

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings :

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

**2.5.2 Risques liés à la reconnaissance des revenus.**

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société Alpha MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

### 2.5.3 Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société Alpha MOS :

- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable EXCO,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable EXCO,
- Les états financiers de la société Alpha MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du Groupe Alpha MOS sont établis depuis le 1er août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

### 2.5.4 Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société Alpha MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrécouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la Société.

### 2.5.5 Risque de change.

La Société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

À ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

### 2.5.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

## 3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 3.1 Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionnée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

### 3.2 Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30 000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.

Il a été alloué par le Conseil une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015, le paiement de ces jetons a été effectué le 30 juin 2016 pour un montant de 9 000 euros.

L'Assemblée Générale du 26 août 2016 a fixé à 100 000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 et des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 25 août 2016 pour un montant total de 18 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 15 000 euros.

### 3.3 Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'a été procédé à aucune attribution.

### 4. POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur Général de la Société.

### 5. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert aux actionnaires dont les titres sont inscrits en compte deux (2) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

### 6. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

À l'exception :

- de l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §14 – 7,
- des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion,

il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en période d'offre publique au regard de l'article L225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Paris, le 26 avril 2017

Le Président du Conseil d'Administration
Jean Paul ANSEL

## 16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alpha Mos et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein

de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225- 37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu.il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Pérols et Balma, le 28 avril 2017

SEL D.D.A. — Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD — Etienne ALIBERT

# 17 SALARIES

## 17.1 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du Groupe se composait de 46 personnes.
La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 38,8 ans et une ancienneté de 6,4 ans.
En France, 31 salariés sur 34 sont en contrat CDI. Il y a eu 3 CDD et aucun contrat de professionnalisation en 2017.

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du Groupe se composait de 49 personnes.
La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 38,1 ans et une ancienneté de 6,8 ans.
En France, 27 salariés sur 32 sont en contrat CDI. Il y a eu 3 CDD dont 1 contrat de professionnalisation en 2016.

L'évolution des effectifs sur les derniers exercices est la suivante :

| | 31/12/2017 | | 30/06/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| **France** | 20 | 14 | 20 | 14 | 19 | 13 |
| **Etats-Unis** | 4 | 3 | 4 | 3 | 1 | 3 |
| **Japon** | - | - | - | - | 7 | 1 |
| **Chine** | 2 | 3 | 4 | 4 | 3 | 2 |
| **Inde** | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | 26 | 20 | 28 | 21 | **30** | 19 |

| | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| **France** | 28 | 16 | 26 | 15 |
| **Etats-Unis** | 3 | 1 | 2 | 1 |
| **Japon** | 7 | 1 | 7 | 1 |
| **Chine** | 2 | 1 | 2 | 1 |
| **Inde** | 2 | 0 | 2 | 0 |
| **Total** | **41** | **19** | **39** | **18** |

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

## 17.2 Participations et stocks options

À la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 18.1 du présent document de référence.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

## 17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Néant

# 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

## 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Alpha MOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL en novembre 2016. À l'issue de cette opération JOLT CAPITAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSYEMS détiennent respectivement 26,13% et 42,94% du capital d'Alpha MOS.

Le 26 juin 2017, l'actionnaire DMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

AMBROSIA INVESTMENTS est un groupe d'investissement spécialisé dans l'accompagnement et la fourniture de capital développement à des sociétés présentant un potentiel de forte croissance et actives dans l'industrie de l'alimentation, des boissons et des ingrédients.

À l'issue de l'acquisition, JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détenaient chacun 11 564 915 actions et 11 564 915 droits de vote représentant, pour chacun, 34,5% du capital et 33,6% des droits de vote d'Alpha MOS.

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté les changements suivants en ce qui concerne la gouvernance de la société Alpha MOS:

- Démission de M. Jean RINGOT de ses fonctions d'administrateur en date du 15 juin 2017, remplacé pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, par la société AMBROSIA INVESTMENTS AM, SARL de droit luxembourgeois, sis 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Adrien TARDY. La cooptation de la société AMBROSIA INVESTMENTS en qualité d'administrateur a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2017.

- Démission de Mme See-Nuan SIMONYI de ses fonctions d'administratrice en date du 15 juin 2017.

- Démission de M. Jean-Paul ANSEL de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général d'Alpha MOS en date du 26 juin 2017.

- Nomination de M. Laurent SAMAMA aux fonctions de Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, et pour une durée allant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale puis renouvelé le 10 octobre 2017 pour la durée restant à courir jusqu'à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Nomination de Hervé MARTIN aux fonctions de Directeur Général d'Alpha MOS en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Suite au changement d'actionnariat présenté ci-dessus, et conformément à la réglementation, JOLT et AMBROSIA ont déposé conjointement le 1er septembre 2017 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions d'Alpha MOS non détenues par eux.

À l'issue de cette offre publique JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 39,56% du capital et 37,76% des droits de vote d'Alpha MOS. Le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 75,52% des droits de vote d'Alpha MOS.

À la date du présent document le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 73,40% des droits de vote d'Alpha MOS.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

| | Actions | | Droits de vote théorique | | Droits de vote exerçables | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | En nombre | En % | En nombre | En % vote théorique | En nombre | En% vote exerçable |
| Jolt Targeted Opportunities FCPI | 13 245 361 | 39,56% | 13 245 361 | 36,70% | 13 245 361 | 36,73% |
| Ambrosia Investments AM (2) | 13 245 362 | 39,56% | 13 245 362 | 36,70% | 13 245 362 | 36,73% |
| Concert Jolt et Ambrosia (1) | 26 490 723 | 79,11% | 26 490 723 | 73,40% | 26 490 723 | 73,46% |
| Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding | 2 286 837 | 6,83% | 4 573 674 | 12,67% | 4 573 674 | 12,68% |
| Jean-Christophe Mifsud | 202 206 | 0,60% | 404 412 | 1,12% | 404 412 | 1,12% |
| Sous-total JC Mifsud directement et indirectement | 2 489 043 | 7,43% | 4 978 086 | 13,79% | 4 978 086 | 13,80% |
| Olivier Sichel | 26 668 | 0,08% | 26 668 | 0,07% | 26 668 | 0,07% |
| Hélène Reltgen (2) | 6 000 | 0,02% | 6 000 | 0,02% | 6 000 | 0,02% |
| Pascale Piquemal (2) | 98 | 0,00% | 98 | 0,00% | 98 | 0,00% |
| Laurent Samama (2) | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% |
| Auto-détention (3) | 32 198 | 0,10% | 32 198 | 0,09% | - | - |
| Public | 4 440 743 | 13,26% | 4 558 974 | 12,63% | 4 558 974 | 12,64% |
| **Total** | **33 485 474** | **100,00%** | **36 092 748** | **100,00%** | **36 060 550** | **100,00%** |

1) Il existe un Concert entre Jolt Targeted Opportunities FCPI et Ambrosia Investments AM Sarl (voir ci-dessous)
2) Administrateurs
3) Actions détenues à la suite de la résiliation du contrat de liquidité géré par la Société de Bourse Portzamparc

JOLT CAPITAL est une société de gestion agréée par l'AMF ; il s'agit d'une SAS dont le président est Jean Schmitt ; ses dirigeants au sens de l'AMF sont Jean Schmitt et Laurent Samama.
Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui a investi dans Alpha MOS est un FPCI déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels.
JOLT CAPITAL investit en Europe dans des entreprises hautement technologiques et les accompagne dans leur développement international, en vue d'en faire des ETI de premier plan dans leur domaine d'expertise.

AMBROSIA INVESTMENTS est un groupe d'investissement spécialisé dans l'accompagnement et la fourniture de capital développement à des sociétés présentant un potentiel de forte croissance et actives dans l'industrie de l'alimentation, des boissons et des ingrédients.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (en application de l'article 23 des Statuts).

À la date du 31 décembre 2016 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

| | Actions | | Droits de vote théorique | | Droits de vote exerçables | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | En nombre | En % | En nombre | En % vote théorique | En nombre | En% vote exerçable |
| Diagnostic Medical Systems | 14 379 830 | 42,94% | 20 799 906 | 49,93% | 20 799 906 | 49,97% |
| Jolt Targeted Opportunities FCPI | 8 750 000 | 26,13% | 8 750 000 | 21,00% | 8 750 000 | 21,02% |
| Concert Lostie de Kerhor (4) | 1 656 225 | 4,95% | 2 430 285 | 5,83% | 2 430 285 | 5,84% |
| Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding | 2 286 837 | 6,83% | 2 286 837 | 5,49% | 2 286 837 | 5,49% |
| Jean-Christophe Mifsud | 802 206 | 2,40% | 1 604 412 | 3,85% | 1 604 412 | 3,85% |
| Sous-total JC Mifsud directement et indirectement | 3 089 043 | 9,23% | 3 891 249 | 9,34% | 3 891 249 | 9,35% |
| Jean-Paul Ansel (5) | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% |
| Jean Ringot (5) | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% |
| Nuan Simony (5) | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% | 1 | 0,00% |
| Olivier Sichel (5) | 26 668 | 0,08% | 26 668 | 0,06% | 26 668 | 0,06% |
| Hélène Reltgen | 6 000 | 0,02% | 6 000 | 0,01% | 6 000 | 0,01% |
| Auto-détention | 32 198 | 0,13% | 32 198 | 0,12% | 0 | 0 |
| Public | 5 387 200 | 16,09% | 5 437 123 | 13,05% | 5 437 123 | 13,06% |
| **Total** | **33 485 474** | **100%** | **41 657 848** | **100%** | **41 625 650** | **100%** |

4) Il existait un Concert entre M et Mme Hervé Lostie de Kerhor
5) Anciens administrateurs

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Aucune déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention n'est intervenue à la connaissance de la société depuis le 1er janvier 2017.

**Les franchissements de seuils intervenus au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :**

**Déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention au cours de l'exercice 2017**

Avis AMF n° 217C2251 du 26 septembre 2017

Par courrier reçu le 26 septembre 2017, les sociétés Jolt Capital SAS (76, rue Saint-Lazare, 75009 Paris) et Ambrosia Investments AM S.à r.l. (70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 21 septembre 2017, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir de concert à cette date 23 474 921 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 70,10% du capital et 66,70% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 35 192 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général), selon la répartition suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Jolt Capital | 11 737 461 | 35,05% | 11 737 461 | 33,35% |
| Ambrosia Investments AM | 11 737 460 | 35,05% | 11 737 460 | 33,35% |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Total concert** | **23 474 921** | **70,10%** | **23 474 921** | **66,70%** |

À cette occasion, les sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments AM ont déclaré avoir chacune franchi individuellement en hausse le seuil de 1/3 des droits de vote de la société ALPHA MOS.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions ALPHA MOS sur le marché par les sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments AM dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elles ont initiée sur les actions de cette société.

Avis AMF n° 217C1827 du 4 août 2017

Par courrier reçu le 4 août 2017, les sociétés Jolt Capital SAS (76, rue Saint-Lazare, 75009 Paris) et Ambrosia Investments AM Sarl (70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 31 juillet 2017, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir de concert 23 129 830 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 69,07% du capital et 65,72% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 35 192 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général) , selon la répartition suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Jolt Capital | 11 564 915 | 34,54% | 11 564 915 | 32,86% |
| Ambrosia Investments AM | 11 564 915 | 34,54% | 11 564 915 | 32,86% |
| **Total concert** | **23 129 830** | **69,07%** | **23 129 830** | **65,72%** |

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ALPHA MOS. À cette occasion, les sociétés Jolt Capital SAS et Ambrosia Investments AM Sarl. ont déclaré avoir chacune franchi individuellement en baisse le seuil de 1/3 des droits de vote de la société ALPHA MOS.

Avis AMF n° 217C1429 du 3 juillet 2017

1- Par courriers reçus le 30 juin 2017, complétés par un courrier reçu le 3 juillet 2017, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 26 juin 2017, par la société par actions simplifiée Jolt Capital et la société Ambrosia Investments AM Sarl, d'un pacte d'actionnaires et d'un protocole d'accord constitutifs d'une action de concert entre elles vis-à-vis de la société ALPHA MOS.

Les principales clauses du pacte sont les suivantes :

**Gouvernance :**

Chaque actionnaire s'engage à faire ses meilleurs efforts à l'effet de permettre et maintenir pendant la durée du pacte (i) que le conseil d'administration d'ALPHA MOS soit composé d'un maximum de 6 administrateurs et (ii) la désignation d'un nombre égal d'administrateurs représentant chaque actionnaire.

Il est prévu que Jolt Capital et Ambrosia Investments échangent leurs points de vue respectifs et se concertent avant chaque assemblée d'actionnaires et, le cas échéant, avant chaque réunion du conseil d'administration d'ALPHA MOS, afin d'arrêter une politique de vote commune sur les décisions figurant à l'ordre du jour de cette assemblée ou de cette réunion du conseil d'administration.

**Inaliénabilité temporaire :**

Sous réserve des cessions libres (cf. infra), chaque actionnaire s'engage à ne pas céder de titres ALPHA MOS pendant une période de douze (12) mois à compter du 26 juin 2017.

**Droit de préférence réciproque :**

Jolt Capital et Ambrosia Investments se sont consenties réciproquement un droit de préférence, à l'issue de la période d'inaliénabilité décrite ci-dessus et sous réserve des cessions libres (cf. infra), dans l'hypothèse où l'une d'entre elles souhaiterait céder tout ou partie de ses titres ALPHA MOS.

L'actionnaire souhaitant exercer son droit de préférence devra, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la réception de la notification du projet de cession, notifier au cédant son intention d'exercer son droit de préférence sur les titres dont la cession est envisagée.

Il est précisé que le droit de préférence ne s'applique pas en cas (i) de transfert par un actionnaire à une société qu'il contrôle ou par laquelle il est contrôlé ou avec qui il est sous contrôle commun, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (ii) de transfert à un fonds ou société d'investissement géré, directement ou indirectement, par la même société de gestion, ou sous contrôle commun avec l'actionnaire cédant, ou (iii) en fin de vie de tout fonds d'investissement partie au pacte (fonds en liquidation ou pré-liquidation ou sous demande de rachat de ses souscripteurs), par ledit fonds à un fonds d'investissement effectuant des rachats en secondaire ou par un actionnaire au profit de ses porteurs de parts en cas de dissolution de celui-ci (les « Cessions Libres »).

**Droit de sortie conjointe proportionnelle d'Ambrosia Investments:**

À l'issue de la période d'inaliénabilité décrite ci-dessus et à défaut d'exercice de son droit de préférence, Ambrosia Investments disposera d'un droit de sortie conjointe proportionnelle dans l'hypothèse d'une cession d'actions ALPHA MOS par Jolt Capital à un ou plusieurs tiers identifié(s).

**Obligation de sortie conjointe :**

Ambrosia Investments est soumise à une obligation de sortie conjointe dans le cas où Jolt Capital souhaiterait accepter une offre d'acquisition portant sur un nombre d'actions ALPHA MOS supérieur ou égal au nombre combiné d'actions ALPHA MOS détenues par Jolt Capital et Ambrosia Investments et satisfaisant à un niveau minimum de prix.

Il est enfin rappelé, en tant que de besoin, qu'aux termes d'un protocole d'accord en date du 26 juin 2017 constitutif d'une action de concert entre Jolt Capital et Ambrosia Investments vis-à-vis d'ALPHA MOS, Jolt Capital et Ambrosia Investments se sont engagées à déposer un projet d'offre publique visant l'acquisition conjointe par Jolt Capital et Ambrosia Investments de la totalité des actions ALPHA MOS non détenues par elles (l' « offre »). Aux termes de ce même protocole, Jolt Capital et Ambrosia Investments se sont chacune engagées, pour une durée expirant à la date la plus proche entre (i) la date d'expiration d'une période de six mois à compter du 26 juin 2017 et (ii) la date de la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'offre, à ne pas transférer de quelque manière que ce soit leur participation dans ALPHA MOS et à ne pas acquérir de quelque manière que ce soit, d'actions visées par l'offre, autrement que dans le cadre de l'offre.

**Durée :**

Le pacte est entré en vigueur le 26 juin 2017, pour une durée de 10 ans s'achevant le 26 juin 2027. Une année avant l'expiration de cette période, les parties au pacte se réuniront pour discuter une éventuelle reconduction ou modification du pacte.

2- Par les mêmes courriers, les sociétés Jolt Capital (76, rue Saint-Lazare, 75009 Paris) et Ambrosia Investments AM Sarl (70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 26 juin 2017, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir de concert 23 129 830 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 69,07% du capital et 67,19% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 34 422 909 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général), selon la répartition suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Jolt Capital | 11 564 915 | 34,54% | 11 564 915 | 32,86% |
| Ambrosia Investments AM | 11 564 915 | 34,54% | 11 564 915 | 32,86% |
| **Total concert** | **23 129 830** | **69,07%** | **23 129 830** | **67,19%** |

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert des sociétés susvisées vis-à-vis de la société ALPHA MOS à l'occasion de la conclusion entre elles d'un pacte d'actionnaires et d'un protocole d'accord (cf. supra).

3- Par les mêmes courriers, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société par actions simplifiée Jolt Capital (76, rue Saint-Lazare, 75009 Paris), agissant pour le compte du FPCI Jolt Targeted Opportunities dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2017, les seuils de 25% des droits de vote et 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir, pour le compte dudit fonds, 11 564 915 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 34,54% du capital et 33,60% des droits de vote de cette société ;

- la société Ambrosia Investments AM Sarl (70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2017, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir individuellement 11 564 915 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 34,54% du capital et 33,60% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition hors marché de la totalité des actions ALPHA MOS détenues par Diagnostic Medical Systems au profit des sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments AM.

4- Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 223-7, VII du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, les membres du concert déclarent que :

1° L'acquisition des actions ALPHA MOS a été financée sur fonds propres de chacun des membres du concert.

2° Le FPCI Jolt Targeted Opportunities, représenté par sa société de gestion Jolt Capital, et Ambrosia Investments AM ont déclaré agir de concert.

3° Les membres du concert procéderont au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée et poursuivront leurs achats dans ce cadre.

4° Le concert détient le contrôle d'ALPHA MOS.

5° Les membres du concert ont l'intention de poursuivre le développement de la société ALPHA MOS et les orientations prises par son conseil d'administration.

6° A la date de la présente déclaration, le concert n'envisage pas de procéder à une fusion-absorption de la société ALPHA MOS au cours des six prochains mois, ni de demander la réalisation de l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° (a) et (b) du règlement général de l'AMF. Le concert envisage de soumettre aux actionnaires de la Société une proposition de modification des statuts afin d'écarter l'acquisition de droits de vote double pour les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.[1] Le concert étudiera l'opportunité de mettre en œuvre

[1] Le concert a renoncé à ce projet de modification des statuts afin d'écarter l'acquisition de droits de vote double pour les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins

une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la société dans les douze mois suivant sa prise de contrôle de la société. Le concert n'a pas l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire portant sur les titres ALPHA MOS. Le concert n'a pas l'intention de demander à Euronext la radiation des titres ALPHA MOS du marché d'Euronext Paris.

7° Les membres du concert ne sont parties à aucun accord ou instrument mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

Il est précisé que le FPCI Jolt Targeted Opportunities géré par Jolt Capital a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de M. Mifsud, ancien président-directeur général d'ALPHA MOS, venant à maturité le 15 mars 2021, en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un nantissement sur les 2 286 837 actions ALPHA MOS détenues par Pio Holding (représentant 6,83% du capital d'ALPHA MOS).

En cas de défaut de remboursement en numéraire des obligations convertibles à la date d'échéance, Jolt Capital aura la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, Jolt Capital détiendrait 63,47% du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total d'actions ALPHA MOS, Jolt Capital pourrait détenir indirectement en 2021, 6,83% complémentaires du capital d'ALPHA MOS. Compte tenu de la détention post opération de Jolt, soit 34,5% du capital, le total potentiel de détention directe et indirecte en 2021 serait de 41,33%, toutes choses égales par ailleurs.

Dans l'éventualité d'un défaut de remboursement des obligations convertibles Pio Holding à horizon 2021 et que par conséquent Jolt Capital puisse être amenée à détenir 63,47% de Pio Holding, Jolt recherchera toutes mesures utiles afin de ne pas avoir à déposer un projet d'offre publique obligatoire sur les titres d'ALPHA MOS.

8° Les membres du concert ne sont pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société ALPHA MOS.

9° À l'issue de l'acquisition du contrôle d'ALPHA MOS, le Conseil d'Administration a coopté Ambrosia Investments AM, représentée par Adrien Tardy, en qualité d'administrateur. Le Conseil d'Administration est composé d'Ambrosia Investments AM, représentée par Adrien Tardy, de Laurent Samama, nommé sur proposition de Jolt Capital, et d'Hélène Rietgen et Olivier Sichel. »

Avis AMF n° 217C1389 du 29 juin 2017

Par courrier reçu le 29 juin 2017, la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») (393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2017, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et ne plus détenir aucun titre de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions ALPHA MOS détenues par Diagnostic Medical Systems au profit des sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments.

**Déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention au cours de l'exercice 2016**

Avis AMF n° 216C2501 du 7 novembre 2016

Par courrier reçu le 4 novembre 2016, la société Diagnostic Medical Systems (« DMS ») (393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir 14 379 830 actions ALPHA MOS représentant 20 308 965 droits de vote, soit 42,94% du capital et 49,32% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 41 176 256 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général). Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société ALPHA MOS.

Avis AMF n° 216C2497 du 4 novembre 2016

1- Par courrier reçu le 3 novembre 2016, complété par un courrier reçu le 4 novembre 2016, la société par actions simplifiée Jolt Capital (76-78 rue Saint-Lazare, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 octobre 2016, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% du capital et des droits de vote et 25% du capital de la société ALPHA MOS et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 750 000 actions ALPHA MOS représentant autant de droits de vote, soit 26,13% du capital et 24,82% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 35 247 121 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription de l'augmentation de capital réservée de la société ALPHA MOS par le déclarant.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le FPCI Jolt Targeted Opportunities géré par Jolt Capital déclare avoir souscrit à l'augmentation de capital sur ses fonds propres.

Jolt Capital déclare agir seul.

Jolt Capital pourrait diminuer ou accroitre sa participation sans toutefois dépasser le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS.

Jolt Capital n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ALPHA MOS.

Jolt Capital est en phase avec la stratégie de la direction générale de la société ALPHA MOS telle que décrite dans le document de référence et n'envisage aucunes des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général.

Il est précisé que le FPCI Jolt Targeted Opportunities géré par Jolt Capital a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de Mr Mifsud, ancien Président Directeur Général de la société ALPHA MOS, (Pio Holding) venant à maturité le 15 mars 2021, en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un nantissement sur les actions ALPHA MOS détenues par Pio Holding (représentant 6,83% du capital d'Alpha MOS post opération).

Jolt Capital n'a pas l'intention de convertir ses obligations convertibles Pio Holding en actions Pio Holding à la date d'échéance de l'emprunt obligataire. En cas de défaut de remboursement en numéraire des obligations convertibles à la date d'échéance, Jolt Capital aura néanmoins la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, Jolt Capital détiendrait 63,47% du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total actions ALPHA MOS, Jolt Capital pourrait détenir indirectement en 2021, 6,83% complémentaire du capital de la société ALPHA MOS. Compte tenu de la détention post opération de Jolt de 26,13% du capital, le total potentiel de détention directement et indirectement en 2021 serait de 32,96% toutes choses égales par ailleurs.

Dans l'éventualité d'un défaut de remboursement des obligations convertibles Pio Holding à horizon 2021 et que par conséquent Jolt Capital viendrait à détenir 63,47% de Pio Holding, Jolt procèdera à la cession d'un nombre suffisant de titres ALPHA MOS préalablement à la conversion des obligations convertibles Pio Holding afin de ne pas détenir directement et indirectement plus de 30% du capital de la société ALPHA MOS.

Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société ALPHA MOS n'a été conclu.

Concomitamment à cette opération d'augmentation de capital réservée à Jolt Capital, Jolt Capital a demandé la nomination de M. Laurent SAMAMA, associé de Jolt Capital, en qualité d'administrateur de la société ALPHA MOS, et de Mme Hélène RELTGEN. La nomination de ces derniers a été proposée lors de l'assemblée du 28 octobre 2016. Aucune autre nomination d'administrateur représentant Jolt Capital ne sera demandée. »

Aucune déclaration de participation, de franchissements de seuils, d'intention n'est intervenue à la connaissance de la société depuis le 1er janvier 2017.

## 18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

## 18.3 Détention du contrôle de la Société

À la date du présent document, la Société est contrôlée par le concert constitué de JOLT CAPITAL et d'AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl qui détient 79,11% du capital social et 73,40% des droits de vote (voir description du pacte d'actionnaires et du protocole d'accord constitutifs d'une action de concert vis-à-vis de la société ALPHA MOS détaillée ci-dessus).

La Société se réfère, dans les limites de sa taille et de ses ressources, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016. Se reporter au paragraphe 16.4 du présent document.

Notamment, le Conseil d'Administration composé de quatre membres à ce jour dispose de deux membres indépendants au sens du code Middlenext.

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2017 il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale. Ainsi, un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'Administration) disposant d'une connaissance du secteur a été nommé le 26 juin 2017.

Le Conseil d'Administration d'Alpha MOS s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 14 décembre 2016.

Aucune autre mesure n'a été prise par la Société afin que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

## 18.4 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle

À la date du présent Document, la Société est contrôlée par le concert constitué de JOLT CAPITAL et d'AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl qui détient 79,11% du capital social et 73,40% des droits de vote (voir description du pacte d'actionnaires et du protocole d'accord constitutifs d'une action de concert vis-à-vis de la société ALPHA MOS détaillée au paragraphe 18.1 du présent document).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du présent Document, entrainer un changement de son contrôle.

# 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

## 19.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

### 19.1.1 Conventions actuellement en vigueur

Les seules conventions actuellement en vigueur sont :

- Accord de licence en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale BoydSense,
- Accord de Recherche et développement en date du 23 septembre 2015 entre la société Alpha MOS et sa filiale BoydSense,
- Prêt obligataire convertible entre la société Alpha MOS et sa filiale BoydSense,
- Refacturations entre la société Alpha MOS et sa filiale BoydSense,
- Avances de trésorerie entre la société Alpha MOS et sa filiale BoydSense,

Ces conventions sont détaillées ci-dessous.

### 19.1.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été visés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention de prestations de service intragroupe avec la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS[2]**

  - Personne concernée

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS et Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Madame See Nuan SIMONYI Administratrice d'ALPHA MOS et de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

  - Nature et objet

Au terme de cette convention, conclue pour une durée de 12 mois, la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a fourni à la société ALPHA MOS assistance et conseil dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale, et dans le domaine de la Recherche et Développement.

  - Modalités

Les parties sont convenues d'une rémunération globale pour l'ensemble des prestations offertes par DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, fixée à la somme de 120 000 euros hors taxe, correspondant au montant but des rémunérations et charges sociales de chaque intervenant, augmenté d'une marge de 10%, sur la base des temps passés estimés au 1er janvier 2016 à la date de la présente convention pour l'ensemble des services.[3]

  - Motifs justifiant de son intérêt pour la société

En conséquence de la restructuration qu'a connue la société ALPHA MOS au cours du premier trimestre 2016 et des choix stratégiques qui ont été opérés, la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a été conduite à prendre en charge des prestations qui ne pouvaient plus être assurées en interne par la société ALPHA MOS :

- Prestations dans le domaine financier et comptables,
- Prestations dans le domaine commercial,
- Prestations dans le domaine des ressources humaines,
- Prestations dans le domaine de la logistique,
- Prestations dans le domaine de la Recherche et Développement.

- **Protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Jean-Christophe MIFSUD et la société ALPHA MOS**

  - Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD et sa société PIO HOLDING.

  - Nature et objet

Au terme d'un protocole transactionnel conclu le 30 juin 2016 entre Monsieur Jean-Christophe MIFSUD et la société ALPHA MOS, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD s'engage à se désister des instances et des actions introduites à l'occasion de la révocation de son mandat d'administrateur et du Conseil d'administration.

  - Modalités

En contrepartie de la renonciation par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD aux actions intentées devant le Tribunal de commerce de Toulouse et le Tribunal de Grande Instance de Paris, la société ALPHA MOS s'engage à lui verser à titre de dommages et intérêts transactionnels, forfaitaires, globaux et définitifs la somme de 300 000 euros.

  - Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Ledit protocole d'accord transactionnel vise à mettre fin à tout contentieux entre Monsieur Jean-Christophe MIFSUD et la société ALPHA MOS.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

[2] La société ayant cédée l'intégralité de sa participation dans Alpha Mos le 26 juin 2017 cette convention est interrompue depuis cette même date

[3] La rémunération effectivement versée au titre de cette convention s'élève à 120 000 euros.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous vous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulée.

- **Accord de licence en date du 23 septembre 2015 entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

  - Personne concernée

  Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

  - Nature et objet

  Au titre de cet accord, ALPHA MOS a concédé à sa filiale BOYD SENSE une licence exclusive mondiale à durée illimitée, en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont ALPHA MOS détient ou détiendra la propriété intellectuelle.

  - Modalités

  Le montant des redevances est calculé comme suit :

| | |
|---|---|
| Jusqu'à 1.000.000 $ : | 6% du CA de BOYD SENSE |
| De 1.000.000 $ à 10.000.000 $ : | 4% du CA de BOYD SENSE |
| Au-delà de 10.000.000 $ : | 4% du CA de BOYD SENSE |

  Aucun produit n'a été constaté par la société ALPHA MOS au titre de cette convention, en l'absence de réalisation de chiffre d'affaires par la société BOYD SENSE.

- **Accord de Recherche et développement en date du 23 septembre 2015 entre la société ALPHA MOS et sa filiale BOYD SENSE**

  - Personne concernée

  Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

  - Nature et objet

  Aux termes de cet accord, ALPHA MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BOYD SENSE et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement.
  Cet accord prévoit également que BOYD SENSE sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par la société ALPHA MOS dans le cadre de l'accord.

  - Modalités

  Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

  Aucun produit n'a été constaté par la société ALPHA MOS au titre de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du fait de la suspension de l'accord au titre de cette période.

- **Prêt obligataire convertible entre la société ALPHA MOS et sa filiale BOYD SENSE**

  - Personne concernée

  Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

  - Nature et objet

Aux termes d'un accord en date du 23 septembre 2015, ALPHA MOS a consenti à BOYD SENSE un prêt obligataire convertible permettant à BOYD SENSE de bénéficier, au titre du paiement de sommes dues à ALPHA MOS en exécution du contrat License and R&D Services Agreement, d'une option entre un paiement en numéraire ou en action de BOYD SENSE à émettre.

- Modalités

Ce prêt d'un encours de 261 328 euros au 31 décembre 2016, est rémunéré à un taux d'intérêt de 5%. L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'ALPHA MOS.[4]

➢ **Refacturations entre la société ALPHA MOS et sa filiale BOYD SENSE**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

- Nature et objet

La société ALPHA MOS procède à la refacturation de frais techniques et logistiques à BOYD SENSE. Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10%.

- Modalités

Au titre de l'exercice 2016, aucun produit n'a été comptabilisé par ALPHA MOS en exécution de cette convention du fait de la suspension de l'accord au titre de la période.

➢ **Avances de trésorerie entre la société ALPHA MOS et sa filiale BOYD SENSE**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'ALPHA MOS, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

- Nature et objet

ALPHA MOS a consenti au bénéfice de sa filiale BOYD SENSE des avances de trésorerie sous forme de compte courant. Ces avances ne sont pas rémunérées.

- Modalités

Le solde débiteur du compte courant de BOYD SENSE dans les comptes d'ALPHA MOS au 31 décembre 2016 s'élève à 1 302 661 euros. L'encours de ce compte courant ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'ALPHA MOS.[5]

Les Commissaires aux Comptes

Pérols et Balma, le 28 avril 2017

| | |
|---|---|
| SEL D.D.A. | Deloitte & Associés |
| Marc PEDUSSAUD | Etienne ALIBERT |

[4] L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'ALPHA MOS en raison de la situation nette négative de BoydSense.

[5] L'encours de ce compte courant ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'ALPHA MOS en raison de la situation nette négative de BoydSense.

# 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

## 20.1 Informations financières historiques

### 20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF**

| ACTIF En K€ | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|
| **Actifs non courants** | | | |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 1 305 | 521 |
| Écarts d'acquisition | 8 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 217 | 237 |
| Immobilisations financières | 11 | 189 | 211 |
| Autres actifs non courants | 12 | 0 | 0 |
| TOTAL I | | **1 711** | **969** |
| **Actifs courants** | | | |
| Stocks et en-cours | 13 | 836 | 832 |
| Clients et comptes rattachés | 14 | 1 014 | 1 537 |
| Autres actifs courants | 16 | 987 | 1 909 |
| Trésorerie et équivalents | 17 | 6 717 | 4 629 |
| TOTAL II | | **9 554** | **8 907** |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | 6 | 211 | |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | | **11 476** | **9 876** |

## ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

| PASSIF – En K€ | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|
| **Capitaux propres** | | | |
| Capital | 1,18 | 6 697 | 4 624 |
| Primes liées au capital | 1 | 5 617 | 3 808 |
| Réserves | | -4 866 | -2 597 |
| Écarts de conversion | | -353 | -325 |
| Résultat de l'exercice | | -114 | - 2 188 |
| Total des capitaux propres part du Groupe | | 6 981 | 3 322 |
| Intérêts minoritaires (1) | | -430 | - 325 |
| TOTAL I | | **6 551** | **2 997** |
| **Passifs non courants** | | | |
| Provisions pour risques et charges | 19,20 | 98 | 762 |
| Passifs financiers à long terme | 21 | 1 269 | 1 709 |
| Autres passifs non courants | 21 | 1 163 | 1 323 |
| TOTAL II | | 2 530 | **3 794** |
| **Passifs courants** | | | |
| Passifs financiers à court terme | 22 | 111 | 230 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 22 | 1 121 | 1 045 |
| Autres dettes et comptes régul | 22 | 963 | 1 811 |
| TOTAL III | | **2 195** | **3 086** |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | **6** | **200** | |
| **TOTAL DU PASSIF** | | **11 476** | **9 876** |

(1) La variation des capitaux part du Groupe et la variation des intérêts minoritaires sont détaillées dans le tableau de variation des capitaux propres ci-après.

## COMPTE DE RESULTAT

| Compte de résultat consolidé<br>En K€ | Notes | 31/12/2016<br>(12 mois) | 31/12/2015<br>(12 mois) |
|---|---|---|---|
| **Produits des activités ordinaires** | | **7 469** | **8 189** |
| Autres produits des activités courantes | 27 | 769 | 257 |
| Variation stock de produits finis | | -21 | 556 |
| Achats consommés | | -2 644 | -3 360 |
| Charges de personnel | 26 | -3 371 | -3 885 |
| Charges externes | | -3 059 | -2 777 |
| Impôts et taxes | | -65 | -97 |
| Dotation aux amortissements | | -126 | -152 |
| Dotations aux provisions nettes | | 681 | -519 |
| **Résultat opérationnel courant** | | **-367** | **-1 788** |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition | 8 | | -34 |
| Autres charges | 29 | -673 | -1 067 |
| Autres produits | 29 | 789 | 316 |
| **Résultat opérationnel** | | **-251** | **- 2 573** |
| Charges financières | 30 | -236 | -70 |
| Produits financiers | 30 | 265 | 134 |
| **Résultat financier** | | **29** | **64** |
| | | | |
| **Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts** | | **-222** | **-2 509** |
| Impôt sur les bénéfices | 25 | -30 | - 33 |
| **Résultat net de l'ensemble consolidé** | | **-251** | **-2 542** |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | | -138 | -353 |
| **Résultat net part de Groupe** | | **-114** | **-2 189** |
| Résultat par action (brut) | 31 | -0.004 | - 0.095 |
| Résultat par action (dilué) | 31 | -0.004 | - 0.095 |

### État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| En K€ | Note | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|
| **Résultat net consolidé** | | **-252** | **-2 542** |
| Indemnités de départ à la retraite | 20 | -17 | -23 |
| Effet d'impôt | 25 | | |
| **Éléments non reclassables en résultat** | | **-17** | **-23** |
| Écart de conversion | 4 | -64 | -112 |
| Écart de conversion relatif aux activités destinées à être cédées | 4 | 20 | |
| Effet d'impôt | 25 | | |
| **Éléments reclassables en résultat** | | **-44** | **-112** |
| **Résultat global consolidé** | | **-313** | **-2 677** |
| Part du Groupe | | -159 | -2 352 |
| Part des minoritaires | | -154 | -325 |

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| En K€ | Capital Actions ordinaires | Réserves et résultats non distribués | Écarts de conversion | Écarts Actuariels | Part Groupe | Part minoritaires | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Au 31 décembre 2014** | **4 576** | **1 142** | **-212** | **-26** | **5 483** | **0** | **5 483** |
| Augmentation de capital | 48 | | | | 48 | | 48 |
| Prime d'émission | | 38 | | | 38 | | 38 |
| Écart de conversion | | | -112 | | -112 | 28 | -84 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | -23 | -23 | | -23 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **-112** | **-23** | **-135** | **28** | **-107** |
| Correction capitaux propres N-1 | | 77 | | | 77 | | 77 |
| Résultat net | | -2 188 | | | -2 188 | -353 | -2 541 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-2 188** | **-112** | **-23** | **-2 323** | **-325** | **-2 648** |
| **Au 31 décembre 2015** | **4 624** | **-931** | **-324** | **-49** | **3 320** | **-325** | **2 997** |
| Augmentation de capital | 2 073 | | | | 2 073 | | 2 073 |
| Prime d'émission | | 1 808 | | | 1 808 | | 1 808 |
| Variations de périmètre | | -59 | | | -59 | 53 | -6 |
| Écart de conversion | | | -28 | | -28 | -16 | -44 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | -17 | -17 | | -17 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **-28** | **-17** | **-45** | **-16** | **-61** |
| Divers | | -3 | | | -3 | -3 | -6 |
| Résultat net | | -114 | | | -114 | -138 | -252 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-114** | **-28** | **-17** | **-159** | **-154** | **-313** |
| **Au 31 décembre 2016** | **6 697** | **701** | **-353** | **-64** | **6 981** | **-430** | **6 551** |

La variation des intérêts minoritaires provient de la quote part de résultat déficitaire de la filiale BoydSense revenant aux minoritaires.

## ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

| En K€ | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|
| Résultat net | | -252 | -2 188 |
| Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie: | | | |
| Plus ou moins-value de cession | | 156 | 3 |
| Amortissements et provisions | | -917 | 1 352 |
| Impôts différés | | 30 | 0 |
| Autres | | -314 | 126 |
| Variation des actifs et passifs courants : | | | |
| Stocks | 13 | -4 | 66 |
| Clients et comptes rattachés | 14 | 523 | -507 |
| Autres actifs courants | 16 | 922 | 118 |
| Fournisseurs | | -160 | 80 |
| Autres passifs | | -724 | 413 |
| Variation des autres actifs non courants | | | |
| Variation des écarts de conversion | | 36 | -108 |
| **Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles** | | **-704** | **-645** |
| Acquisition d'immobilisations | | -802 | -410 |
| Incidence des variations de périmètre | | - | -325 |
| Cession d'immobilisations | | 12 | - |
| Variation des immobilisations financières | | -1 | 4 |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement** | | **-791** | **-731** |
| Augmentation de capital | | 3 882 | 86 |
| Variation des emprunts | | -299 | -46 |
| Variation des autres passifs | | 0 | 15 |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement** | | **3 583** | **55** |
| **VARIATION DE TRESORERIE** | | **2 088** | **-1 321** |
| Trésorerie en début d'exercice | 37 | 4 629 | 5 950 |
| Trésorerie en fin d'exercice | 37 | 6 717 | 4 629 |

### Principe comptable

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.
Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)

## GROUPE ALPHA MOS - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation
Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice
Note 2 : Événements postérieurs à la clôture
Note 3 : Continuité d'exploitation
Note 4 : Règles et méthodes comptables
Note 5 : Périmètre de consolidation
Note 6 : Actifs et passifs en cours de cession
Note 7 : Information sectorielle
Note 8 : Écart d'acquisition
Note 9 : Immobilisations incorporelles
Note 10 : Immobilisations corporelles
Note 11 : Immobilisations financières
Note 12 : Autres actifs non courants
Note 13 : Stocks et en-cours
Note 14 : Clients et comptes rattachés
Note 15 : Évolution des provisions sur actif
Note 16 : Autres actifs courants
Note 17 : Trésorerie et équivalents
Note 18 : Composition du capital social
Note 19 : Provisions pour risques et charges
Note 20 : Indemnités de départ à la retraite
Note 21 : Passifs financiers à long terme et autres passifs non courants
Note 22 : Passifs courants
Note 23 : Passifs éventuels
Note 24 : Information relative aux parties liées
Note 25 : Impôts
Note 26 : Charges de personnel
Note 27 : Autres produits des activités courantes
Note 28 : Frais de recherche et développement
Note 29 : Autres produits et charges opérationnelles
Note 30 : Résultat Financier
Note 31 : Résultat par action
Note 32 : Effectifs moyens
Note 33 : Engagements financiers
Note 34 : Rémunération des organes de direction - modalités de rupture des mandats sociaux
Note 35 : Titres donnant accès au capital
Note 36 : Gestion des risques
Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

## PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.
Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle :
- nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist. Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

## NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, a été marqué par les événements suivants:

- Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha Mos (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements. L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ (présenté en "autres produits opérationnels non courants" (note 29). Au 31 décembre 2016, la dette relative au plan d'apurement s'élève à 2 058 K€ hors actualisation. L'appréhension du risque de liquidité par le Groupe est exposé note 36.

- La société a mis en place une procédure de licenciement économique concernant 13 salariés dont la charge impacte le résultat 2016 à hauteur de 517 K€ (présentés en autres charges opérationnelles non courantes" (note 29)

- L'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en 2016 n'a pas généré de recours de la part des partenaires, dès lors, la provision préalablement constituée pour couvrir ce risque a été reprise en totalité au cours l'exercice pour 294 K€.

- Le 10 juin 2016 Alpha MOS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA opérés au cours des mois de janvier 2016 à avril 2016. À l'issue de ces opérations, 1 614 313 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 581 K€ dont 323 K€ de capital et 258 K€ de prime d'émission (Cf.Note 18).

- Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 28 octobre 2016, le conseil d'administration a constaté le 3 novembre la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL via FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 K€ dont 1 750 K€ de capital et 1 750 K€ de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 199 K€.

- Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems. DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord, devenu définitif le 3 novembre 2016, met notamment fin aux deux assignations reçues au cours du premier semestre 2016.

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017. À ce titre, le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 pour la consolidation de cette filiale dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ne s'agissant pas d'un abandon d'activité (le Groupe Alpha MOS continuera à distribuer ses produits sur le secteur géographique du Japon par le biais d'un contrat de distribution signé avec le repreneur), seul les éléments bilanciels ont été reclassés en "actifs et passifs destinés à être cédés" (voir note 6).

- Nomination, en date du 26 aout 2016, de Monsieur Jean Paul ANSEL en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean Ringot.

## NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017.

Cette vente génère une plus-value de 169 K€ qui sera comptabilisée dans les comptes consolidés du premier semestre 2017.

- Par jugement du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.

## NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois.

## NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2016, courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

### 1. Référentiel comptable

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

**Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2016**

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2016.
Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.htmladoptedcommission.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.

**Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2016**

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

**Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2016**

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

**2. Comptes consolidés**

Les comptes consolidés de l'exercice 2016, portant sur la période 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2017.
Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.
Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**3. Méthode de consolidation**

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha Mos sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.
Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats

de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

**4. Conversion des comptes des filiales étrangères**

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.
Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Éléments du Résultat Global.
Les taux de change utilisés sont les suivants:

| Devises | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Dollar américain (1$= … €) | | |
| Cours de clôture | 0,94870 | 0,91853 |
| …Cours moyen | 0,90340 | 0,91000 |
| | | |
| Yen japonais (1JPY=…€) | | |
| Cours de clôture | 0,00810 | 0,00763 |
| …Cours moyen | 0,00832 | 0,00750 |
| RMB chinois (1 RMB=…€) | | |
| …Cours de clôture | 0,13660 | 0,14163 |
| …Cours moyen | 0,13600 | 0,14490 |

**5. Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**6. Recours à des estimations**

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.
Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 9/10/11) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 16) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 12) ;

Au 31 décembre 2016, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les

estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

### 7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires :

| Produits | Type de ventes | Type de comptabilisation |
|---|---|---|
| Ventes d'analyseurs | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes d'instruments de laboratoire | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de logiciels | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de consommables | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Analyses | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |
| Maintenance | Contrats de maintenance | Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat |
| Autres prestations | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |

L'application de la norme IFRS 15 ainsi que de ses amendements en cours de discussion fait actuellement l'objet d'une étude d'impact sur les comptes au niveau du groupe Alpha MOS.

### 8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :
- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
    - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
    - des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

### 9. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.
L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

#### *9.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers*

- **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances.
Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

- **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

### *9.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers*

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

### 10. Juste valeur

La norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :
- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

## NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Raison sociale | Forme | Siren | Capital social (en monnaie locale) | Siège | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Alpha MOS | SA | 389.274.846 | 6 697 095 | Toulouse(31) | société mère | société mère | IG |
| Alpha MOS America | Inc(USA) | - | 2.114.779 | Maryland | 100 % | 100 % | IG |
| Alpha MOS UK | Ltd UK | - | 2 | Coventry | 100 % | 100 % | IG |
| Alpha MOS Japan | KK(Japan) | - | 10.000.000 | Tokyo | 100 % | 100 % | IG |
| Alpha MOS (Shanghai)Instruments Trading Co | WOFE | | 1.002.000 | Shanghai | 100 % | 100 % | IG |
| BoydSense | (USA) | | 93 328 | Delaware | 75% | 75% | IG |

Alpha MOS UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1er octobre 2000.

Boyd Sense a racheté une partie de ses propres titres au cours du 1er semestre 2016, représentant 6,67% du capital. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 70% à 75%.

## NOTE 6 - ACTIFS ET PASSIFS EN COURS DE CESSION

Le Groupe a cédé la totalité de sa participation dans la filiale japonaise le 2 janvier 2017.

Selon les dispositions de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la société japonaise ont donc été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016.

Conformément à ses orientations stratégiques, le Groupe n'abandonnant pas la distribution de ses produits sur le marché japonais, les éléments du compte de résultat n'ont quant à eux pas été reclassés, selon les principes de la norme IFRS 5.

Les montants présentés au bilan sous les rubriques spécifiques prévues par la norme IFRS 5 s'analysent comme suit :

| Actif en K€ | 31/12/2016 |
|---|---|
| **Actifs non courants** | |
| Immobilisations corporelles | 52 |
| Immobilisations incorporelles | 25 |
| | |
| **Actifs courants** | |
| Créances sociales et fiscales | 103 |
| Charges constatées d'avance | 32 |
| | |
| **Total Actifs** | **211** |

| Passif en K€ | 31/12/2016 |
|---|---|
| **Passifs non courants** | |
| Passifs financiers à long terme | 33 |
| | |
| **Passifs courants** | |
| Passifs financiers à court terme | 48 |
| Fournisseurs | 50 |
| Dettes fiscales et sociales et autres dettes | 70 |
| | |
| **Total Actifs** | **200** |

La filiale japonaise avait contracté, au cours d'un exercice antérieur, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2016, le solde dû s'élevait à 48 k€, à moins d'un an.

Les dettes financières à plus d'un an concernent des engagements de crédit-bail.

## NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

| | Social Alpha MOS America Inc | Social Alpha MOS Japan | Social Alpha MOS Chine | Social Alpha MOS France | Social Alpha MOS BoydSense | Elimination | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***En K€*** | | | | | | | |
| **Au 31 décembre 2016 (12 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 1 487 | 2 538 | 212 | 4 834 | 134 | -1 736 | 7 469 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 752 | 772 | 342 | 9 111 | 501 | | 11 476 |
| Résultat opérationnel | 149 | 29 | -172 | 296 | -554 | | -252 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 2 | 25 | 17 | 757 | 1 | | 802 |
| **Au 31 décembre 2015 (12 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 1 893 | 2 647 | 77 | 5 652 | | -2 080 | 8 189 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 639 | 1 057 | 290 | 9 801 | 769 | -2 723 | 9 833 |
| Résultat opérationnel | 136 | 41 | -292 | -1 275 | -1 173 | -8 | -2 571 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 4 | 39 | 7 | 436 | 1 | -77 | 410 |

(1) Selon la situation géographique
(2) Selon l'implantation géographique des actifs

## NOTE 8 - ECART D'ACQUISITION

### Principe comptable

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€.

Cet écart d'acquisition est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015.

## NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Principes comptables**

**1. Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

**2. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

### 3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaitre qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

| 31 décembre 2016<br>En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|
| Frais R&D | 1 165 | 422 | 165 | 1 422 |
| Brevets | 313 | - | - | 313 |
| Brevets en cours de validation | 68 | - | - | 68 |
| Logiciels | 104 | 148 | - | 252 |
| Logiciels en cours | - | 14 | - | 14 |
| **Total** | **1 650** | **584** | **165** | **2 069** |

| Amortissements et Dépréciations | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|
| Amortissement & Déprec des frais de R&D | 773 | 14 | 402 | 385 |
| Amortissement & Déprec des brevets | 259 | - | - | 259 |
| Amortissement & Déprec logiciels | 97 | 24 | - | 121 |
| **Total** | **1 129** | **38** | **402** | **765** |
| **Valeur nette** | **521** | | | **1 305** |

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38. Historiquement, le groupe Alpha MOS opère sur un secteur opérationnel unique, à savoir "l'instrumentation". Il n'y a pas de niveau inférieur permettant de rattacher des flux de trésorerie indépendants de l'activité. Par conséquent les tests de dépréciation se font à ce niveau. Des reprises de dépréciation des frais de R&D à hauteur de 277 K€ se justifient par de nouvelles opportunités stratégiques et par les nouvelles perspectives économiques propres au groupe Alpha MOS suite à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016.
D'autres reprises de dépréciation de frais de R&D à hauteur de 107 K€ sont consécutives à l'abandon de certains projets.

| 31 décembre 2015<br>En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2014 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Frais de développement | 1 073 | 194 | 101 | 1 165 |
| Brevets | 313 | - | - | 313 |
| Brevets en cours de validation | 50 | 18 | - | 68 |
| Logiciels | 97 | 7 | - | 104 |
| Logiciels en cours | - | - | - | - |
| **Total** | **1 533** | **219** | **101** | **1 650** |

| Amortissements et Dépréciations | 31/12/2014 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Amortissement & Déprec des frais de R&D | 412 | 391 | 30 | 773 |
| Amortissement & Déprec des brevets | 243 | 16 | - | 259 |
| Amortissement & Déprec logiciels | 94 | 3 | - | 97 |
| **Total** | **749** | **410** | **30** | **1 129** |
| **Valeur nette** | **784** | | | **521** |

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

***Principes comptables***

### 1. Evaluation des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|---|---|---|
| Pilotes et prototypes | Linéaire | 3 ans |
| Matériel industriel | Linéaire ou dégressif | 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | Linéaire | 8 ans |
| Agencements, aménagements, installations | Linéaire | 10 ans |

### 2. Contrats de location

- **Location financement**

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

- **Location simple**

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.
Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement dans des contrats simples.

**3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaitre qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

| 31 décembre 2016<br>Valeurs brutes En K€ | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation de change | Reclass. IFRS5 | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Installations générales | 84 | | | | | 84 |
| Installations Techniques, Matériel et Outillage | 962 | 83 | 21 | 6 | -24 | 1 006 |
| Autres immobilisations | 444 | 39 | 24 | 25 | -296 | 188 |
| **Total** | **1 490** | **122** | **45** | **31** | **-320** | **1 278** |

| Amortissements et Dépréciations<br>En K€ | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation de change | Reclass. IFRS 5 | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Amort. & Dépréc. Installations générales | 84 | | | | | 84 |
| Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage | 835 | 48 | 16 | 6 | -21 | 852 |
| Amort. & Dépréc. Autres immobilisations | 334 | 27 | 10 | 22 | -249 | 124 |
| **Total** | **1 253** | **75** | **26** | **28** | **-270** | **1 060** |
| **Valeurs nettes** | **237** | | | | | **217** |

La colonne de "reclassement IFRS 5" correspond aux actifs et passifs de la filiale japonaise reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016.

| 31 décembre 2015<br>Valeurs brutes En K€ | 31/12/2014 | Augmentations de la période | Cessions de la période | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Installations générales | 216 | 6 | - | 222 |
| Installations Techniques, Matériel et Outillage | 855 | 117 | 10 | 962 |
| Matériel de bureau & Informatique | 183 | 29 | 21 | 191 |
| Mobilier de bureau | 34 | 7 | 15 | 26 |
| Véhicules | 56 | 33 | - | 89 |
| **Total** | **1 344** | **192** | **46** | **1 490** |
| *Dont écart de conversion* | | *17* | | |

| Amortissements et Dépréciations<br>En K€ | 31/12/2014 | Augmentations de la période | Cessions de la période | 31/12/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Amort. & Dépréc. Installations générales | 166 | 14 | - | 180 |
| Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage | 766 | 63 | 6 | 823 |
| Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique | 162 | 29 | 23 | 168 |
| Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau | 30 | 3 | 13 | 20 |
| Amort. & Dépréc. véhicules | 56 | 6 | - | 62 |
| **Total** | **1 180** | **115** | **42** | **1 253** |
| *Dont écart de conversion* | | *14* | | |
| **Valeur nette** | **164** | | | **237** |

## NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| *En K€*<br>Valeurs brutes | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Reclass. IFRS 5 | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Prêts | 47 | | | | 47 |
| Dépôts et cautionnements | 119 | 8 | -6 | -23 | 98 |
| Valeurs mobilières de placement (a) | 45 | | | | 45 |
| **Total** | **211** | **8** | **-6** | **-23** | **189** |
| Dont écart de conversion | | 3 | | | |
| Provision sur dépôt et cautionnement | | | | | - |
| **Total** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** |
| **Valeur nette** | **211** | | | | **189** |

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide.

Selon les dispositions de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale japonaise ont été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016 (cf note 6).

## NOTE 12 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

**Principe comptable**

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir note 25).

Le Groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2016.

## NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

**Principe comptable**

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks à la clôture se détaillent comme suit:

| En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Matières premières | 957 | 956 |
| Produits finis | 406 | 499 |
| **Total** | **1 363** | **1 455** |

| Provisions | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Matières premières | 444 | 467 |
| Produits finis | 83 | 156 |
| **Total** | **527** | **623** |
| **Valeur nette** | **836** | **832** |

Les provisions portent sur une pluralité de références. Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul étant ajusté en fonction d'obsolescences spécifiques.

## NOTE 14 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| En K€<br>Valeurs Brutes | Montant Total | Moins d'un an | Moins de 5 ans | Plus de5 ans |
|---|---|---|---|---|
| Clients douteux | 88 | | 88 | |
| Clients et comptes rattachés | 1 014 | 1 014 | | |
| **Total** | **1 102** | **1 014** | **88** | **-** |
| Provisions pour dépréciation | 88 | | 88 | |
| **Valeur Nette** | **1 014** | **1 014** | | |
| *Rappel 31/12/2015 - Valeur nette* | *1 537* | *1 537* | | |

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.
Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

| Créances clients échues et non dépréciées<br>En K€ | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Depuis moins de 30 jours | 224 | 186 |
| Depuis 30 à 60 jours | 98 | 32 |
| Depuis 60 à 90 jours | 116 | 227 |
| Depuis 90 jours ou plus | 32 | - |
| **Total des créances clients échues et non dépréciées** | **470** | **445** |

## NOTE 15 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

| Provisions pour dépréciation<br>En K€ | Note | 31/12/2015 | Dotations de la période | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| sur Créances douteuses | 14 | 144 | | 56 | | 88 |
| sur Stocks et En-Cours | 13 | 623 | | - | 96 | 527 |
| **Total** | | **767** | **-** | **56** | **96** | **615** |

## NOTE 16 – AUTRES ACTIFS COURANTS

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Créances fiscales (TVA) | 415 | 660 |
| Acomptes fournisseurs | 126 | 100 |
| Créances sociales | 23 | 6 |
| Créditeurs divers | 2 | 102 |
| Crédit d'impôts | 296 | 725 |
| Charges constatées d'avance | 126 | 316 |
| **Total** | **987** | **1 909** |

Le poste Crédits d'impôts ne concerne que les crédits relatifs à l'année 2016 de la société Alpha MOS France, principalement au titre du crédit impôt recherche (197 K€) et du CICE (33k€).

## NOTE 17 –TRESORERIE ET EQUIVALENTS

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

| *en K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Apha MOS France | 5 759 | 3 577 |
| Alpha MOS America | 300 | 252 |
| Alpha MOS Japon | 198 | 172 |
| Alpha MOS Chine | 41 | 84 |
| Boyd Sense | 419 | 544 |
| **Total** | **6 717** | **4 629** |

L'augmentation de la trésorerie résulte de l'encaissement de 3 500 K€ consécutive à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2016 (cf note 1).

## NOTE 18 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2016, le capital social était composé de 33 485 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

| Catégories de titres | Valeur nominale | Nombre de titres | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Au début de période | Créés pendant la période (1) | Remboursés pendant la période | En fin de période |
| Actions ordinaires | 0,2 € | 23 121 161 | 10 364 313 | - | 33 485 474 |

(1) Les augmentations de capital de l'année 2016 sont détaillées en Note 1.

Le conseil d'administration du 10 juin 2016 a constaté l'augmentation de capital suite aux exercices de BSA intervenus aux dates suivantes :

- janvier 2016 : 69 000 actions par exercice de 138 000 BSA
- février 2016 : 49 689 actions par exercice de 99 378 BSA
- mars 2016 : 72 732 actions par exercice de 145 464 BSA
- avril 2016 : 210 056 actions par exercice de 420 112 BSA
- mai 2016 : 1 212 836 actions par exercice de 2 425 672 BSA

Le conseil d'administration du 3 novembre 2016 a constaté l'augmentation de capital consécutive à la création de 8 750 000 nouvelles actions pour un montant total de 3 500 K€.

Au 31 décembre 2016, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2015.

## NOTE 19 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions évoluent comme suit sur l'exercice:

| En K€<br>Provisions pour | 31/12/2015 | Dotations de la période | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Litiges | 646 | - | 238 | 408 | - |
| Indemnités de Départ en Retraite | 117 | | - | 19 | 98 |
| **Total** | **763** | **-** | **238** | **427** | **98** |

La décision d'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques qui avait donné lieu à la constitution d'une provision de 294 K€ au 31 décembre 2015 n'a pas généré de litiges de la part des partenaires, dès lors la provision a été reprise en totalité au cours de l'exercice.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 23 Passifs Eventuels.

## NOTE 20 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

### Principe comptable

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.
Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.
La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.
Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.
Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,48 % au 31 décembre 2016 (2.03% au 31 décembre 2015),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 31 décembre 2016, (2.5% au 31 décembre 2015),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 (TV et TD 2009-2011 au 31 décembre 2015),
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2016 selon ces hypothèses s'élève à 98 K€ (cf note 19) et impacte le résultat consolidé de la période pour +35 K€, et les OCI pour -17 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +1% ou de -1% n'aurait pas d'impact sur le résultat.
Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait les OCI de +19 k€, une variation de -1% impacterait les OCI de -25 K€.

## NOTE 21 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (HORS PROVISIONS)

| *En K€*<br>**Valeurs au 31 décembre 2016** | **Montant total** | **De 1 à 5 ans** | **Plus de 5 ans** |
|---|---|---|---|
| Emprunts bancaires et assimilés | 1 269 | 683 | 586 |
| (Dont 896 K€ au titre du plan d'apurement) | | | |
| **Total des passifs financiers à long terme** | **1 269** | **683** | **586** |
| | | | |
| Autres dettes | 134 | 72 | 62 |
| Dettes fournisseurs à plus d'un an | 490 | 99 | 391 |
| Dettes sociales à plus d'un an | 386 | 281 | 105 |
| Dettes fiscales à plus d'un an | 153 | 60 | 93 |
| **Total des autres passifs non courants** | **1 163** | **512** | **651** |
| | | | |
| **Total** | **2 432** | **1 195** | **1 237** |

| *En K€*<br>Valeurs au 31 décembre 2015 | Montant total | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|
| Emprunts bancaires et assimilés | 1 706 | 813 | 893 |
| Intérêts courus non échus | 3 | 3 | |
| **Total des passifs financiers à long terme** | **1 709** | **816** | **893** |
| | | | |
| Dettes fournisseurs à plus d'un an | 702 | 201 | 501 |
| Dettes sociales à plus d'un an | 448 | 248 | 200 |
| Dettes fiscales à plus d'un an | 173 | 50 | 123 |
| **Total des autres passifs non courants** | **1 323** | **499** | **824** |
| | | | |
| **Total** | **3 032** | **1 315** | **1 717** |

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes :

- ⇨ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇨ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Une renégociation globale a été effectuée au cours de l'exercice conduisant à une réduction définitive de la dette de la société de 422 K€ TTC (cf note 1).

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de l'exercice s'élève à 375 K€.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -172 K€.

## NOTE 22 – PASSIFS COURANTS

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| **Dettes financières (part à moins d'un an)** | **111** | **230** |
| **Fournisseurs et comptes rattachés** | **1 121** | **1 045** |
| Avances reçues | 277 | 483 |
| Dettes sociales et fiscales | 445 | 914 |
| Autres dettes | 27 | - |
| Produits constatés d'avance | 213 | 414 |
| **Total des autres dettes et comptes de régularisation** | **963** | **1 811** |
| | | |
| **Total** | **2 195** | **3 086** |

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

| Alpha MOS SA : | |
|---|---|
| Dettes bancaires (dans le plan d'apurement) | 16 K€ |
| Avances remboursables (dans le plan d'apurement) | 57 K€ |
| Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement) | 38 K€ |
| **Total** | **111 K€** |

## NOTE 23 – PASSIFS EVENTUELS

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2016 au titre de passifs éventuels.

## NOTE 24 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

En exécution d'une convention de prestation de services conclue entre Diagnostic Medical Systems et la SA Alpha MOS pour l'année 2016 au titre d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale, et R&D, la société Alpha MOS a constaté une charge de 120.K€ HT (positionnée en charges externes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cf également note 34

## NOTE 25 – IMPOTS

**Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2016 s'élève à 6 563 K€ (base de 19 123 K€, dont 12 935 K€ concernant la France).

**Preuve d'impôt**

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| **Résultat comptable avant impôts** | **-351** | **-2 507** |
| Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante | 117 | 836 |
| Différences permanentes | | |
| Crédits d'impôts | 98 | 102 |
| Incidence des pertes fiscales sur le résultat | | |
| Déficits non activés | -245 | |
| Autres | | -971 |
| **Charge d'impôt effective** | **-30** | **-33** |

## NOTE 26 – CHARGES DE PERSONNEL

La répartition des charges de personnel sur l'exercice est la suivante :

| En K€ | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Alpha MOS France | 2 099 | 2 717 |
| Alpha MOS Japon | 672 | 529 |
| Alpha MOS America | 233 | 438 |
| Alpha MOS Chine | 137 | 103 |
| BoydSense | 231 | 98 |
| **Total** | **3 371** | **3 885** |

La diminution significative des charges de personnel provient principalement de réduction des effectifs en France consécutivement au plan de licenciement collectif pour motif économique de 13 personnes opéré au cours du premier semestre 2016, étant précisé que le cout du licenciement est porté en charges non courantes (cf note 29).

**Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)**

Les charges de personnel tiennent compte d'un crédit d'impôt de 33 K€ venant réduire les charges sociales.

## NOTE 27 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

**Principe comptable**

Les autres produits des activités courantes incluent les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.
Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.
La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement activés est affectée en diminution des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement.
La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement non activés est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Subventions d'Exploitation | - | 6 |
| Production immobilisée | 517 | - |
| Divers | 26 | 58 |
| Transferts de charges | 61 | - |
| Crédit d'Impôt Recherche | 165 | 193 |
| **Total** | **769** | **257** |

## NOTE 28 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1 293 k€ contre 548 k€ pour l'exercice du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

## NOTE 29 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Abandons de créances (suite à la modification du plan de continuation cf note 1) | 404 | - |
| Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles (cf note 9). | 385 | - |
| Autres Produits | | 316 |
| **Total des autres produits non courants** | **789** | **316** |
| | | |
| Amendes et pénalités diverses | - | -4 |
| Produits \ Charges sur cessions d'immo. | -156 | -159 |
| Coût du licenciement économique (cf note 1) | -517 | |
| Autres charges | | -904 |
| **Total des autres charges non courantes** | **-673** | **-1 067** |
| | | |
| **Total** | **116** | **-751** |

## NOTE 30 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Résultat de Change | 248 | 102 |
| Produits nets sur cession de VMP et juste valeur | - | - |
| Dotations \ Reprises sur provisions financières | - | - |
| Autres produits | 17 | |
| Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an | -172 | -66 |
| Charges financières | -64 | |
| Autres Produits \ Charges financiers | - | 28 |
| | | |
| **Total** | **29** | **64** |

Le résultat financier est composé de l'effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an (cf note 21) qui génère sur la période une charge financière de 172 K€.

## NOTE 31 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.
Le nombre moyen d'actions en circulation (25 413 818) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2016. Ceci n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 26 aout 2016 (Note 35)

## NOTE 32 – EFFECTIFS MOYENS

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Effectif moyen France | 34 | 44 |
| Effectif moyen filiales | 17 | 15 |
| **Total** | **51** | **59** |

## NOTE 33 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Au 31 décembre 2016, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données :

| Bénéficiaire | Nature | Montant |
|---|---|---|
| LCL (Prêt) | Nantissement titres | 45 k€ |

Garanties reçues

| Objet | Nature | Montant |
|---|---|---|
| Prêt LCL (300k€) | Garantie OSEO sur 60 % | 180 k€ |
| Prêt OSEO (150 k€) | Garantie Fonds International | 90 k€ |
| Prêt Alpha MOS KK (60 MY) | Caution personnelle du dirigeant de filiale | 60 MYens |
| Location Informatique BNP | Garantie OSEO | 102 k€ |

## NOTE 34 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Traitement PDG avantages en nature compris (en euros) | 34 872 | 166 590 |
| Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2015) | 9 000 | - |
| Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2016) | 33 000 | - |
| **Total** | **76 872** | **166 590** |

En 2015, la rémunération des organes de direction ne concernait que la rémunération du président du conseil d'administration en poste jusqu'au 30 novembre 2015.

En 2016, la rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du président du conseil d'administration fixée lors du Conseil d'administration du 26 août 2016 à 100 000 € brut par an payable mensuellement à compter du 26 août 2016.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.
Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a décidé d'octroyer 9 000 euros de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2015, ces jetons ont été décaissés le 30 juin 2016.

L'Assemblée Générale du 26 aout 2016 a fixé à 100.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 25 août 2016 pour un montant total de 18 000 euros
Le Conseil d'administration du 3 novembre 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 15 000 euros

## NOTE 35 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

### Principe comptable

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

### Options de souscription d'actions

| | |
|---|---|
| Date d'assemblée | 31 mars 2008 |
| Date du conseil d'administration | 9 juillet 2009 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 79 000 |
| Dont Conseil d'Administration | 0 |
| Point de départ d'exercice des 1ères options | 09 juillet 2013 |
| Date d'expiration des dernières options | 09 juillet 2016 |
| Prix de souscription | 3,24 euros |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016 | 0 |
| Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2016 | 46 000 |
| Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2015 | Néant |

### Bons de souscriptions d'actions

| | |
|---|---|
| Date d'assemblée | 24 octobre 2014 |
| Point de départ d'exercice des 1ers BSA | 29 octobre 2014 |
| Date d'expiration des derniers BSA | 29 avril 2016 |
| Prix de souscription | 0,36 € |
| Nombre actions souscrites au 31/12/2015 | 1 831 736 |
| Nombre actions souscrites du 1er janvier au 29 avril 2016 | 1 614 313 |
| Solde actions à souscrire au 31/12/2016 | Néant |

### Récapitulatif au 31 décembre 2016

| Plan | Prix | Nombre d'actions pouvant être créées | Dont membre du C. Administration |
|---|---|---|---|
| Option 2009 | 3,24 € | 0 | 0 |
| BSA 2014 | 0,36 € | 0 | 0 |
| **Total** | | **0** | **0** |

**Nouvelles autorisations**

De nouvelles autorisations ont été mises en place par l'assemblée générale du 26 aout 2016,
Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations en vigueur au 31 décembre 2016:

| Nature de la Délégation | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé (en €) | Utilisations des délégations réalisées les années précédentes | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 20% du capital social | - | - | 20% du capital social |
| Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS** | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social / an | - | - | 10% du capital social /an |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** [6] | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 15% de l'émission initiale | - | - | 15% de l'émission initiale |
| Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Attribution d'actions gratuites | 26/08/2016 | 26/10/2019 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |

[6] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 10% du capital social | - | - | 10 % du capital social |
| Utilisation des délégations en période d'offre publique | 26/08/2016 | 26/02/2018 | NA | NA | NA | NA |

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 aout 2016 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : http://www.alpha-mos.com.

## NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha MOS peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.
L'exposition du Groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.
Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).
L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -172 K€.
Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 1,48 % contre 2.03% au 31 décembre 2015,

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2016.

| *En K€* | moins d'un an | de 1 an a 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|---|---|---|---|---|
| 31/12/2016 | 2 195 | 1 195 | 1 335 | 4 725 |
| 31/12/2015 | 3 682 | 1 306 | 1 891 | 6 880 |

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié d'augmentations de capital au cours des années 2014 et 2016.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 6 717 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 14. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté en note 14.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 31 décembre 2016 le montant des créances douteuses est de 88k€, dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| *En K€* | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---|---|
| Trésorerie brute | 6 717 | 4 629 |
| Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants | | |
| **Trésorerie nette** | **6 717** | **4 629** |
| Endettement financier brut | -1 380 | - 1 935 |
| **Endettement financier net** | **5 337** | **2 694** |

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 21.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

## 20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans le Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073.

### 20.1.3 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 4 à 38 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF sont inclus par référence dans le présent Document de référence.

## 20.2 Informations financières pro forma

Néant

## 20.3 Vérification des informations financières historiques

### 20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha MOS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers expose la modification du plan de continuation de la société Alpha Mos, validé par jugement du Tribunal de Commerce le 25 octobre 2016. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues relatives à la comptabilisation du produit exceptionnel résultant de cette opération, tel que décrit dans la note 29 de l'annexe aux états financiers.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 19 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, la société Alpha Mos a cédé le 02 janvier 2017 l'intégralité de sa participation dans sa filiale japonaise Alpha Mos Japon.
Nous nous sommes assurés que le traitement comptable est conforme aux principes énoncés par la norme IFRS 5 et que la note 6 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Pérols et Balma, le 28 avril 2017

SEL D.D.A.
Marc PEDUSSAUD

DELOITTE & Associés
Etienne ALIBERT

### 20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans le Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073.

### 20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 28 du règlement CE/809/2004, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant aux pages 98 à 100 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF est inclus par référence dans le présent Document de référence.

## 20.4 Date des dernières informations financières vérifiées

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes clos le 30 juin 2017 présentées au paragraphe 20.5 ci-dessous du présent document de référence. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 20.5.6 ci-dessous du présent document.

# 20.5 Informations financières intermédiaires et autres

## 20.5.1 Bilan au 30 juin 2017

| ACTIF en K€ | Notes | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) |
|---|---|---|---|
| **Actifs non courants** | | | |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 1 466 | 1 305 |
| Écarts d'acquisition | 7 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 246 | 217 |
| Immobilisations financières | 10 | 208 | 189 |
| Autres actifs non courants | 11 | 110 | 0 |
| TOTAL I | | **2 030** | **1 711** |
| **Actifs courants** | | | |
| Stocks et en-cours | 12 | 783 | 836 |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 725 | 1 014 |
| Autres actifs courants | 15 | 1 165 | 987 |
| Trésorerie et équivalents | 16 | 5 060 | 6 717 |
| TOTAL II | | **7 733** | **9 554** |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | | **-** | **211** |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | | **9 763** | **11 476** |

| PASSIF en K€ | Notes | 30/06/2017 (6 mois) | 31/12/2016 (12 mois) |
|---|---|---|---|
| **Capitaux propres** | | | |
| Capital | 1,17 | 6 697 | 6 697 |
| Primes liées au capital | 1 | 5 615 | 5 617 |
| Réserves | | -5 046 | -4 866 |
| Écarts de conversion | | 6 | -353 |
| Résultat 2016 en attente d'affectation | | -114 | |
| Résultat de l'exercice | | -1 319 | -114 |
| **Capitaux propres Part du Groupe** | | **5 839** | **6 981** |
| Intérêts des minoritaires (1) | | -261 | -430 |
| TOTAL I | | **5 578** | **6 551** |
| **Passifs non courants** | | | |
| Provisions pour risques et charges | 18,19 | 102 | 98 |
| Passifs financiers à long terme | 20 | 1 235 | 1 269 |
| Autres passifs non courants | 20 | 1 175 | 1 163 |
| TOTAL II | | **2 512** | **2 530** |
| **Passifs courants** | | | |
| Passifs financiers à court terme | 21 | 111 | 111 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 21 | 856 | 1 121 |
| Autres dettes et comptes régul | 21 | 706 | 963 |
| TOTAL III | | **1 673** | **2 195** |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | | 200 |
| **TOTAL DU PASSIF** | | **9 763** | **11 476** |

(1) La variation des capitaux part du Groupe et la variation des intérêts minoritaires sont détaillées dans le tableau de variation des capitaux propres ci-après.

## 20.5.2 Compte de résultat au 30 juin 2017

| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE<br>En K€ | Notes | 30/06/2017<br>(6 mois) | 30/06/2016<br>(6 mois) |
|---|---|---|---|
| **Produits des activités ordinaires** | | **2 108** | **3 958** |
| Autres produits des activités courantes | 26 | 350 | 445 |
| Variation stock de produits finis | | 219 | 95 |
| Achats consommés | | -1 017 | -1 536 |
| Charges de personnel | 25 | -1 349 | -1 557 |
| Charges externes | | -1 216 | -1 407 |
| Impôts et taxes | | -26 | -35 |
| Autres charges des activités courantes | | -67 | -9 |
| Dotations aux amortissements | | -59 | -126 |
| Dotations aux provisions nettes | | 10 | 341 |
| **Résultat opérationnel courant** | | **-1 047** | **168** |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition | 7 | - | - |
| Autres charges | 28 | - | -517 |
| Autres produits | 28 | 206 | 277 |
| **Résultat opérationnel** | | **-841** | **-72** |
| Charges financières | 29 | -515 | -190 |
| Produits financiers | 29 | 1 | 8 |
| **Résultat financier** | | **-514** | **-182** |
| **Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts** | | **-1 355** | **-254** |
| Impôt sur les bénéfices | 24 | - | -4 |
| **Résultat net de l'ensemble consolidé** | | **-1 355** | **-258** |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | | -36 | -42 |
| **Résultat net part de groupe** | | **-1 319** | **-216** |
| **Résultat par action (brut)** | 30 | -0.039 | - 0.009 |
| **Résultat par action (dilué)** | 30 | -0.039 | - 0.009 |

| AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE<br>En K€ | Notes | 30/06/2017<br>(6 mois) | 30/06/2016<br>(6 mois) |
|---|---|---|---|
| **Résultat net consolidé** | | **-1 355** | **-258** |
| Indemnités de départ à la retraite | 19 | 13 | -11 |
| Effet d'impôt | 24 | - | - |
| **Éléments non reclassables en résultat** | | **13** | **-11** |
| Écarts de conversion | 4 | 379 | 194 |
| Effet d'impôt | 24 | - | - |
| **Éléments reclassables en résultat** | | **379** | **194** |
| **Résultat global consolidé** | | **-963** | **-75** |
| *Dont part du groupe* | | *-947* | *-38* |
| *Dont part des minoritaires* | | *-16* | *-37* |

### 20.5.3 Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2017

| En K€ | Capital Actions ordinaires | Réserves et résultats non distribués | Écarts de conversion | Écarts Actuariels | Part Groupe | Part minoritaires | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Au 31 décembre 2015** | **4 624** | **-931** | **-324** | **-49** | **3 320** | **-325** | **2 997** |
| Augmentation de capital | 2 073 | | | | 2 073 | | 2 073 |
| Prime d'émission | | 1 808 | | | 1 808 | | 1 808 |
| Variations de périmètre | | -59 | | | -59 | 53 | -6 |
| Écart de conversion | | | -28 | | -28 | -16 | -44 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | -17 | -17 | | -17 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **-28** | **-17** | **-45** | **-16** | **-61** |
| Divers | | -3 | | | -3 | -3 | -6 |
| Résultat net | | -114 | | | -114 | -138 | -252 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-114** | **-28** | **-17** | **-159** | **-154** | **-313** |
| **Au 31 décembre 2016** | **6 697** | **701** | **-353** | **-64** | **6 981** | **-430** | **6 551** |
| Augmentation de capital | | | | | 0 | | 0 |
| Prime d'émission | | -1 | | | -1 | | -1 |
| Variations de périmètre | | -193 | | | -193 | 184 | -9 |
| Écart de conversion (1) | | | 358 | | 358 | 21 | 379 |
| Écart actuariels sur Indemnités départ à la retraite | | | | 13 | 13 | | 13 |
| **Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres** | **0** | **0** | **358** | **13** | **371** | **21** | **392** |
| Divers | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net | | -1 319 | | | -1 319 | -36 | -1 355 |
| **Total du résultat global** | **0** | **-1 319** | **358** | **13** | **-948** | **-15** | **-963** |
| **Au 30 juin 2017** | **6 697** | **-812** | **5** | **-51** | **5 839** | **-261** | **5 578** |

La variation des intérêts minoritaires provient de la quote part de résultat déficitaire de la filiale Boyd Sense revenant aux minoritaires.

(1) La variation significative des écarts de conversion sur la période s'explique par la forte variation du cours du dollar américain et du Yuan.

## 20.5.4 Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2017

| En K€ | Notes | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|
| Résultat net | | -1 355 | -258 |
| Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie: | | | |
| Plus ou moins-value de cession | 28 | -205 | - |
| Amortissements et provisions | | 75 | -532 |
| Impôts différés | | 0 | 4 |
| Autres | | 36 | -84 |
| Variation des actifs et passifs courants : | | | |
| Stocks | 12 | 53 | -143 |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 289 | 229 |
| Autres actifs courants | 15 | 42 | -103 |
| Fournisseurs | | -265 | 230 |
| Autres passifs | | -257 | -264 |
| Variation des écarts de conversion | | 305 | 200 |
| Variation des autres actifs non courants | | | |
| **Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles** | | **-1 282** | **-721** |
| Acquisition d'immobilisations | | -266 | -308 |
| Incidence des variations de périmètre | | 13 | -6 |
| Cession d'immobilisations | | - | - |
| Variation des immobilisations financières | | -18 | 8 |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement** | | **-271** | **-306** |
| Augmentation de capital | | - | 581 |
| Frais imputés sur la prime d'émission | | -1 | - |
| Variation des emprunts | | -53 | -95 |
| Variation des passifs financiers courants | | - | |
| Variation des autres passifs non courants | | 12 | - |
| **Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement** | | **-42** | 486 |
| Incidence de la variation de taux de change | | -62 | 8/ |
| **VARIATION DE TRESORERIE** | | **-1 657** | **-531** |
| Trésorerie en début d'exercice | 36 | 6 717 | 4 629 |
| Trésorerie en fin d'exercice | 36 | 5 060 | 4 098 |

**Principe comptable**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d’investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l’ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)

## 20.5.5 Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2017

### NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

SOMMAIRE

Présentation du Groupe
Note 1 : Faits Majeurs de la période
Note 2 : Événements postérieurs à la clôture
Note 3 : Continuité d'exploitation
Note 4 : Règles et méthodes comptables
Note 5 : Périmètre de consolidation
Note 6 : Information sectorielle
Note 7 : Écart d'acquisition
Note 8 : Immobilisations incorporelles
Note 9 : Immobilisations corporelles
Note 10 : Immobilisations financières
Note 11 : Autres actifs non courants
Note 12 : Stocks et en-cours
Note 13 : Clients et comptes rattachés
Note 14 : Évolution des provisions sur actif
Note 15 : Autres actifs courants
Note 16 : Trésorerie et équivalents
Note 17 : Composition du capital social
Note 18 : Provisions pour risques et charges
Note 19 : Indemnités de départ à la retraite
Note 20 : Passifs financiers à long terme et autres passifs non courants
Note 21 : Passifs courants
Note 22 : Passifs éventuels
Note 23 : Information relative aux parties liées
Note 24 : Impôts
Note 25 : Charges de personnel
Note 26 : Autres produits des activités courantes
Note 27 : Frais de recherche et développement
Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles
Note 29 : Résultat Financier
Note 30 : Résultat par action
Note 31 : Effectifs moyens
Note 32 : Engagements financiers
Note 33 : Rémunération des organes de direction – modalités de rupture des mandats sociaux
Note 34 : Titres donnant accès au capital
Note 35 : Gestion des risques
Note 36 : Tableau de variation de l'endettement financier net

### PRESENTATION DU GROUPE

Les présents comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2017 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat. Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

## NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2017 a été marqué par les événements suivants :

- Les comptes sociaux et consolidés de Alpha MOS S.A. clos au 31 décembre 2016 n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2017. De ce fait, le résultat de l'exercice 2016 est en instance d'affectation.

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017.
Cette vente a généré une plus-value de 206 K€ qui a été comptabilisée dans les comptes consolidés du premier semestre 2017 en résultat opérationnel non courant. Le prix de cession (550 K€) a fait l'objet d'un crédit vendeur consenti par Alpha MOS. L'échéancier est le suivant:
  - 220 K€ ont été encaissés le jour de la transaction,
  - 220 K€ seront encaissés fin janvier 2018,
  - 110 K€ seront encaissés fin janvier 2019.

La créance de 110 K€ à plus d'un an n'a pas fait l'objet d'une actualisation dans les comptes consolidés au 30 juin 2017 compte tenu de l'impact non significatif.
Le Groupe Alpha MOS continue à distribuer ses produits sur le secteur géographique du Japon par le biais d'un contrat de distribution signé avec le repreneur.

- Par jugement du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.

- Le 26 juin 2017, l'actionnaire DMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

A l'issue de l'acquisition, Jolt et Ambrosia détenaient chacun 11 564 915 actions et 11 564 915 droits de vote représentant, pour chacun, 34,54% du capital et 32,86% des droits de vote d'Alpha MOS.

- Lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2017 la gouvernance de la société Alpha MOS a été modifiée ainsi qu'il suit :

  - Constatation de la démission de M. Jean RINGOT de ses fonctions d'administrateur et cooptation pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, de la société AMBROSIA INVESTMENTS AM, SARL de droit luxembourgeois, sis 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par M. Adrien TARDY.
  - Constatation de la démission de Mme See-Nuan SIMONYI de ses fonctions d'administratrice.
  - Constatation de la démission de M. Jean-Paul ANSEL de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général d'Alpha MOS en date du 26 juin 2017.
  - Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général
  - Nomination de M. Laurent SAMAMA aux fonctions de Président du Conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.
  - Nomination de M. Hervé MARTIN aux fonctions de Directeur Général d'Alpha MOS pour une durée de 4 ans.

## NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2017

Les principaux événements postérieurs au 30 juin 2017 sont les suivants :

Suite au changement d'actionnariat présenté dans la note 1 "Fait majeurs de la période", et conformément à la réglementation, Jolt et Ambrosia ont déposé conjointement le 1er septembre 2017

un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions d'Alpha MOS non détenues par eux. Jolt et Ambrosia ont indiqué ne pas avoir l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire ni la radiation de la cotation d'Alpha MOS s'ils venaient à détenir plus de 95% du capital et des droits de vote à l'issue de l'offre.

## NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois.

## NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent le premier semestre de l'exercice 2017 pour Alpha MOS S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

### 1. Référentiel comptable

**Application des normes et interprétations en vigueur au 30 juin 2017**

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

S'agissant des comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS, n'intègrent pas toutes les informations et notes annexes requises pour l'établissement des états financiers annuels et à ce titre doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2016 et qui ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2017 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 juin 2017 et d'application obligatoire à cette date et décrites ci-dessous.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.

**Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2017**

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

**Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2017**

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 17 et Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement »;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

**2. Comptes consolidés**

Les comptes consolidés intermédiaires, portant sur la période 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2017.
Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

**3. Méthode de consolidation**

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha MOS sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.
Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

**4. Conversion des comptes des filiales étrangères**

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.
Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global.

Les taux de change utilisés sont les suivants:

| Devises | 30/06/2017 | 31/12/2016 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|
| Dollar américain (1$= … €) | | | |
| Cours de clôture | 0,876271 | 0,94870 | 0,90070 |
| …Cours moyen | 0,923342 | 0,90340 | 0,90960 |
| | | | |
| RMB chinois (1 RMB=…€) | | | |
| …Cours de clôture | 0,129224 | 0,13660 | 0,135600 |
| …Cours moyen | 0,134321 | 0,13600 | 0,138600 |

**5. Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2017 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**6. Recours à des estimations**

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.
Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.
Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 8/9/10) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 15) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 11) ;

Au 30 juin 2017, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

**7. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisés par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires :

| Produits | Type de ventes | Type de comptabilisation |
|---|---|---|
| Ventes d'analyseurs | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes d'instruments de laboratoire | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de logiciels | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Ventes de consommables | Livraison en une seule fois | A la livraison |
| Analyses | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |
| Maintenance | Contrats de maintenance | Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat |
| Autres prestations | Prestations de services | Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations |

L'application de la norme IFRS 15 ainsi que de ses amendements en cours de discussion fait actuellement l'objet d'une étude d'impact sur les comptes au niveau du groupe Alpha MOS.

**8. Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :
- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
  - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
  - des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

**9. Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.
L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation», IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

***9.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers***

- **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

- **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

***9.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers***

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

**10. Juste valeur**

La norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

## NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Raison sociale | Forme | Siren | Capital social (en monnaie locale) | siège | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Alpha MOS | SA | 389.274.846 | 6 697 095 | Toulouse (31) | société mère | société mère | IG |
| Alpha MOS America | Inc (USA) | - | 2.114.779 | Maryland | 100 % | 100 % | IG |
| Alpha MOS UK | Ltd UK | - | 2 | Coventry | 100 % | 100 % | IG |
| Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co | WOFE | | 1.002.000 | Shanghai | 100 % | 100 % | IG |
| BoydSense | (USA) | | 93 328 | Delaware | 85,71% | 85,71% | IG |

Alpha MOS UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1er octobre 2000.

Alpha MOS SA a cédé l'intégralité de sa participation dans la filiale japonaise le 2 janvier 2017, voir la note 1 "Faits majeurs de la période".

Alpha MOS SA a racheté une partie des titres BoydSense détenus par les minoritaires au cours du 1er semestre 2017, pour un montant de 9 K€. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 75% à 85,71%.

## NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Deux clients représentent individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours du premier semestre 2017.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

| | Social Alpha MOS America Inc | Social Alpha MOS Japan | Social Alpha MOS Chine | Social Alpha MOS France | Social BoydSense | Eliminations et retraitements | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **En K€** | | | | | | | |
| **Au 30 juin 2017 (6 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 496 | | 35 | 1 806 | 31 | -260 | 2 108 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 570 | | 344 | 10 463 | 222 | -1 836 | 9 763 |
| Résultat opérationnel | -91 | | -230 | -315 | -249 | 44 | -841 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | | | 15 | 300 | | | 315 |
| **Au 30 juin 2016 (6 mois)** | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1) | 744 | 1 464 | 97 | 2 388 | 40 | -774 | 3 959 |
| Valeur comptable des actifs (2) | 817 | 1 339 | 253 | 9 974 | 874 | -3 333 | 9 924 |
| Résultat opérationnel | 54 | 81 | -102 | -290 | -172 | 357 | -72 |
| Investissements corporels et incorporels (2) | 2 | 5 | 1 | 299 | 1 | | 308 |

(1) Selon la situation géographique
(2) Selon l'implantation géographique des actifs

## NOTE 7 - ECART D'ACQUISITION

### Principe comptable

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

Alpha MOS S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€.

Cet écart d'acquisition est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015.

## NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### 1. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés. En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».
Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis.
L'actif est comptabilisé à son coût de production.
L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.
Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. À partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

#### 2. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.
Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

#### 3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaitre qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit:

| 30 juin 2017<br>En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2016 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|
| Frais R&D | 1 422 | 173 | 14 | 1 581 |
| Brevets | 313 | - | - | 313 |
| Brevets en cours de validation | 68 | - | - | 68 |
| Logiciels | 252 | 25 | - | 277 |
| Logiciels en cours | 14 | - | - | 14 |
| **Total** | **2 069** | **198** | **14** | **2 253** |

| Amortissements et Dépréciations | 31/12/2016 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|
| Amortissement & Déprec des frais de R&D | 385 | - | - | 385 |
| Amortissement & Déprec des brevets | 259 | 6 | - | 265 |
| Amortissement & Déprec logiciels | 121 | 17 | - | 138 |
| **Total** | **765** | **23** | **-** | **788** |
| **Valeur nette** | **1 305** | | | **1 466** |

| 31 décembre 2016<br>En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|
| Frais R&D | 1 165 | 422 | 165 | 1 422 |
| Brevets | 313 | - | - | 313 |
| Brevets en cours de validation | 68 | - | - | 68 |
| Logiciels | 104 | 148 | - | 252 |
| Logiciels en cours | - | 14 | - | 14 |
| **Total** | **1 650** | **584** | **165** | **2 069** |

| Amortissements et Dépréciations | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|
| Amortissement & Déprec des frais de R&D | 773 | 14 | 402 | 385 |
| Amortissement & Déprec des brevets | 259 | - | - | 259 |
| Amortissement & Déprec logiciels | 97 | 24 | - | 121 |
| **Total** | **1 129** | **38** | **402** | **765** |
| **Valeur nette** | **521** | | | **1 305** |

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de la période intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38. Historiquement, le groupe Alpha MOS opère sur un secteur opérationnel unique, à savoir "l'instrumentation". Il n'y a pas de niveau inférieur permettant de rattacher des flux de trésorerie indépendants de l'activité. Par conséquent les tests de dépréciation se font à ce niveau.

## NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Principes comptables

### 1. Evaluation des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|---|---|---|
| Pilotes et prototypes | Linéaire | 3 ans |
| Matériel industriel | Linéaire ou dégressif | 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | Linéaire | 8 ans |
| Agencements, aménagements, installations | Linéaire | 10 ans |

### 2. Contrats de location

- **Location financement**

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

- **Location simple**

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 30 juin 2017, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement dans des contrats simples.

**3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaitre qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

| 30 juin 2017<br>Valeurs brutes En K€ | 31/12/2016 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation change | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| Installations générales | 84 | | | | 84 |
| Installations Techniques, Matériel et Outillage | 1 006 | 54 | 1 | -12 | 1 047 |
| Autres immobilisations | 188 | 62 | | -3 | 247 |
| **Total** | **1 278** | **116** | **1** | **-15** | **1 378** |

| Amortissements et Dépréciations<br>En K€ | 31/12/2016 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation change | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| Amort. & Dépréc. Installations générales | 84 | | | | 84 |
| Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage | 852 | 21 | | -11 | 862 |
| Amort. & Dépréc. Autres immobilisations corporelles | 124 | 64 | | -2 | 186 |
| **Total** | **1 060** | **85** | | **-13** | **1 132** |
| **Valeur nette** | **217** | | | | **246** |

| 31 décembre 2015<br>Valeurs brutes En K€ | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation change | Reclass IFRS 5 | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Installations générales | 84 | | | | | 84 |
| Installations Techniques, Matériel et Outillage | 962 | 83 | 21 | 6 | -24 | 1 006 |
| Autres immobilisations | 444 | 39 | 24 | 25 | -296 | 188 |
| **Total** | **1 490** | **122** | **45** | **31** | **-320** | **1 278** |

| Amortissements et Dépréciations En K€ | 31/12/2015 | Augmentations de la période | Cessions de la période | Variation change | Reclass IFRS 5 | 31/12/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Amort. & Dépréc. Installations générales | 84 | | | | | 84 |
| Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage | 835 | 48 | 16 | 6 | -21 | 852 |
| Amort. & Dépréc. Autres immobilisations | 334 | 27 | 10 | 22 | -249 | 124 |
| **Total** | **1 253** | **75** | **26** | **28** | **-270** | **1 060** |
| **Valeur nette** | **237** | | | | | **217** |

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| En K€<br>Valeurs brutes | 31/12/2016 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Variation de change | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| Prêts | 47 | | | | 47 |
| Dépôts et cautionnements | 98 | 39 | -20 | -1 | 116 |
| Valeurs mobilières de placement (a) | 45 | | | | 45 |
| **Total** | **189** | **39** | **-20** | **-1** | **207** |
| Provision sur dépôt et cautionnement | | | | | |
| **Total** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** |
| **Valeur nette** | **189** | | | | **207** |

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide

## NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

**Principe comptable**

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs, à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an, ainsi qu'à tout autre créance dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir note 25).

Au 30 juin 2017, le Groupe a une créance de 110 K€ à échéance 31/01/2019, en lien avec le crédit-vendeur accordé sur la cession des titres de la filiale japonaise, voir note 1 "Faits majeurs de la période". Cette créance n'a pas fait l'objet d'une actualisation, l'impact étant jugé non significatif.

## NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

**Principe comptable**

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks à la clôture se détaillent comme suit:

| En K€<br>Valeurs brutes | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Matières premières | 811 | 957 |
| Produits finis | 353 | 406 |
| **Total** | **1 164** | **1 363** |

| Provisions | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Matières premières | 302 | 444 |
| Produits finis | 79 | 83 |
| **Total** | **381** | **527** |
| **Valeur nette** | **783** | **836** |

La diminution du stock de matières premières s'explique notamment par la cession du stock PERICHROM pour 42 K€, à l'origine d'une sortie de stock de 170 K€ en valeur brute. La cession du stock PERICHROM impacte le résultat de la période de – 17 K€ après reprise des dépréciations constatées.

Les provisions portent sur une pluralité de références. Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul étant ajusté en fonction d'obsolescences spécifiques.

## NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| En K€<br>Valeurs brutes | Montant total | Moins d'un an | Moins de 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|---|
| Clients douteux | 74 | | 74 | |
| Clients et comptes rattachés | 725 | 725 | | |
| **Total** | **799** | **725** | **74** | |
| Provisions pour dépréciation | 74 | | 74 | |
| **Valeurs Nettes** | **725** | **725** | | |
| *Rappel 31/12/2016 - Valeur nette* | *1 014* | *1 014* | | |

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.
Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

| Créances clients échues et non dépréciées<br>En K€ | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Depuis moins de 30 jours | 215 | 224 |
| Depuis 30 à 60 jours | 60 | 98 |
| Depuis 60 à 90 jours | 17 | 116 |
| Depuis 90 jours ou plus | 22 | 32 |
| **Total des créances clients échues et non dépréciées** | **314** | **470** |

## NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

| Provisions pour dépréciation En K€ | Note | 31/12/2016 | Dotations de la période | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| sur Créances douteuses | 13 | 88 | - | - | 14 | 74 |
| sur Stocks et En-Cours | 12 | 527 | - | 141 | 5 | 381 |
| **Total** | | **615** | **-** | **141** | **19** | **455** |

La reprise utilisée de provision sur stocks de 141 K€ concerne la cession du stock PERICHROM (cf Note 12).

## NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

| En K€ | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Créances fiscales (TVA) | 262 | 415 |
| Acomptes fournisseurs | 96 | 126 |
| Créances sociales | 19 | 23 |
| Créditeurs divers | 234 | 2 |
| Crédits d'impôts | 448 | 296 |
| Charges constatées d'avance | 108 | 126 |
| **Total** | **1 165** | **987** |

Le poste Crédits d'impôts concerne principalement la société Alpha MOS France incluant les montants relatifs à l'année 2016 et au 1er semestre 2017 du crédit impôt recherche (197 K€ et 98 K€) et du CICE (33 K€ et 20 K€).

Le poste Créditeurs divers concerne notamment les 220 K€ à recevoir fin janvier 2018 en lien avec la cession de la filiale japonaise.

## NOTE 16 –TRESORERIE ET EQUIVALENTS

La trésorerie et équivalents de trésorerie se répartit comme suit au 30 juin 2017 :

| En K€ | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Alpha MOS | 4 546 | 5 759 |
| Alpha MOS America | 283 | 300 |
| Alpha MOS Japon | NA | 198 |
| Alpha MOSS Chine | 18 | 41 |
| Boyd Sense | 212 | 419 |
| **Total** | **5 060** | **6 717** |

## NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2017, le capital social était composé de 33 485 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

| Catégories de titres | Valeur nominale | Nombre de titres | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Au début de période | Créés pendant la période | Remboursés pendant la période | En fin de période |
| Actions ordinaires | 0,20€ | 33 485 474 | - | - | 33 485 474 |

Au 30 juin 2017, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2016.

## NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions évoluent comme suit sur la période:

| En K€<br>Provisions pour | 31/12/2016 | Dotations de la période | Reprises de la période | Variation OCI | 30/06/2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| Litiges | - | | | | - |
| Indemnités de Départ en Retraite | 98 | 17 | - | 13 | 102 |
| **Total** | **98** | **17** | **-** | **13** | **102** |

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.
Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

## NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

### Principe comptable

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.
Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.
La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.
Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.
Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,84 % au 30 juin 2017 (1,48% au 31 décembre 2016),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 30 juin 2017, (identique au 31 décembre 2016),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 (identique au 31 décembre 2016),
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 30 juin 2017 selon ces hypothèses s'élève à 102 K€ (cf note 18) et impacte le résultat consolidé de la période pour -17 K€, et les autres éléments du résultat global consolidé intermédiaire pour +13 K€.

## NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (HORS PROVISISONS)

| En K€<br>Valeurs au 30 juin 2017 | Montant total | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|
| Emprunts bancaires et assimilés | 1 235 | 740 | 495 |
| *(dont 863 K€ au titre du plan d'apurement)* | | | |
| **Total des passifs financiers à long terme** | **1 235** | **740** | **495** |
| | | | |
| Autres dettes | 130 | 78 | 52 |
| Dettes fournisseurs à plus d'un an | 506 | 149 | 357 |
| Dettes sociales à plus d'un an | 389 | 304 | 85 |
| Dettes fiscales à plus d'un an | 149 | 65 | 84 |
| **Total des autres passifs non courants** | **1 175** | **596** | **578** |
| **Total** | **2 410** | **1 336** | **1 073** |

| En K€<br>Valeurs au 31 décembre 2016 | Montant total | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|
| Emprunts bancaires et assimilés | 1 269 | 683 | 586 |
| *(dont 896 K€ au titre du plan d'apurement)* | | | |
| **Total des passifs financiers à long terme** | **1 269** | **683** | **586** |
| | | | |
| Autres dettes | 134 | 72 | 62 |
| Dettes fournisseurs à plus d'un an | 490 | 99 | 391 |
| Dettes sociales à plus d'un an | 386 | 281 | 105 |
| Dettes fiscales à plus d'un an | 153 | 60 | 93 |
| **Total des autres passifs non courants** | **1 163** | **512** | **651** |
| **Total** | **2 432** | **1 195** | **1 237** |

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes :

⇨ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),

⇨ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Ces modalités ne concernent pas les créanciers qui ont choisi l'option 2 proposée lors de la modification du plan validée le 25 octobre 2016 par le tribunal de commerce de Toulouse. Cette option prévoit dans ce cas un règlement de 50% des créances pour solde de tout compte, en deux annuités de 25% chacune.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de la période s'élève à 113 K€.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -36 K€.

## NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

| En K€ | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| **Dettes financières (part à moins d'un an)** | **111** | **111** |
| | | |
| **Fournisseurs et comptes rattachés** | **856** | **1 121** |
| Avances reçues | 53 | 277 |
| Dettes sociales et fiscales | 447 | 445 |
| Autres dettes | 39 | 27 |
| Produits constatés d'avance | 165 | 213 |
| **Total des autres dettes et comptes de régularisation** | **705** | **963** |
| | | |
| **Total** | **1 673** | **2 195** |

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

| Alpha MOS SA : | |
|---|---|
| Dettes bancaires (dans le plan d'apurement) | 16 K€ |
| Avances remboursables (dans le plan d'apurement) | 57 K€ |
| Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement) | 38 K€ |
| **Total** | **111 K€** |

## NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2017 au titre de passifs éventuels.

## NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

En exécution d'une convention de prestation de services conclue entre Diagnostic Medical Systems et la SA Alpha MOS pour l'année 2017 au titre d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale, et R&D, la société Alpha MOS a constaté une charge de 60 K€ HT (positionnée en charges externes) pour le premier semestre 2017.

Cf également note 33

## NOTE 24 – IMPOTS

**Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.
Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.
Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 28% pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des impôts différés actifs au 30 juin 2017 s'élève à 5 953 K€ (base de 19 206 K€, dont 13 047 K€ concernant la France).

**- Preuve d'impôt**

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| **Résultat comptable avant impôts** | **-1 355** | **-258** |
| Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante | 379 | 86 |
| Différences permanentes | | |
| Crédits d'impôts | 29 | 42 |
| Incidence des pertes fiscales sur le résultat | | |
| Déficits non activés | -408 | -132 |
| Autres | | |
| **Charge d'impôt effective** | **0** | **-4** |

## NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| Alpha MOS France | 983 | 946 |
| Alpha MOS Japon | NA | 320 |
| Alpha MOS America | 126 | 118 |
| Alpha MOS Chine | 89 | 60 |
| BoydSense | 151 | 112 |
| **Total** | **1 349** | **1 557** |

**Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)**

Les charges de personnel tiennent compte d'un crédit d'impôt de 20 K€ venant réduire les charges sociales.

## NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

**Principe comptable**

Les autres produits des activités courantes incluent les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.
Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.
La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement activés est affectée en diminution des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement.
La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement non activés est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| Subventions d'Exploitation | 4 | - |
| Production immobilisée | 215 | 303 |
| Divers | 49 | 2 |
| Transferts de charges | - | 30 |
| Crédit d'Impôt recherche et innovation | 82 | 110 |
| **Total** | **350** | **445** |

## NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 566 K€ contre 400 K€ pour le premier semestre 2016.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

## NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles | - | 277 |
| Plus value de cession des titres de la filiale japonaise (cf note 1 « Faits significatifs ») | 206 | - |
| **Total des autres produits non courants** | **206** | **277** |
| | | |
| Cout de licenciement économique | - | -517 |
| Autres charges | - | - |
| **Total des autres charges non courantes** | **-** | **-517** |
| | | |
| **Total** | **206** | **-240** |

## Note 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| Résultat de Change | -479 | -140 |
| Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an | -36 | -50 |
| Autres charges financières | - | - |
| Autres produits financiers | 1 | 8 |
| | | |
| **Total** | **-514** | **-182** |

Le résultat financier est composé des éléments suivants:

- effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an (cf note 20) qui génère sur la période une charge financière de 36 K€.
- effet de la variation des cours des devises américaines et chinoises sur le semestre qui génèrent une perte de change de 479 K€.

## NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.
Le nombre moyen d'actions en circulation (33 453 276) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation depuis le 31 décembre 2016. Ceci n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 26 aout 2016 (Note 34)

## NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

| | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Effectif moyen France | 31 | 34 |
| Effectif moyen Filiales | 13 | 17 |
| | | |
| **Total** | **44** | **51** |

## NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Au 30 juin 2017, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

| Bénéficiaire | Nature | Montant |
|---|---|---|
| LCL (Prêt) | Nantissement titres | 45 k€ |

Garanties reçues

| Objet | Nature | Montant |
|---|---|---|
| Prêt LCL (300k€) | Garantie OSEO sur 60 % | 180 k€ |
| Prêt OSEO (150 k€) | Garantie Fonds International | 90 k€ |
| Location Informatique BNP | Garantie OSEO | 102 k€ |

## NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

| En K€ | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|
| Traitement PDG avantages en nature compris | 48 | - |
| Jetons de présence décaissés au premier semestre 2016 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2015) | - | 9 |
| Jetons de présence décaissés au premier semestre 2017 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2016) | 2 | - |
| Jetons de présence décaissés au premier semestre 2016 pour l'ensemble des administrateurs (au titre du premier semestre 2017) | 5 | - |
| **Total** | **55** | **9** |

Au premier semestre 2017, la rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du président du conseil d'administration Jean Paul ANSEL fixée lors du Conseil d'administration du 26 août 2016 à 100 000 € brut par an payable mensuellement et ce jusqu'à sa démission le 26 juin 2017.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, cette option restera en vigueur jusqu'à une nouvelle décision du conseil.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Monsieur Laurent SAMAMA, administrateur, en qualité de président du conseil d'administration pour la durée restant à courir jusqu'à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, ses fonctions ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération spécifique.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Monsieur Hervé MARTIN en qualité de directeur général de la société pour une durée de 4 ans, à ce titre il percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 200 000 euros et d'une potentielle rémunération variable en fonction de certains critères.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

## NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

### Principe comptable

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre

la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation depuis le 31 décembre 2016.

**Nouvelles autorisations**

Il n'y a pas eu de nouvelles autorisations mises en place par l'assemblée générale sur le 1er semestre 2017. Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations en vigueur au 30 juin 2017:

| Nature de la Délégation | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé (en €) | Utilisations des délégations réalisées les années précédentes | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 20% du capital social | - | - | 20% du capital social |
| Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS** | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social / an | - | - | 10% du capital social /an |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** (1) | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 15% de l'émission initiale | - | - | 15% de l'émission initiale |
| Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Attribution d'actions gratuites | 26/08/2016 | 26/10/2019 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 10% du capital social | - | - | 10 % du capital social |
| Utilisation des délégations en période d'offre publique | 26/08/2016 | 26/02/2018 | NA | NA | NA | NA |

[1] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 aout 2016 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : http://www.alpha-mos.com.

## NOTE 35 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha MOS peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.
L'exposition du Groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.
Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).
L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -36 K€.
Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 1,84 % contre 1,48% au 31 décembre 2016.

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 30 juin 2017.

| En K€ | moins d'un an | de 1 an a 5 ans | plus de 5 ans | total |
|---|---|---|---|---|
| 30/06/2017 | 1 673 | 1 336 | 1175 | 4 184 |
| 31/12/2016 | 2 195 | 1 195 | 1 335 | 4 725 |

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié d'augmentations de capital au cours des années 2014 et 2016.

Au 30 juin 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 5 060 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 13. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté en note 13.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 30 juin 2017 le montant des créances douteuses est de 74 K€, dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

## NOTE 36 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| En K€ | 30/06/2017 | 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Trésorerie brute | 5 060 | 6 717 |
| Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants | | |
| **Trésorerie nette** | **5 060** | **6 717** |
| Endettement financier brut | -1 346 | -1 380 |
| **Endettement financier net** | **3 714** | **5 337** |

Le détail de l'endettement financier est fourni en Notes 20 (1 235 K€) et 21 (111 K€).
La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

### 20.5.6 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Alpha Mos, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de la période » qui indique que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 n'ont pas été approuvés par l'Assemblée Générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2017.[7]

#### II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes
Pérols et Balma, le 11 septembre 2017

SEL D.D.A.
Marc PEDUSSAUD

Deloitte & Associés
Etienne ALIBERT

## 20.6 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas envisagé en cas de réalisation de bénéfice, la distribution de dividendes, les résultats devant être affectés à l'apurement du passif et au renforcement de la structure financière de la Société.

[7] Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017.

Par jugement du 19 septembre 2014 homologuant le plan d'apurement, le Tribunal de Commerce de Toulouse a interdit de procéder à des distributions de dividendes pendant la durée d'exécution du plan soit 9 ans.

Ultérieurement, le paiement de dividendes dépendrait principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement.

## 20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 4.4.2 du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris de procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

## 20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

# 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## 21.1 Capital social

### 21.1.1 Montant du capital souscrit

A la date du présent Document de référence, le montant du capital social est fixé à la somme de 6.697.094,80 euros, divisé en 33.485.474 actions de même catégorie, entièrement libérées de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

### 21.1.2 Actions non représentatives du capital

A la date de l'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

### 21.1.3 Actions détenues par la Société

La Société n'a pas acquis de titres directement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ni depuis cette date.

La Société détient 32 198 actions propres, au titre d'un ancien contrat de liquidité.

Par contrat en date du 30 juin 2009 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la société Alpha MOS a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Pour le fonctionnement de ce contrat, la Société a affecté une garantie de 85.000 € au compte de liquidité. Ce contrat de liquidité a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de la volatilité quotidienne du titre.

En accord avec Portzamparc, la Société a mis fin avec effet au 31 décembre 2013 au contrat de liquidité. En conséquence, Portzamparc a transféré à la Société l'ensemble des fonds disponibles à cette date sur le compte espèces et a transféré les 32.198 titres détenus à cette date au titre du contrat sur un Compte titres ouvert en ses livres au nom de la Société.

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 septembre 2017 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 26 août 2016.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité.

En conséquence, au 31 décembre 2017, la société détenait 32 198 actions propres.

À ce jour, la Société ne prévoit pas de souscrire un nouveau contrat de liquidité.

La Société a décidé de réaffecter ces actions propres conservées à l'objectif de remise ultérieure lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières.

### 21.1.4 Titres donnant accès au capital

Néant

### 21.1.5 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

De même, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

### 21.1.6 Capital autorisé non émis

**Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :**

| Nature de la Délégation | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé (en €) | Utilisations des délégations réalisées les années précédentes | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier * | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 20% du capital social | - | - | 20% du capital social |
| Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS** | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social / an | - | - | 10% du capital social /an |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** [8] | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |
| Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 30 000 000 | - | - | 30 000 000 |

[8] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'Administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'Administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 15% de l'émission initiale | - | - | 15% de l'émission initiale |
| Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Attribution d'actions gratuites | 26/08/2016 | 26/10/2019 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 26/08/2016 | 26/10/2018 | 10% du capital social | - | - | 10% du capital social |
| Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes | 26/08/2016 | 26/02/2018 | 10% du capital social | - | - | 10 % du capital social |
| Utilisation des délégations en période d'offre publique | 26/08/2016 | 26/02/2018 | NA | NA | NA | NA |

*****

Le prix d'émission des actions nouvelles émises directement sera fixé par le Conseil d'administration, et :

- sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse sur le compartiment C d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital diminué le cas échant d'un décote maximale de 5% après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
- sera fixé de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;

**

Le prix d'émission sera déterminé en fonction d'une méthode multicritères sans que le prix de souscription des actions ne puisse être inférieur à 70 % de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières ne puisse être inférieur à 70 % de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission ;

***

Le prix d'émission des actions nouvelles émises directement sera fixé par le Conseil d'administration et :

- sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse sur le compartiment C d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital diminué le cas échant d'un décote maximale de 30% après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;

### 21.1.7 Évolution du capital social de la Société des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du présent document :

| Évolution du capital social | Avant opération | | | Après opération | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Opérations sur le capital | Nombre d'actions | Valeur nominale | Capital social | Nombre d'actions | Valeur Nominale | Capital social |
| **28 octobre 2014** Augmentation de capital | 4.169.047 | 0,20 € | 833.809,40 € | 18.057.936 | 0,20 € | 3.611.587,20 € |
| **24 novembre 2014** Augmentation de capital | 18.057.936 | 0,20 € | 3.611.587,20 € | 22.868.374 | 0,20 € | 4.573.674,80 € |
| **21 avril 2016** Exercice de BSA | 22.868.374 | 0,20 € | 4.573.674,80 € | 23.121.161 | 0,20 € | 4.624.232,20 € |
| **10 juin 2016** Exercice de BSA | 23.121.161 | 0,20 € | 4.624.232,20 € | 24.735.474 | 0,20 € | 4.947.094,80 € |
| **28 octobre 2016** Augmentation de capital réservée | 24.735.474 | 0,20 € | 4.947.094,80 € | 33.485.474 | 0,20 € | 6.697.094,80 € |

## 21.2 Actes constitutifs et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la conception et la fabrication de matériel de laboratoire et à vocation scientifique, la recherche et l'application dans les domaines scientifiques industriels et agroalimentaires, les services, conseils et études, la prise de participation et gestion de titres de toutes sociétés et plus particulièrement de sociétés à vocation scientifique.

De même, la Société a pour objet les activités de formation au bénéfice de tout type de clientèle.

Plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### 21.2.2 Résumé des dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction

**Conseil d'administration (articles 15, 16, 17 et 18 des statuts)**

*Conseil d'administration*

1. La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Un administrateur ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

5. Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail.

Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

6. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est maintenu jusqu'à décision nouvelle. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues par la loi.

*Actions de fonction*

À l'exception des administrateurs salariés actionnaires, chaque administrateur doit être propriétaire de une action de la Société.

*Délibérations du conseil d'administration*

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président au minimum huit (8) fois par an.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable lorsque l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés ; établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

3. Des membres de la direction générale peuvent assister aux séances du conseil à la demande du président.

4. Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration.

5. Les procès-verbaux sont dressés, et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

*Pouvoirs du Conseil*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

**Président du Conseil (article 19 des statuts)**

1. Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau président.

2. Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

**Mode d'exercice de la direction générale (article 14 des statuts)**

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres présents ou représentés ;
- les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.
- lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

**Direction Générale (article 20 des statuts)**

1. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Le directeur général ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

2. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

3. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4. Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attaches aux actions

**Droit de vote double (article 23 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

**Affectation des résultats (article 25 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

### 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions légales.

### 21.2.5 Assemblées générales

**Assemblées générales (article 23 des statuts)**

1. Convocation, lieu de réunion.
Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables.

2. Ordre du jour.
L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Accès aux assemblées.
Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires.

*Justification de la qualité d'actionnaire. Immobilisation.*

Le droit de participer aux assemblées est subordonné au respect des dispositions légales et règlementaires applicables en la matière, en particulier l'article R.225-85 du Code de commerce.

*Télécommunication.*

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

4 - A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.
Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5 - Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu’elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d’une inscription nominative chez l’émetteur ou l’établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d’augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d’émission, à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l’usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l’assemblée générale extraordinaire, sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées des titulaires d’actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

### 21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Néant

### 21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

**Déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 11 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, tout personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition du capital) ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans un délai de 4 jours de bourse suivant la date du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de Commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition. L'obligation de déclaration s'applique de la même façon en cas de franchissement à la baisse de chacun des seuils ci-dessus.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 du Code de Commerce.

L'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues ci-dessus auxquelles il était tenu est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### 21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

**Modifications du capital (article 8 des statuts)**

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

# 22 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

# 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Aucune information en provenance de tiers n'est retranscrite dans ce document.

# 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant toute la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copies de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège administratif de la Société (sis Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse) ou sur le site Internet de la société (http : www.alpha-mos.com) ou de l'Autorité de marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et les documents de référence :

a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;
c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédent la publication du Document de référence.

Pour informer ses actionnaires individuels, les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, la société Alpha MOS utilise les vecteurs d'information suivants :

- les communiqués de presse et avis financiers,
- le rapport semestriel,
- le rapport financier annuel,
- le Document de référence.

Ces documents sont consultables sur le site Internet de la Société (http : www.alpha-mos.com).

# 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Le lecteur est invité à se référer au paragraphe 7 – Organigramme du Groupe du présent document de référence ainsi qu'au périmètre présenté dans les annexes aux comptes consolidés figurant dans le présent Document de référence.

# 26 ANNEXE 1 : RAPPORT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha MOS ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

## Responsabilité sociale

### Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha MOS compte 49 employés au 31.12.2016, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

| Effectif Alpha MOS 31.12.2016 | | |
|---|---|---|
| Pays | Nombre de salariés | |
| | Hommes | Femmes |
| France | 19 | 13 |
| États-Unis | 1 | 3 |
| Japon | 7 | 1 |
| Chine | 3 | 2 |
| **TOTAL** | **49** | |

| Répartition des effectifs sur Alpha MOS France par tranche d'âge | | *Dont Hommes* | *Dont Femmes* |
|---|---|---|---|
| 0 ans ≤ x < 35 ans | 14 | 6 | 8 |
| 35 ans ≤ x < 50 ans | 14 | 9 | 5 |
| ≥ 50 ans | 4 | 4 | 0 |
| TOTAL | 32 | 19 | 13 |

La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 38,1 ans et l'ancienneté de 6,8 ans.

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 27 salariés sur 32 sont en contrat CDI, 3 en CDD et 1 en contrat de professionnalisation.

Pour l'année 2016, nous notons 19 départs dont : 13 dans le cadre du plan de licenciement économique, 3 démissions et 3 fins de CDD.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine.

Au 31/12/2016, 3 salariées en ayant fait la demande sont à temps partiel.

Les activités du Groupe ne nécessitent pas de recours au travail de nuit ou aux horaires décalés.

Aucun accord n'est signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Pour l'année 2016, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 324 et le nombre de jours d'absence paternité/maternité s'élevé à 148.

## Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne, de nombreuses actions ont été menées en ce sens (sécurité laboratoire, administration des ventes, logistique…).

Pour 2016 les actions de formations réalisées en externe portaient principalement sur le déploiement du nouvel ERP X3 : 8 salariés ont été formés, 2 formations sauveteur secouriste du travail ont été dispensées ainsi que des sessions sur l'actualité juridique et la santé, sécurité au travail.

## Rémunérations

En 2016 les rémunérations brutes de la société Alpha MOS en France, se sont élevées à 1.450K€ contre 1 846 K€ en 2015. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.
Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

## Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire. Un responsable Sécurité est en chargé d'assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Le document unique sur les risques professionnels a fait l'objet d'une révision annuelle.

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2016. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2016.

## Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent mensuellement.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2016.

Alpha MOS accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha MOS emploie un travailleur handicapé mais a également recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

### Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

## Responsabilité sociétale

### Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

### Sous-traitance et fournisseurs

Hormis le produit Héraclès faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France., l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha MOS selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

### Impact territorial, économique et social

Près des ¾ des employés d'Alpha MOS sont domiciliés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

### Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha MOS ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

### Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2016. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

## Responsabilité environnementale

### Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha MOS sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha MOS a été récompensée en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2016.

### Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (65,3% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.
Des actions de sensibilisation ont été menées en 2016 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc…).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

### Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

### Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha MOS s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

En 2016, la société a contracté avec un Eco-organisme agrée par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les délégués du personnel ont contribué à sensibiliser les salariés au gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

## Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

| **Article 225 de la Loi Grenelle 2**<br>**-**<br>**Politique (sociale, sociétale et environnementale)**<br>Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable |
|---|

| **SOCIAL** | |
|---|---|
| **a) Emploi** | |
| L'effectif total | P2 |
| La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | P2 |
| Les embauches et les licenciements | P2 |
| Les rémunérations et leur évolution | P3 |
| **b) Organisation du travail** | |
| L'organisation du temps de travail | P2 |
| L'absentéisme | P3 |
| **c) Relations sociales** | |
| L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui | P3 |
| Le bilan des accords collectifs | P3 |
| **d) Santé et sécurité** | |
| Les conditions de santé et de sécurité au travail | P3 |

| | |
|---|---|
| Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | P3 |
| Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | P3 |
| **e) Formation** | |
| Les politiques mises en œuvre en matière de formation | P3 |
| Le nombre total d'heures de formation | P3 |
| **f) Egalité de traitement** | |
| Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | P3 |
| Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | P3 |
| La politique de lutte contre les discriminations | P3 |
| **g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :-** | |
| Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | P3 |
| À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | |
| A l'élimination du travail forcé ou obligatoire | |
| A l'abolition effective du travail des enfants | |

| SOCIETAL | |
|---|---|
| **a) Impact territorial, économique et social de l'activité** | |
| En matière d'emploi et de développement régional | P4 |
| Sur les populations riveraines et locales | P4 |
| **b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société** | |
| Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | P4 |
| Les actions de partenariat ou de mécénat | P4 |
| **c) Sous-traitance et fournisseurs** | |
| La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | P4 |
| L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale- | P4 |
| **d) Loyauté des pratiques** | |
| Les actions engagées pour prévenir la corruption | P4 |
| Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | P4 |
| **e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme** | P3 |

| ENVIRONNEMENT | |
|---|---|
| **a) Politique générale en matière environnementale** | |
| L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | P4 |
| Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | P3 |

| | |
|---|---|
| Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. | P4 |
| Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours- | P5 |
| **b) Pollution et gestion des déchets** | |
| Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | P5 |
| Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | P5 |
| La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | P5 |
| **c) Utilisation durable des ressources** | |
| La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | P5 |
| La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | P5 |
| La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | P5 |
| L'utilisation des sols- | P5 |
| **d) Changement climatique** | |
| Les rejets de gaz à effet de serre | P5 |
| L'adaptation aux conséquences du changement climatique | P5 |
| **e) Protection de la biodiversité** | |
| Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | P5 |